

CONVOCATIONS**ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE
PARTS****SOMFY SA**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance capital social : 7 836 800 euros.
Siège social : 50, avenue du Nouveau Monde (74300) Cluses.
476.980.362 R.C.S. Annecy

AVIS DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués pour le mercredi 13 mai 2009, à 10 H 30, au siège social, 50, avenue du Nouveau Monde à (74300) CLUSES, en Assemblée générale ordinaire annuelle en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
2. Rapport du Président du Conseil de Surveillance établi en application de l'article L.225-68 du Code de Commerce ;
3. Rapport des Commissaires aux comptes portant observations sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce ;
4. Approbation des comptes sociaux et comptes consolidés dudit exercice; quitus aux membres du Directoire et aux Commissaires aux comptes ;
5. Affectation des résultats et fixation du dividende ;
6. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce ;
7. Approbation des conventions visées par les articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce ;
8. Fixation des jetons de présence du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2009 ;
9. Autorisation à donner au Directoire en vue de procéder au rachat d'actions de la société ;
10. Pouvoirs pour les dépôts et publications légales.

Projet de résolutions**Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 13 mai 2009**

Première résolution (*Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2008*).— L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance, du Président du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes, et après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve ces rapports et ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations résumées dans ces rapports ou traduites par ces comptes.

Elle donne, en conséquence, quitus entier et sans réserve aux membres du Directoire de leur gestion et aux Commissaires aux comptes de leur mission de contrôle pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution (*Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2008*).— L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuvent les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un résultat net attribuable au Groupe de 85.735.000 € ainsi que les opérations résumées dans ces rapports ou traduites par ces comptes.

Troisième résolution (*Affectation des résultats de l'exercice 2008 et fixation du dividende*).— L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice social clos le 31 décembre 2008 s'élevant à 56.778.108,73 €, augmenté du report à nouveau bénéficiaire de 1.395.779,00 €, soit la somme totale de 58.173.887,73 €, comme suit :

attribution aux actionnaires d'un dividende net de 4,80 € par action, soit 4,80 € x 7.836.800 actions	37.616.640,00 €
dotation à la réserve facultative	20.557.247,73 €

58.173.887,73 €

Pour chaque action de 1 € nominal, le dividende net ressort à 4,80 € ouvrant droit à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur les revenus en France.

Les actions détenues par la société au moment du paiement n'ayant pas droit au dividende, le montant correspondant au dividende non versé à raison de ces actions sera porté au compte report à nouveau.

Le dividende sera mis en paiement le 27 mai 2009 ; pour bénéficier du versement de ce dividende, il faut être propriétaire des titres le 21 mai 2009.

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos les	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Nombre d'actions rémunérées *	7 717 750	7 612 749	7 583 022
Nominal	1 €	1 €	1 €
Dividendes distribués	37 045 200,00 €	39 586 294,80 €	41 706 621,00 €
Dividendes par action	4,80 €	5,20 €	5,50 €

*hors actions détenues par Somfy privées de droit au dividende

Quatrième résolution (Conventions réglementées).— L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce, approuve les conventions qui y sont énoncées ainsi que les conditions d'exécution de celles-ci.

Cinquième résolution (Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2009).— L'Assemblée générale fixe à 80.000 € le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice en cours, conformément à l'article 20 des statuts.

Sixième résolution (Autorisation de rachat par la société de ses propres actions).— L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du descriptif du nouveau programme, autorise le Directoire à acquérir des actions de la société, dans les conditions prévues par les dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce et par celles du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, en vue des objectifs suivants :

— animer le marché du titre et assurer sa liquidité, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;

— assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions attribuées à des salariés et mandataires sociaux du Groupe ou permettre l'attribution gratuite d'actions au bénéfice de salariés et mandataires sociaux du Groupe.

L'Assemblée générale fixe pour une action d'une valeur nominale de 1 €, le prix maximum d'achat à 160 €, hors frais et commissions, et le nombre d'actions pouvant être rachetées à 10 % du capital social arrêté à ce jour, soit 783.680 actions, pour un montant maximum de 125.388.800 €.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs sans que la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen soit limitée.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la société.

Les actionnaires seront informés chaque année, par le Directoire, lors de l'Assemblée générale, de l'affectation précise des actions acquises aux différents objectifs poursuivis pour l'ensemble des rachats effectués ainsi que des éventuelles réallocations ultérieures. L'Assemblée générale prend acte des informations concernant les actions rachetées durant l'exercice écoulé et leur affectation relatée par le Directoire dans son rapport.

Cette autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour. Elle remplace purement et simplement l'autorisation conférée au Directoire par l'Assemblée générale ordinaire du 14 mai 2008 concernant le précédent programme de rachat d'actions.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation, pour décider et mettre en oeuvre la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme de rachat d'actions, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et tout autre organisme, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Septième résolution (Pouvoirs pour les formalités).— Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications exigés par la loi.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à cette Assemblée ou s'y faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire.

Conformément à l'article R 225-85 du Code de Commerce, seuls seront admis à participer à l'Assemblée, à s'y faire représenter ou à voter par correspondance, les actionnaires qui auront justifié de cette qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom, ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, c'est à dire au plus tard le jeudi 7 mai 2009 à

minuit, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la société par son mandataire, Société Générale, 32 rue du Champ de Tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 3, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, annexée au formulaire de vote par correspondance, à la procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est délivrée par l'intermédiaire habilité à l'actionnaire au porteur souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'aurait pas reçu sa carte d'admission le 7 mai 2009 à minuit, heure de Paris.

Les actionnaires souhaitant voter par correspondance peuvent exercer leur droit au moyen d'un formulaire qu'ils devront demander par lettre recommandée avec demande d'avis de réception devant parvenir à la société Somfy SA, Direction Juridique, 50 avenue du Nouveau Monde à (74300) Cluses, six jours au moins avant la date de l'Assemblée, soit le 7 mai 2009 au plus tard. Ce formulaire dûment rempli et signé sera retourné à la société Somfy SA où il devra parvenir au plus tard le 10 mai 2009 pour être pris en compte.

Dans le cas des propriétaires d'actions au porteur, le formulaire ne prendra effet que s'il est accompagné de l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres.

Tout actionnaire ayant déjà voté par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ne pourra plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

Les demandes éventuelles d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour par des actionnaires remplissant les conditions prévues par l'article R 225-71 du Code de Commerce devront, conformément aux dispositions légales, être envoyées au siège social, auprès de la Direction Juridique, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à compter de la publication du présent avis et jusqu'à vingt cinq jours avant la date de l'Assemblée, soit jusqu'au 18 avril 2009 inclus. Les demandes devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte. L'examen de la résolution est subordonné à la transmission par les auteurs de ces demandes d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes comptes au 7 mai 2009 à minuit, heure de Paris.

Sauf présentation de telles demandes, le présent avis de réunion vaut avis de convocation.

Le Directoire.

0901805



Le 20 avril 2009

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués pour le mercredi 13 mai 2009, à 10 H 30, au siège social, 50, avenue du Nouveau Monde à (74300) CLUSES, en Assemblée générale ordinaire annuelle en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
2. Rapport du Président du Conseil de Surveillance établi en application de l'article L.225-68 du Code de Commerce ;
3. Rapport des Commissaires aux comptes portant observations sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce ;
4. Approbation des comptes sociaux et comptes consolidés dudit exercice; quitus aux membres du Directoire et aux Commissaires aux comptes ;
5. Affectation des résultats et fixation du dividende ;
6. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce ;
7. Approbation des conventions visées par les articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce ;
8. Fixation des jetons de présence du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2009 ;
9. Autorisation à donner au Directoire en vue de procéder au rachat d'actions de la société ;
10. Pouvoirs pour les dépôts et publications légales.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à cette Assemblée ou s'y faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire.

SOMFY SA

Bureaux : 13, chemin du Levant - 01210 Ferney-Voltaire - France - Tél. +33 (0)4 50 40 48 49 - fax +33 (0)4 50 40 19 61
www.somfy.com

Siège social : 50, avenue du Nouveau Monde - BP 152 - 74307 Cluses cedex - France - Tél. +33 (0)4 50 96 70 00 - fax +33 (0)4 50 96 70 89
S.A. au capital de 7 836 800 € - RCS Bonneville 476 980 362

Conformément à l'article R 225-85 du Code de Commerce, seuls seront admis à participer à l'Assemblée, à s'y faire représenter ou à voter par correspondance, les actionnaires qui auront justifié de cette qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom, ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, c'est à dire au plus tard le jeudi 7 mai 2009 à minuit, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la société par son mandataire, Société Générale, 32 rue du Champ de Tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 3, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, annexée au formulaire de vote par correspondance, à la procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est délivrée par l'intermédiaire habilité à l'actionnaire au porteur souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'aurait pas reçu sa carte d'admission le 7 mai 2009 à minuit, heure de Paris.

Les actionnaires souhaitant voter par correspondance peuvent exercer leur droit au moyen d'un formulaire qu'ils devront demander par lettre recommandée avec demande d'avis de réception devant parvenir à la société Somfy SA, Direction Juridique, 50 avenue du Nouveau Monde à (74300) Cluses, six jours au moins avant la date de l'Assemblée, soit le 7 mai 2009 au plus tard. Ce formulaire dûment rempli et signé sera retourné à la société Somfy SA où il devra parvenir au plus tard le 10 mai 2009 pour être pris en compte.

Dans le cas des propriétaires d'actions au porteur, le formulaire ne prendra effet que s'il est accompagné de l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres.

Tout actionnaire ayant déjà voté par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ne pourra plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

L'avis de réunion et de convocation est paru au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 42 du 8 avril 2009.

Le Directoire



POUVOIR ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 MAI 2009

Je soussigné (e)
Nom ou dénomination sociale :
Prénom ou forme :
Domicile ou siège social:

☐ Propriétaire de actions nominatives
de

☐ Usufruitier (ère)

constitue pour mandataire sans faculté de substituer M
ou à défaut
M

à l'effet de me représenter à l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le
mercredi 13 mai 2009, à 10 heures 30, au siège social 50 avenue du Nouveau Monde à
(74300) CLUSES, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
2. Rapport du Président du Conseil de Surveillance établi en application de l'article L.225-68 du Code de Commerce ;
3. Rapport des Commissaires aux comptes portant observations sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce ;
4. Approbation des comptes sociaux et comptes consolidés dudit exercice; quitus aux membres du Directoire et aux Commissaires aux comptes ;
5. Affectation des résultats et fixation du dividende ;
6. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce ;
7. Approbation des conventions visées par les articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce ;
8. Fixation des jetons de présence du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2009 ;
9. Autorisation à donner au Directoire en vue de procéder au rachat d'actions de la société ;
10. Pouvoirs pour les dépôts et publications légales.

En conséquence, assister à l'Assemblée, signer la feuille de présence et toutes autres pièces, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes et généralement faire le nécessaire.

Le présent pouvoir conservera tous ses effets pour toutes Assemblées successivement réunies à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour en cas de remise pour défaut de quorum ou toute autre cause.

A
Le
Signature *

IMPORTANT : avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso / Before selecting, please see instructions on reverse side.

QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE / WHICHEVER OPTION IS USED, DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM

- A. Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.
- B. J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.



Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 7.836.800 euros
Siège social : 50, avenue du Nouveau Monde – 74300 CLUSES
441.378.312 RCS Annecy

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
CONVOQUEE LE 13 MAI 2009 A 10 :30

ORDINARY GENERAL MEETING
CONVENED ON 13TH MAY 2009 AT 10 :30

CADRE RESERVE / For Company's use only

Identifiant / Account Nominatif VS / single vote
Registered
Nombre d'actions Number of shares Porteur / Bearer VD / double vote
Nombre de voix / Number of voting rights :

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST
Cf. au verso renvoi (3) - See reverse (3)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noirissant comme ceci ■ la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.
I vote FOR all the draft resolutions approved by the Board of Directors EXCEPT those indicated by a shaded box - like this ■, for which I vote against or I abstain.

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, je vote en noirissant comme ceci ■ la case correspondant à mon choix.

On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this ■

1	2	3	4	5	6	7	8	9	Oui/ Yes	Non/No Abst/Abs	Oui/ Yes	Non/No Abst/Abs
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	A ☐	☐	F ☐	☐
10	11	12	13	14	15	16	17	18	B ☐	☐	G ☐	☐
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	C ☐	☐	H ☐	☐
19	20	21	22	23	24	25	26	27	D ☐	☐	J ☐	☐
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	E ☐	☐	K ☐	☐
28	29	30	31	32	33	34	35	36				
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				
37	38	39	40	41	42	43	44	45				
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				

JE DONNE POUVOIR AU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE
GENERALE
DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE, SANS RIEN
REMPHIR

I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN
OF THE MEETING
DATE AND SIGN THE BOTTOM OF THE FORM WITHOUT
COMPLETING IT

CF. AU VERSO RENVOI (2) - SEE REVERSE (2)

JE DONNE POUVOIR A : (SOIT LE CONJOINT, SOIT UN AUTRE
ACTIONNAIRE - CF. RENVOI (2) AU VERSO) POUR ME
REPRESENTER A L'ASSEMBLEE
/ I HEREBY APPOINT (YOU MAY GIVE YOUR PROXY EITHER TO
YOUR SPOUSE OR TO ANOTHER SHAREHOLDER - SEE REVERSE
(2) TO REPRESENT ME AT THE ABOVE MENTIONED MEETING.

M, MME OU MELLE / MR, MRS OR MISS

ADRESSE / ADDRESS

ATTENTION : S'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions que vous avez données, ne seront valides que si les titres correspondants ont été immobilisés, dans les délais prévus, par l'établissement financier qui tient votre compte de titres.
CAUTION : concerning bearer shares, your vote or proxy will not be counted unless these shares have been blocked from trading by the subcustodian within the prescribed period.

Nom, Prénom, Adresse de l'actionnaire (si ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement)
- Surname, first name, address of the shareholder (if this information is already supplied, please verify and correct if necessary)
Cf. au verso renvoi (1) - See reverse (1)

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée / In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting.

- Je donne pouvoir au Président de l'A.G. de voter en mon nom. / I appoint the Chairman of the meeting to vote on my behalf...
□
- Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre). / I abstain from voting (is equivalent to a vote against).
..... □
- Je donne procuration (cf. au verso renvoi 2) à M, Mme ou Melle..... □

pour voter en mon nom / I appoint (see reverse (2)) Mr, Mrs or Miss / to vote on my behalf

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard :
In order to be considered, this completed form must be returned at the latest

Date & Signature

A LA SOCIETE : 10 mai 2009
TO THE COMPANY : 10th May 2009

UTILISATION DU DOCUMENT

- A. L'actionnaire désire assister personnellement à l'assemblée. Dans ce cas, il doit, au recto du document, cocher la case A puis dater et signer au bas du formulaire.
- B. A défaut, l'actionnaire peut utiliser le formulaire de vote *. Dans ce cas il doit, au recto du document, cocher la case B et choisir l'une des trois possibilités :
⇒ Voter par correspondance (cocher la case appropriée, puis dater et signer au bas du formulaire) ⇒ donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale (dater et signer au bas du formulaire sans remplir) ⇒ donner pouvoir à une personne dénommée (cocher et compléter la case appropriée, puis dater et signer au bas du formulaire).

(1) Le signataire est prié d'inscrire très exactement, dans la zone réservée à cet effet, ses nom (QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE la signature de l'actionnaire est indispensable et demandé au signataire de les vérifier et, éventuellement, de les rectifier.
Pour les personnes morales, indiquer les nom, prénom et qualité du signataire.
Si le signataire n'est pas lui-même un actionnaire (exemple : Administrateur légal, Tuteur, etc.) il doit mentionner ses nom, prénom et la qualité en laquelle il signe le formulaire de vote.
Le formulaire adressé pour une Assemblée vaut pour les autres Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour (Art. 131-3-§3 du décret du 23 mars 1967).

VOTE PAR CORRESPONDANCE

(3) Code de Commerce art. L 225-107 :

"Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par décret. Les dispositions contraires des statuts sont réputées non écrites.
Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée, dans les conditions de délais fixés par décret. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs."
⇒ Si vous désirez voter par correspondance, vous devez obligatoirement cocher la case JE VOTE PAR CORRESPONDANCE au recto.
Dans ce cas, il vous est demandé :
• **Pour les projets de résolutions proposés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance :**
- soit de voter "oui" pour l'ensemble des résolutions en ne noircissant aucune case.
- soit de voter "non" ou de vous "abstenir" (ce qui équivaut à voter "non") sur certaines ou sur toutes les résolutions en noircissant individuellement les cases correspondantes.
• **Pour les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance :**
- de voter résolution par résolution en noircissant la case correspondant à votre choix.
En outre, pour le cas où des amendements aux résolutions présentées ou des résolutions nouvelles seraient déposées lors de l'assemblée, il vous est demandé d'opter entre 3 solutions (pouvoir au Président de l'Assemblée Générale, abstention ou pouvoir à personne dénommée), en noircissant la case correspondante à votre choix.

POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE OU POUVOIR A UNE PERSONNE DENOMMÉE

(2) Code de Commerce art. L 225-106 :

"Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint.

Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs émis par d'autres actionnaires en vue d'être représenté à une Assemblée, sans autres limites que celles résultant des dispositions légales ou statutaires fixant le nombre maximal des voix dont peut disposer une même personne, tant en son nom personnel que comme mandataire. Avant chaque réunion de l'Assemblée générale des actionnaires, le Président du conseil d'administration ou le Directoire, selon le cas, peut organiser la consultation des actionnaires mentionnés à l'art. L 225-102 afin de leur permettre de désigner un ou plusieurs mandataires pour les représenter à l'Assemblée générale conformément aux dispositions du présent article. Cette consultation est obligatoire lorsque, les statuts ayant été modifiés en application de l'art. L 225-23 ou de l'art. L 225-71 l'Assemblée générale ordinaire doit nommer au Conseil d'Administration ou au Conseil de surveillance, selon le cas, un ou des salariés actionnaires ou membres des Conseils de surveillance des fonds communs de placement d'entreprise détenant des actions de la société. Les clauses contraires aux dispositions des alinéas précédents sont réputées non écrites.
Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption de projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire, selon le cas, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant".

* Le texte des résolutions figure dans le dossier de convocation joint au présent formulaire (art. D 133) : ne pas utiliser à la fois : "JE VOTE PAR CORRESPONDANCE" et "JE DONNE POUVOIR A" (Art. D 133-8). La langue française fait foi.

NB : Si les informations contenues sur le présent formulaire sont utilisées pour un fichier nominatif informatisé, elles sont soumises aux prescriptions de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978, notamment en ce qui concerne le droit d'accès et de rectification pouvant être exercé par l'intéressé.

INSTRUCTIONS FOR COMPLETION

- A. If the shareholder wishes to attend the meeting personally, tick box A on the front of the document. Please also date and sign at the bottom of the form.
- B. Otherwise, the shareholder may use this form as a postal vote *.
In this case check box B on the front of the form and choose one of the three possibilities :
- use the postal voting form (tick the appropriate box, date and sign below)
- give your proxy to the Chairman of the meeting (date and just sign at the bottom of the form without filling in)
- give your proxy to another shareholder (tick and fill in the appropriate box, date and sign below).

(1) The shareholder should write his exact name and address in capital letters in the space provided ; if this information is already supplied, please verify and correct if necessary. If the shareholder is a legal entity, the signatory should indicate his full name and the capacity in which he is entitled to sign on the legal entity's behalf. If the signatory is not the shareholder (e.g. a legal guardian, etc.), please specify your full name and the capacity in which you are signing the proxy.
The form sent for one meeting will be valid for all meetings subsequently convened with the same agenda (art. 131-3§3 of March 23, 1967 law)

POSTAL VOTING FORM

(3) Code de Commerce art. L 225-107 : "A shareholder can vote by post by using a postal voting form determined by law.

Any other methods are deemed to be invalid".
Only the forms received by the Company before the meeting, within the time limit and conditions determined by law, are valid to calculate the quorum.
The forms giving no voting direction or indicating abstention are deemed to vote against."
If you wish to use the postal voting form, you must tick the box on the front of the document : "I VOTE BY POST"
In such event, please comply with the following instructions :
• For the resolutions proposed or agreed by the Board, you can :
- either vote "for" for all the resolutions by leaving the boxes blank
- or vote "against" or "abstention" (which is equivalent to voting against) by shading boxes of your choice
• For the resolutions not agreed by the Board, you can :
- vote resolution by resolution by shading the appropriate boxes.
In case of amendments or new resolutions during the shareholder meeting you are requested to choose between three possibilities (proxy to the chairman of the meeting , abstention or proxy to another shareholder) by shading the appropriate box.

PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE MEETING OR PROXY TO ANOTHER SHAREHOLDER

(2) Code de Commerce art. L 225-106 : "A shareholder can have himself/herself represented by another or by his/her spouse".

Any shareholder can receive proxies issued by the other shareholders to have themselves represented at a meeting, without any other limitations than those laid down by the law or by the articles of association fixing the maximum number of votes to which a person is entitled both in his/her own name or a proxy. Before each shareholder's meeting, the Chairman of the Board of Directors or the Executive Board, may consult the shareholders listed in art. L 225-102 in order to allow them to designate one or several proxies to represent them at the shareholders' meeting in accordance with this article. Such consultation is obligatory when the articles of association, having been modified pursuant to art. L 225-23 or L 225-71 require the shareholders' ordinary meeting to appoint to the Board of Directors or the Executive Board, one or more shareholder employees or members of the Executive Board of a pension fund holding shares in the company. The clauses in contradiction with the provisions of the foregoing paragraphs are deemed to be invalid. When proxies do not indicate the name of the appointed proxy, the chairman of the meeting will vote the proxy in favor of the adoption of the draft resolutions presented or approved by the Board of Directors or the Executive Board, and will vote the proxy against the adoption of all the other draft resolutions. To give any other vote, the shareholder must choose a proxy who accepts to vote as he/she indicates.

* The text of the resolutions are in the notification of the meeting which is sent with this proxy (art. D 133) : please do not use both "I VOTE BY POST" and "I HEREBY APPOINT" (art. D 133-8). The French version of this document governs ; the English translation is for convenience only.
NB : If any information included in this form is used for a computer file, it is protected by the provisions of law 78-17 of January 6, 1978, especially about rights of access and alteration that can be exercised by interested parties.

SOMFY SA

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Capital social : 7.836.800 euros
Siège social : 50, avenue du Nouveau Monde – 74300 CLUSES
476.980.362 RCS Annecy

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 MAI 2009

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS *

Je soussigné (e) :

NOM ou dénomination sociale :

Prénom ou forme :

Domicile ou siège social :

Propriétaire de actions SOMFY.

Demande l'envoi des documents et renseignements concernant
l'Assemblée générale ordinaire du 13 mai 2009 tels qu'ils sont visés par l'article
R 225-83 du Code de Commerce.

A

Le

** Conformément à l'article R.225-88, alinéa 3, du Code de Commerce, les actionnaires titulaires d'actions nominatives ou justifiant de leur qualité de propriétaire de titres au porteur, peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R 225-81 et R 225-83 du Code de Commerce, à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présente demande.*

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

Conformément à l'article R 225-88, alinéa 3, du Code de Commerce, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs ou justifiant de sa qualité de propriétaire de titres au porteur, peut demander à la société, en utilisant la formule au verso, l'envoi à l'adresse indiquée des documents visés par les articles R 225-81 et R 225-83 du Code de Commerce.



Rapport Annuel 2008



2	Message de Paul Georges Despature
3	Un Groupe, 2 branches :
4	Une double stratégie de croissance pour Somfy
6	Interviews de Jean-Philippe Demaël et Wilfrid Le Naour
8	Chiffres clés 2008

9	Organisation et gouvernance
	Relation actionnaires
10	Somfy Activités :
	Innovier, optimiser notre performance
26	Somfy Participations :
	Investir, partager notre savoir-faire
34	Développement durable :
	Dialoguer, contribuer à mieux habiter la planète
44	Rapport financier

Profil du groupe Somfy et chiffres clés

Affirmer nos ambitions

Innovover

Depuis 40 ans, Somfy conduit l'essor et l'évolution technologique de l'automatisation des ouvertures et des fermetures de la maison et du bâtiment. Portée par la culture d'innovation de ses 3 domaines, Somfy Activités développe de nouvelles solutions d'automatisation aux bénéfices des économies d'énergie, du confort et de la sécurité de l'habitat. La création de valeur est relayée sur le terrain grâce à l'esprit entrepreneurial des équipes commerciales qui assurent la conquête et le développement de nouveaux marchés.

Investir

Le modèle de développement du Groupe s'appuie depuis toujours sur un fort soutien à la croissance tant organique qu'externe. Ainsi, chaque année, Somfy Activités élargit sa couverture géographique, renforce ses positions commerciales et consolide ses compétences. L'optimisation de l'outil industriel garantit la réactivité de Somfy face aux évolutions des marchés et sert l'exigence de qualité et de créativité sur lesquelles repose le succès de l'entreprise. En 2008, cette politique volontariste trouve une nouvelle ambition avec la création de Somfy Participations dont la vocation est de valoriser les investissements du Groupe hors du cœur de métier de Somfy.

Dialoguer

Dans 53 pays, Somfy fonde la croissance rentable de ses activités sur l'écoute de ses clients professionnels et sur la proximité qu'il entretient avec ses marchés et ses réseaux de distribution. Ces dernières années, les enjeux environnementaux du bâtiment ont amené le Groupe à prendre une part de plus en plus active dans la sensibilisation des prescripteurs, du consommateur final, des pouvoirs publics et de l'ensemble de ses parties prenantes aux bénéfices énergétiques de l'automatisation des protections des façades et baies vitrées des bâtiments.

5 400
collaborateurs
dont
4 260
pour Somfy Activités.

749,4 millions
d'euros de chiffres
d'affaires en 2008
dont
69 %
réalisés à l'étranger.

Message de Paul Georges Despature

Président du Directoire



Après deux années de forte croissance, le chiffre d'affaires du Groupe progresse de 1,2 % à données comparables en 2008. S'ils restent satisfaisants, nos résultats reflètent la période d'incertitudes actuelle. 2009 sera une année d'agilité et de réactivité mais nous ne remettrons en cause ni nos ambitions ni notre stratégie d'accompagnement de la performance à long terme qui fondent le modèle de développement du Groupe et sa solidité.

À ce titre, 2008 a marqué une étape importante dans la vie du Groupe avec la création de Somfy Participations dont j'ai confié la responsabilité à Wilfrid Le Naour. Dédiée à la gestion dynamique de nos investissements hors "core business", cette nouvelle branche consolide le Groupe dans la durée. Grâce à son positionnement original, Somfy Participations a su rapidement se rendre attractive auprès des entreprises et nous a déjà offert la possibilité de réaliser quatre investissements significatifs. Somfy Participations est aujourd'hui une branche consistante. 2009 nous permettra, j'en suis certain, de délivrer la promesse d'accompagnement que nous avons faite aux dirigeants des sociétés acquises.

Nous avons également eu le plaisir d'accueillir Jean-Philippe Demaël à la direction de Somfy Activités. Ses qualités humaines et sa grande expérience des marchés émergents sont des ressorts indispensables pour conduire la performance de nos activités dans un environnement économique difficile. En 2008, Somfy Activités a fait preuve de résistance face à la dégradation progressive de ses marchés. Nous avons réussi à gagner des parts de marché sur la quasi-totalité de nos territoires et applications. Je me félicite également de la progression du taux de marge brute alors même que Somfy Activités a continué à concéder une baisse de ses prix de vente, et que le retournement des prix des matières premières n'a eu un impact qu'en toute fin d'année.

Comme vous le savez, nous sommes entrés dans une crise économique dont nous ne connaissons ni l'ampleur ni la durée. Dans ce contexte, le groupe Somfy fait et fera à la fois preuve de réalisme et de confiance. Réalisme, en nous adaptant avec souplesse, au fur et à mesure de l'évolution de la conjoncture, sans précipitation ni remise en cause de la solidité structurelle du Groupe. Confiance également, puisque Somfy est bien positionné pour sortir renforcé de cette crise.

L'enjeu pour Somfy Activités en 2009 sera de mettre tous les atouts de son côté pour franchir ce passage délicat dans les meilleures conditions et continuer à nourrir sa croissance sur le long terme. Pour cette raison, nous allons poursuivre nos investissements afin de consolider nos positions dans les marchés matures et conforter notre avance dans les pays émergents. Nous maintenons également un rythme soutenu d'innovation produits.

L'enquête de satisfaction interne réalisée en 2008 a montré à quel point les hommes et les femmes de Somfy sont attachés à leur Entreprise et confiants dans son avenir. Je les en remercie. Nous continuerons sans relâche à consacrer les moyens nécessaires à leur développement professionnel et à leur fournir les sources d'inspiration indispensables à leur créativité.

Un Groupe, 2 branches :

Une double stratégie de croissance pour Somfy

Depuis janvier 2008, la société Somfy SA est structurée en deux branches dotées d'un périmètre métier et managérial propre. Somfy Activités se consacre à l'automatisation des ouvertures de la maison et du bâtiment. Nouvelle branche, Somfy Participations est destinée à la gestion des investissements du Groupe dans des entreprises qui ne relèvent pas du cœur de métier de Somfy. En donnant une meilleure visibilité à la double stratégie de croissance du Groupe, cette nouvelle organisation reflète la volonté entrepreneuriale de Somfy d'assurer la pérennité du Groupe sur le long terme.

Somfy Activités

Cœur de métier du Groupe, la branche Somfy Activités continue prioritairement à bénéficier des moyens financiers et humains nécessaires à sa stratégie de développement. Fondée sur une croissance tant organique qu'externe, elle s'appuie sur une politique soutenue d'innovation produits et sur un fort soutien à la conquête de nouveaux territoires et marchés.

Compte tenu de la dégradation de l'environnement économique, Somfy Activités va poursuivre ses actions de maîtrise des coûts opérationnels lancées en 2008 afin de protéger ses marges et maintenir sa rentabilité. Priorité sera ainsi donnée à la mobilité interne. Dans cette démarche, la branche peut également s'appuyer sur la montée en puissance des sites de production internationaux et sur le développement de ses achats dans les pays à bas coûts. Afin de continuer à saisir le potentiel de croissance organique important de ses marchés, notamment ceux liés à la performance énergétique des bâtiments, Somfy Activités maintient un niveau élevé d'investissements en matière de Recherche & Développement,

de marketing et de communication. Sa solidité financière lui permet également d'envisager des acquisitions en fonction des opportunités.

Somfy Participations

La création de Somfy Participations répond à deux objectifs : améliorer les performances des participations hors cœur de métier déjà présentes dans le portefeuille du Groupe et continuer à investir les ressources financières excédentaires dans des entreprises dont Somfy comprend le "business model" et connaît les secteurs d'activité. La création de valeur proviendra tant du potentiel des sociétés acquises que de leur intégration. Pour concrétiser cette stratégie, Somfy Participations bénéficie de l'expérience industrielle du Groupe et peut choisir de mobiliser son expertise métier et ses ressources humaines pour faire progresser les organisations et les équipes des entreprises dont elle est actionnaire majoritaire. Les priorités de la branche Somfy Participations pour 2009 sont l'optimisation des processus d'accompagnement des sociétés en portefeuille, dans un environnement délicat pour certaines d'entre elles, et la poursuite des investissements.

Somfy Activités et
Somfy Participations
n'ont pas d'existence
juridique distincte.

Somfy SA reste la société
cotée en Bourse.

Bilan 2008

Interview de Jean-Philippe Demaël, Directeur Général de Somfy Activités



Quel regard portez-vous sur les résultats de l'année 2008 ?

Cet exercice difficile qui s'est soldé par une année quasiment sans progression en terme de chiffre d'affaires a mis en éclairage le potentiel intrinsèque de Somfy Activités et la pertinence de notre "business model" qui permet d'en saisir tous les gisements. Ainsi, nous avons poursuivi notre conquête de parts de marché sur les volets roulants et les stores, malgré un environnement concurrentiel assez vif, et continué à accroître la part de nos ventes réalisées sur des produits à forte valeur ajoutée dans toutes nos activités.

Concrètement, tous les moteurs de croissance attendus ont été au rendez-vous. À commencer par notre positionnement sur les territoires émergents, qui a compensé le ralentissement de l'activité sur les marchés les plus matures et la faiblesse de la saison des stores, conséquence d'un climat printanier pluvieux. La progression importante de nos activités sur le tertiaire, les produits d'intérieur, et, à un degré moindre, sur les portails et portes de garage valide le potentiel de développement structurel de Somfy Activités. Enfin, notre stratégie d'innovation fonctionne. Nous continuons à conduire la montée en gamme de nos marchés grâce à des produits tels que la motorisation radio, les contrôles et les solutions de programmation.

2009 s'annonce difficile. Quels seront les moteurs de la croissance de Somfy Activités ?

Parce qu'ils ont prouvé leur efficacité en 2008, nous continuons à accompagner le développement de tous les projets qui construisent l'avenir. L'affectation prioritaire de nos ressources sur nos réseaux de distribution va permettre d'accélérer les conquêtes commerciales dans les territoires émergents. Le lancement d'une quarantaine de produits viendra stimuler le développement de nouveaux marchés et soutenir la croissance organique de nos activités. À ce titre, l'automatisation du résidentiel (Home Motion by Somfy) ainsi que les économies d'énergie permises par nos solutions, tant dans le résidentiel que dans le non-résidentiel (Bioclimatic Façades), représentent deux potentiels importants pour l'avenir et mobilisent toutes nos équipes.

Les solutions d'économie d'énergie tiennent une part de plus en plus importante dans votre activité.

Le métier de Somfy est-il en train d'évoluer ?

Je parlerais plutôt d'une dynamique naturelle, pleinement maîtrisée. Depuis sa création, Somfy fonde le développement rentable de ses activités sur une vision stratégique à long terme et sur la mise en œuvre de projets qui élargissent nos fondamentaux. Les solutions applicables à la performance énergétique s'inscrivent pleinement dans ce cadre, au même titre que les autres évolutions que nous conduisons en matière d'amélioration du confort et de la sécurité des bâtiments. Ainsi, nos ventes s'orientent vers des systèmes de contrôle de plus en plus sophistiqués. Au fil du temps, notre métier a évolué d'une culture électrotechnique à une problématique plus large englobant électronique et software. Ceci a eu évidemment des implications importantes, en termes de compétences, de méthodes et de temps de développement.

Les actions que nous menons par ailleurs pour sensibiliser nos parties prenantes aux solutions d'économie d'énergie expriment notre volonté de renforcer nos actions d'entreprise citoyenne. Le recentrage de notre Fondation sur l'habitat durable participe également de cette démarche. Il reflète notre ambition d'assumer notre rôle social et de conduire nos actions sociétales au croisement de notre activité et de l'environnement.

Dans quel état d'esprit abordez-vous l'année 2009 ?

Confiant et combatif. Les temps seront durs pour tout le monde et les plus performants sortiront gagnants. Nos fondamentaux sont solides, l'entreprise est forte, notre structure financière est saine, et d'un point de vue opérationnel, nous sommes prêts à affronter toutes les situations auxquelles nous pourrions être confrontés. Pour toutes ces raisons, nous estimons que 2009 sera une année qui doit nous permettre d'accroître notre avance et de réaliser des conquêtes stratégiques importantes. L'enjeu pour nous est d'être attentif aux opportunités et d'être capable de les saisir rapidement.



Interview de Wilfrid Le Naour, Directeur Général de Somfy Participations

Quelles sont les raisons qui ont amené Somfy à créer cette nouvelle branche en 2008 ?

Notre réflexion ne date pas d'hier. Ces dernières années, nous avons accumulé un excédent financier important, ce qui soulevait la question de son utilisation. Il nous fallait également trouver un moyen de gérer de manière plus dynamique les participations hors cœur de métier déjà en portefeuille. Par ailleurs, suite aux bons résultats de Somfy en 2006 et 2007, nous avons été sollicités par de nombreuses sociétés à la recherche d'investisseurs. D'un point de vue opérationnel, nous avons acquis de solides compétences en matière d'equity. Lorsque le Groupe a eu l'opportunité d'accueillir Jean-Philippe Demaël, il a été logique de créer Somfy Participations à ce moment-là.

Qu'est-ce qui vous différencie d'un investisseur financier classique ?

Dès la phase de réflexion, nous avons souhaité nous spécialiser afin de ne pas être un simple acteur de plus sur le secteur de l'equity. En résumé, tout s'articule autour de notre capacité à faire grandir les équipes et à les accompagner dans les passages délicats et dans les phases de transition. C'est là où se situe notre point principal de différenciation, outre les facteurs plus financiers. Nous souhaitons donc "mériter" l'accroissement de la valeur de nos investissements, non seulement par l'amélioration du résultat opérationnel et l'effet de levier, mais aussi par notre contribution propre. Au-delà de la spécificité de sa démarche, Somfy Participations se différencie également des investisseurs financiers classiques par sa stratégie d'intervention sur le long terme et un recours raisonnable à la dette d'acquisition.

À terme, quel est votre objectif ? L'intégration ou la revente des sociétés ?

A priori, notre objectif est de revendre les sociétés, même si nous n'avons pas de contrainte de durée de détention. Nous nous fixons donc des points de rendez-vous, ou des contrats, avec les autres actionnaires afin de garantir notre liquidité. Toutefois, il est important de mentionner le cas particulier de CIAT, pour lequel nous avons négocié un pacte qui stipule que Somfy pourra devenir l'actionnaire majoritaire en 2013. Dans ce cas précis, nous avons clairement pris une option pour créer une nouvelle branche d'activités de Somfy à cette échéance.

Quel bilan dressez-vous de cette première année pleine d'exercice ?

Nous affichons une bonne réussite en termes d'acquisitions. La branche a pu investir là où elle projetait de le faire, malgré une concurrence active d'autres investisseurs. Notre proposition séduit, dans un environnement qui s'est fortement dégradé et qui a vu les fonds d'investissements classiques contraints de revoir leurs objectifs et méthodes. De nombreux dossiers nous arrivent régulièrement et témoignent de la validité de notre positionnement. Sur le plan de la gestion de nos participations, nous avons mis en place des processus de suivi en ligne avec nos ambitions. Des responsables de participations ont été nommés et soutiennent les entreprises, dans une conjoncture 2009 difficile à laquelle nul n'échappe. Dans ce contexte, le soutien et le support actif de Somfy Participations et de tous ceux qui, au sein du Groupe, y contribuent, sont vécus positivement par les équipes des différents managements.

Lors de la création de Somfy Participations, vous vous êtes fixé des critères très clairs pour orienter vos choix d'investissements. Vos cibles ont-elles évolué ?

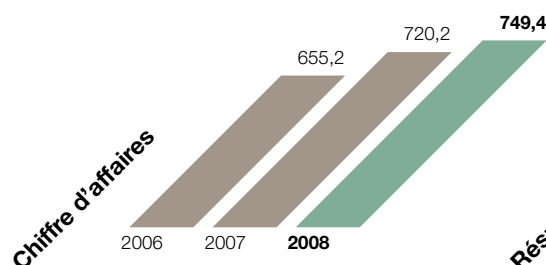
Non. Nous continuons à cibler des sociétés industrielles de 30 à 200 millions d'euros de chiffre d'affaires dont nous comprenons le business model. Avec l'expérience, nous avons ajouté l'idée de la nécessité d'être utile au développement de la société concernée. De fait, il est primordial que cette attente de collaboration existe de la part des sociétés acquises. En terme de sectorisation de nos prises de participations, il est assez logique que les premières sociétés à avoir frappé à notre porte soient des entreprises proches du secteur d'activité du Groupe, mais dans l'avenir, le périmètre de Somfy Participations est amené à évoluer au-delà du secteur connexe de Somfy Activités.

Quels sont vos projets pour l'année 2009 ?

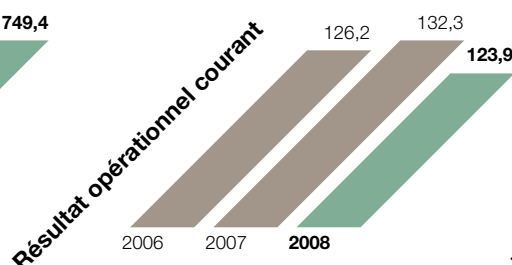
Nous allons poursuivre la mise en place des processus de gestion. En ce qui concerne les acquisitions, nous sommes plutôt dans une posture de nous hâter lentement. Nous nous concentrons donc sur quelques dossiers, sans oublier que la priorité de financements est à Somfy Activités. Pour les entreprises en portefeuille, nous allons encore renforcer la réalité et l'efficacité de notre accompagnement.

Chiffres clés 2008

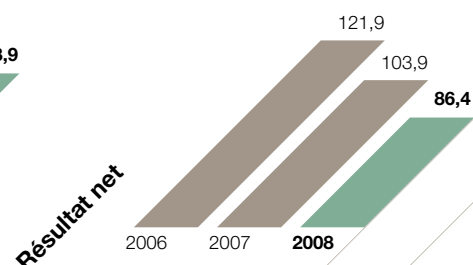
Indicateurs de Somfy Activités et de Somfy Participations



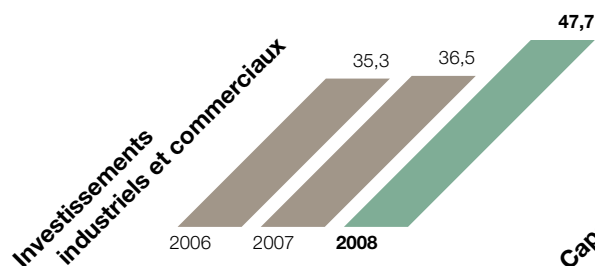
La progression du chiffre d'affaires publié du Groupe ressort à 4,0 %, avec une contribution de 58,4 M€ de Somfy Participations (sociétés Cothem sur 12 mois, Zurfüh-Feller sur 6 mois et Sirem sur 3 mois). Le Groupe CIAT est mis en équivalence et ne contribue donc pas au chiffre d'affaires consolidé de Somfy. Sur Somfy Activités, la croissance à données comparables sur 2008 est de 1,0 %, avec un ralentissement progressif de l'activité constaté au fil des trimestres (T4 2008 à - 4,8 %).



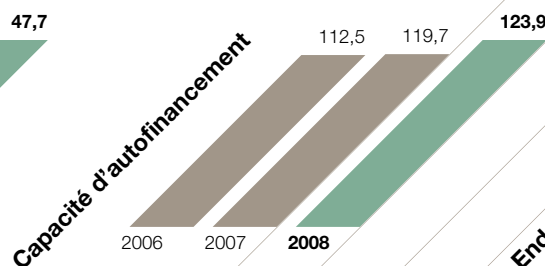
Le résultat opérationnel courant baisse de 6,4 %, à 123,9 M€. Il est pénalisé par l'effet report des frais de structure engagés les années précédentes (recrutements d'effectifs commerciaux et de développement), dans un contexte de faible croissance, et malgré la poursuite de gains de coûts de production. La dégradation des principales monnaies face à l'euro sur la plus grande partie de l'année a également pesé négativement.



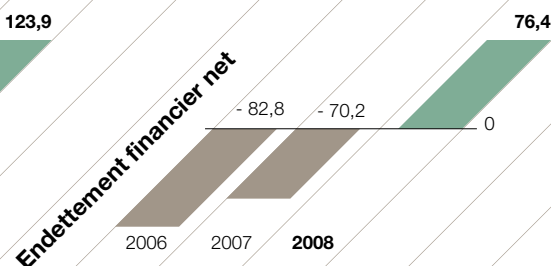
Le résultat net publié recule de 16,8 % à 86,4 M€. Hors effet déconsolidation de FAAC, dont le résultat 2007 en équivalence représentait 10,7 M€, le recul n'est plus que de 7,3 %. La baisse du résultat opérationnel courant, ainsi que le gonflement des charges financières, dû à un endettement accru et à la volatilité des marchés, ont été partiellement compensés par une forte baisse du taux d'impôts consolidé. Celui-ci a bénéficié de la montée de la production hors Europe, et d'une moindre pression fiscale en Italie et Allemagne.



À 47,7 M€, le niveau des investissements industriels et commerciaux a encore progressé en 2008, avec la mise en service de capacités de production industrielles et de nouveaux bâtiments. Il devrait s'infléchir légèrement en 2009, et restait en tout état de cause nettement inférieur à la capacité d'autofinancement du Groupe.



Malgré la baisse du résultat net, la capacité d'autofinancement du Groupe a légèrement progressé à 123,9 M€. En effet, celle-ci n'est pas impactée par les résultats en équivalence et par les variations de justes valeurs portant sur les couvertures de taux et de change.

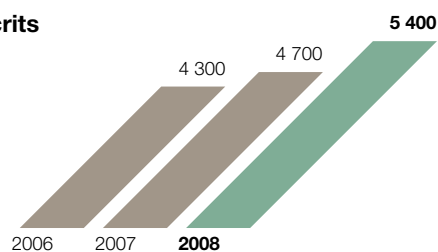


Compte tenu des investissements réalisés chez Somfy Participations, le Groupe est passé d'un excédent financier net de 70,2 M€ à fin 2007, à une dette nette de 76,4 M€ à fin 2008. Une partie de l'endettement (54,1 M€) est sans recours, affectable aux opérations de LBO réalisées entre 2006 et 2008. Le prêt mezzanine (49,7 M€) consenti par Somfy SA à CIAT est considéré comme un actif financier.

Chiffre d'affaires par zone géographique

En milliers d'euros	2008	2007	Variation N/N-1	Variation N/N-1 à taux et périmètre constants
France	200 830	195 915	2,5 %	2,5 %
Allemagne	95 717	97 260	- 1,6 %	- 1,6 %
Europe du Nord	92 035	100 732	- 8,6 %	- 4,9 %
Europe de l'Est et Centrale	54 822	47 611	15,1 %	12,0 %
Europe du Sud	139 446	139 846	- 0,3 %	- 0,5 %
Asie Pacifique	43 166	42 940	0,5 %	6,3 %
Amériques	64 988	68 110	- 4,6 %	1,1 %
Somfy Activités	691 004	692 414	- 0,2 %	1,0 %
Somfy Participations	58 349	27 808	109,8 %	6,4 %
Somfy Consolidé	749 353	720 222	4,0 %	1,2 %

Effectifs inscrits



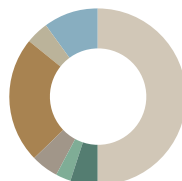
Répartition des effectifs hommes/femmes

Hommes **54 %**
Femmes **46 %**

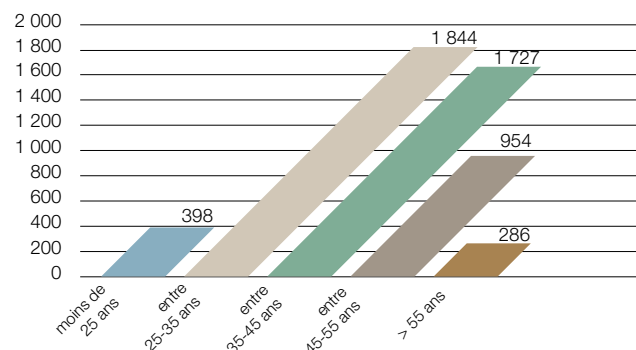


Répartition des effectifs par zone géographique

France **51 %**
Asie-Pacifique **10 %**
Amériques **4 %**
Europe du Sud **23 %**
Europe du Nord **4 %**
Europe de l'Est et Centrale **3 %**
Allemagne **5 %**



Répartition des effectifs par tranche d'âge



Organisation

Conseil de Surveillance

Président : Jean-Bernard Guillebert

Vice-Président : Jean Despature

Membres : Jean Despature

Victor Despature

Jean-Bernard Guillebert

Xavier Leurent

Anthony Stahl

Comité d'Audit

Jean-Bernard Guillebert

Victor Despature

Nicolas Duchemin

Comité de Rémunérations

Jean-Bernard Guillebert

Victor Despature

Directoire

Président : Paul Georges Despature

Directeur Général Somfy Activités : Jean-Philippe Demaël

Directeur Général Somfy Participations : Wilfrid Le Naour

Membre : Nicolas Duchemin

Commissaires aux comptes

Ernst and Young Audit

CDL

Responsable de l'Information

Nicolas Duchemin

Directeur Financier

Téléphone : (33) 4 50 40 48 49

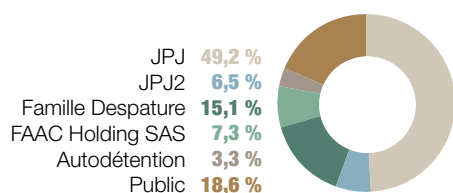
Fax : (33) 4 50 40 19 61

E-mail : nduchemin@dsgsomfy.com

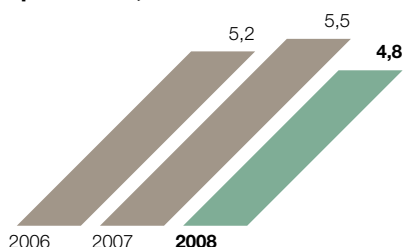
www.somfyfinance.com

Relation actionnaires

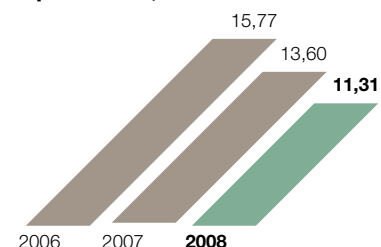
Répartition du capital en %



Dividende net par action, en euros



Résultat net par action, en euros



Capital

Le capital au 31 décembre 2008 s'élève à 7 836 800 euros, divisé en 7 836 800 actions de 1 euro nominal, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

La société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital. Les options pouvant être exercées après le 31 décembre 2008 sont des options d'achat d'actions. Dans le cadre des autorisations qui lui sont accordées, la société détient 257 230 actions Somfy SA au 31 décembre 2008.

Cotation

Somfy SA est une société à Directoire et Conseil de Surveillance cotée sur Eurolist d'Euronext Paris (Compartiment B, code ISIN FR 0000120495).

Contrat

Somfy SA a conclu le 6 décembre 2005, un contrat d'apporteur de liquidité avec la Société Générale Securities.

Calendrier financier

23 janvier 2009	Publication du chiffre d'affaires du 4 ^{ème} trimestre 2008
26 février 2009	Conseil de Surveillance
27 février 2009	Réunion d'Information Financière - Résultats année 2008
24 avril 2009	Publication du chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2009
30 avril 2009	Publication des comptes consolidés de l'année 2008
13 mai 2009	Conseil de Surveillance et Assemblée Générale
24 juillet 2009	Publication du chiffre d'affaires du 2 ^{ème} trimestre 2009
31 août 2009	Conseil de Surveillance
31 août 2009	Publication des comptes consolidés du 1 ^{er} semestre 2009
1 ^{er} septembre 2009	Réunion d'Information Financière - Résultats 1 ^{er} semestre 2009
23 octobre 2009	Publication du chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2009
13 novembre 2009	Conseil de Surveillance



Aborder nos activités et territoires avec l'esprit pionnier

Imaginer des solutions pour chaque marché et chaque bâtiment

Accompagner nos clients dans l'évolution de leur métier

Améliorer le confort et la performance énergétique des bâtiments

Somfy Activités

Innover, optimiser la performance

La branche Somfy Activités fonde son développement sur une double stratégie de croissance organique et de croissance externe qui s'appuie sur une politique d'innovation soutenue et sur un déploiement géographique continu. En 2008, son envergure internationale a permis au Groupe d'opposer une bonne résistance face à un contexte économique peu favorable. Le lancement de solutions novatrices et l'esprit entrepreneurial qui anime les équipes commerciales sur chacun de ses territoires ont accompagné l'expansion de Somfy Activités sur l'ensemble de ses marchés et permis de créer de la valeur pour ses parties prenantes.

Une nouvelle organisation pour optimiser l'efficacité opérationnelle

En 2008, Somfy Activités a poursuivi la réorganisation géographique de ses entités de distribution, les Business Areas, qui pilotent désormais 9 territoires distincts. En consolidant la proximité avec ses marchés, Somfy renforce l'efficacité de son organisation matricielle qui lui permet de croiser les stratégies de développement mises en place pour chaque application (Business Groups) et pour chaque pays. Somfy Activités dispose ainsi d'un fonctionnement toujours plus performant pour accroître la création de valeur sur ses marchés matures, et profiter des opportunités de croissance dans les territoires émergents.

L'Europe du Sud se scinde en 3 territoires

L'entité de distribution qui pilotait jusqu'ici l'Europe du Sud, l'Amérique du Sud et le Moyen-Orient a donné naissance à 3 Business Areas (BAs) distinctes : la BA Ibéro-Amérique, qui couvre l'Espagne, le Portugal et tous les pays d'Amérique Centrale et du Sud ; la BA Moyen-Orient & Afrique qui regroupe une vingtaine de pays ; et la BA Adriatique qui inclut l'Italie, Israël, la Grèce et la Bulgarie. Cette réorganisation va permettre à Somfy Activités de mieux exploiter les gisements de croissance de chacun de ses marchés.

L'Allemagne rejoint l'Europe Centrale

2008 a également vu l'évolution du périmètre de BAs déjà existantes. Ainsi, l'Autriche et la Suisse sont regroupées avec l'Allemagne au sein d'un nouvel ensemble (la BA Europe Centrale) qui permet aux équipes de Somfy de mutualiser leurs actions auprès des clients présents de manière transversale sur ces trois marchés. Dans le même temps, la BA Europe de l'Est devient une entité à part entière afin de se focaliser sur la conquête géographique de nouveaux territoires.

France

Europe du Nord

(Belgique, Danemark, Finlande, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède)

Europe Centrale

(Allemagne, Autriche, Suisse)

Europe de l'Est

(Croatie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Russie, Serbie, République Tchèque...)

Amérique du Nord

(États-Unis et Canada)

Ibéro-Amérique

(Argentine, Brésil, Espagne, Mexique, Portugal)

Adriatique

(Italie, Grèce, Israël, Bulgarie)

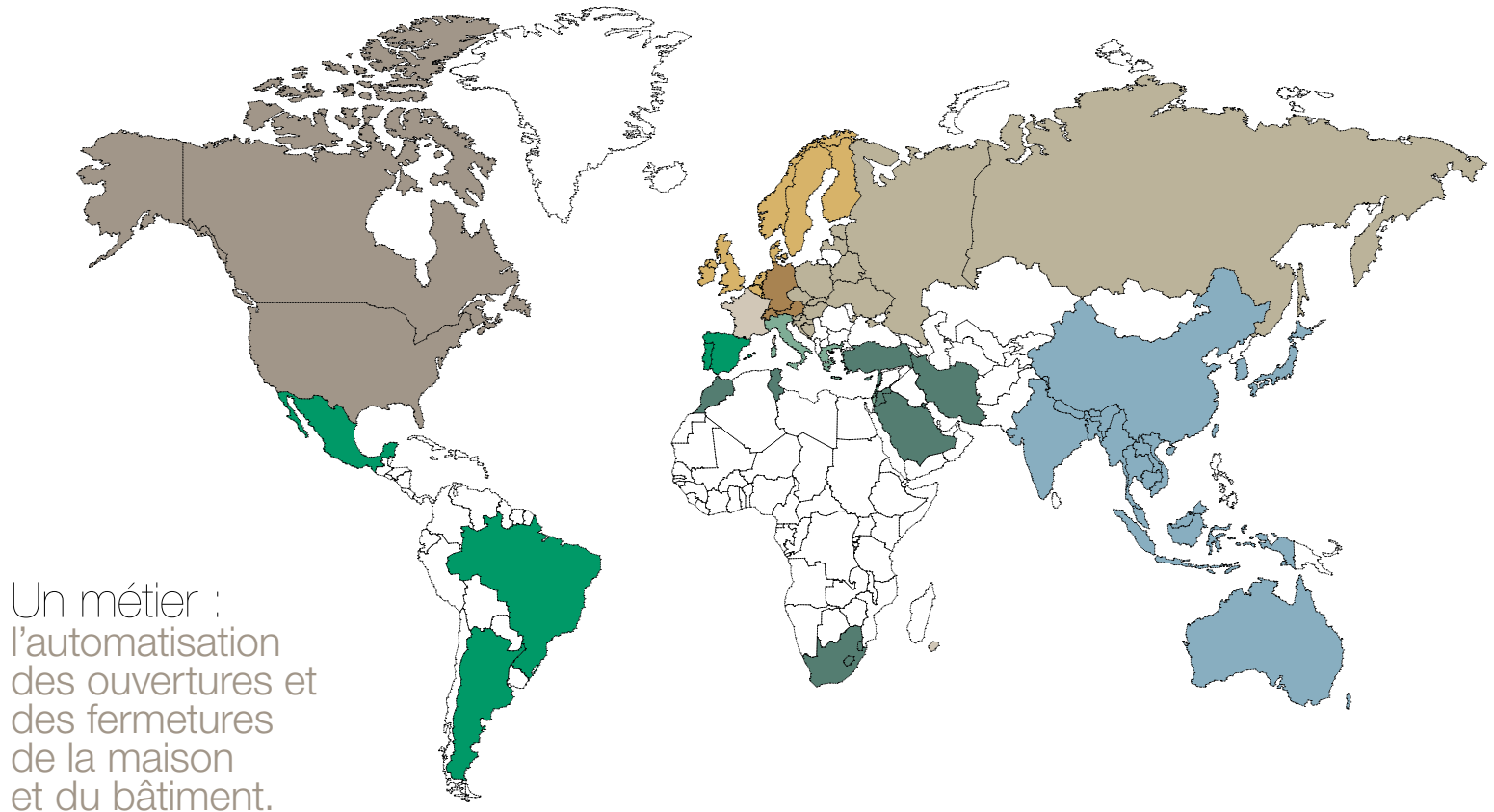
Moyen-Orient & Afrique

(Afrique du Sud, Arabie Saoudite, Chypre, Émirats Arabes Unis, Iran, Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie)

Asie & Pacifique

(Australie, Chine, Corée, Hong Kong, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Singapour, Taïwan, Thaïlande)

{ 9 } zones géographiques



3 activités organisées par applications :

- Stores et volets roulants,
- Solutions tertiaires et stores d'intérieur,
- Portails et portes de garage.

Présence dans 53 pays, au service
de 30 000 clients professionnels
et de 220 millions d'utilisateurs finaux.

691,0 millions
d'euros

de chiffres d'affaires
pour Somfy Activités en 2008,
en progression de 1,0 %
à données comparables.

Les temps forts de 2008

Management

Jean-Philippe Demaël prend ses fonctions en tant que Directeur Général de Somfy Activités.

Il succède depuis juillet à Wilfrid Le Naour qui est nommé Directeur Général de la branche Somfy Participations. Jean-Philippe Demaël qui a rejoint le Groupe Somfy en mars a mis cette période de transition à profit pour visiter la plupart des sites de production et filiales à l'étranger, et rencontrer de nombreux collaborateurs.

Diplômé de l'École Polytechnique, Jean-Philippe Demaël est âgé de 41 ans. Il a réalisé une grande partie de sa carrière au sein du groupe sidérurgique Usinor/Arcelor puis chez Arcelor Mittal, au sein duquel il a été Directeur de la Stratégie de la branche Inox du Groupe de 1998 à 2002, puis Directeur Général de la Business Unit Tubes Inox, et du Pôle Automobile Inox. Depuis 2005, Jean-Philippe Demaël vivait au Brésil où il dirigeait Acesita/ Arcelor Mittal Inox Brasil qui emploie 6 000 personnes.

Marchés

L'économie d'énergie devient une activité à part entière

Pour accélérer la diffusion de ses solutions d'économies d'énergie dans les bâtiments et anticiper les évolutions réglementaires, Somfy inaugure son programme Somfy for Bioclimatic Façades qui dispose d'équipes dédiées au sein de ses activités Solutions tertiaires et Stores d'intérieur, et Stores et volets roulants.

Territoires

Poursuite de l'extension géographique

Somfy Activités poursuit le déploiement géographique de ses activités et de ses équipes commerciales dans les pays émergents. 2008 a vu la création de filiales en Afrique du Sud et dans les États Baltes, ainsi que d'un bureau de représentation en Colombie. Le Groupe entend également développer ses marchés en Afrique Centrale.

Ressources humaines

Responsabilités

La satisfaction des collaborateurs est en progression constante

Marquée par une forte participation (69 % des collaborateurs), la 4^{ème} enquête d'opinion interne montre une percée significative de la satisfaction des collaborateurs sur la plupart des thèmes abordés. Autre motif de satisfaction, Somfy enregistre des résultats supérieurs aux références de son secteur.

Somfy lance un Bilan Carbone™ de ses sites de production

Dans le cadre du lancement d'une démarche globale de Développement Durable, Somfy a réalisé le Bilan Carbone™ de ses sites de Bonneville et de Cluses. Le plan d'actions mis en œuvre en 2009 permettra de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici à 2020.

33 brevets déposés en 2008.

40 nouveaux produits mis sur le marché.

Somfy à travers le monde

Les leviers de croissance stratégiques prouvent leur efficacité

En 2008, le dynamisme des marchés émergents a en partie compensé le ralentissement de l'activité dans les autres territoires au second semestre. Sur l'entrée de gamme, la couverture multimarques du Groupe a permis de conquérir des parts de marché. Partout, la technologie radio et les automatismes progressent, preuve de la capacité de Somfy à conduire la création de valeur sur ses marchés.

Des résultats contrastés mais l'innovation s'impose

En Europe du Nord où les résultats sont en recul, Somfy maintient toutefois ses parts de marché et enregistre un réel succès avec les automatismes et les contrôles qui représentent désormais plus du quart de son chiffre d'affaires. Également affectés par le ralentissement de l'activité, les États-Unis ont connu des performances variables selon les applications. L'essor (+ 6 %) des stores d'intérieur confirme le potentiel intrinsèque de cette activité sur ce marché à faible taux de motorisation. Les produits sans fil (WireFree), qui s'imposent comme un standard, et le succès des moteurs silencieux Sonesse ont ainsi permis à Somfy de conquérir des parts de marché.

En Espagne, la crise immobilière a lourdement pénalisé l'activité volets roulants. Confronté à une évolution structurelle durable du marché de la construction neuve, le Groupe crée les conditions du développement de ses autres applications en dynamisant de nouveaux réseaux de clients (décorateurs, fabricants de stores d'intérieur, intégrateurs).

Progression de la technologie radio en Europe Centrale et en France

En Europe Centrale, la progression des ventes de motorisations avec radio intégrée a soutenu la croissance des activités de Somfy et valide les efforts accomplis ces dernières années pour accompagner la création de valeur. En France, où Somfy a enregistré une activité supérieure à celle des acteurs du bâtiment, la technologie radio a poursuivi son développement. L'année 2008 a également été marquée par l'arrivée d'un nouveau directeur et par la mise en œuvre d'un plan d'actions ambitieux pour dynamiser des marchés tels que les produits d'intérieur, l'accès résidentiel et l'économie d'énergie.

Les marchés émergents restent dynamiques

Dans ces pays, Somfy continue à structurer ses marchés et à renforcer sa présence auprès des installateurs afin d'accroître le taux de motorisation. En Europe de l'Est, les ventes progressent sur toutes les applications, portées en particulier par la Pologne, la Hongrie, la Roumanie et les Balkans. L'activité de Somfy affiche une croissance supérieure à 20 % dans les pays d'Asie du Sud-Est et en Chine, et de plus de 30 % en Amérique du Sud et au Moyen-Orient.

Mise en œuvre efficace de la stratégie multimarques

Dans un contexte économique difficile marqué par une forte pression concurrentielle sur les produits d'entrée de gamme, la couverture multimarques des activités de Somfy dans la plupart des territoires a accompagné la croissance de ce segment. Cette démarche a notamment permis de reprendre des parts de marchés en Europe Centrale et dans les pays d'Europe méridionale.

Accompagner la création de valeur

Équipes

Élaboration de cellules “start-up” en France

Le neuf, le tertiaire et la construction résidentielle sont autant de marchés prometteurs que Somfy stimule en créant des petites équipes, mues par un esprit de challenger, qui testent la viabilité de nouveaux services et de modèles marketing et de vente innovants.



Clients

Dynamisation des réseaux d'installateurs

La relation de proximité que Somfy entretient avec ses clients est un facteur clé du déploiement des produits à forte valeur ajoutée. En 2008, Somfy a renforcé ses forces commerciales aux États-Unis, en Europe Centrale et du Nord, ainsi que dans ses marchés émergents. 2 160 installateurs italiens ont notamment bénéficié de stages de techniques et de vente.



Consommateur final

Nourrir la notoriété de la marque Somfy

Nouvelle campagne TV dans 8 pays Européens, sponsoring de la météo au Liban, affichages sur l'arrière des bus en Israël... Dans la plupart des territoires, Somfy consolide la notoriété de sa marque auprès du grand public par le biais des médias et développe des sites Internet B2C qui génèrent de la visibilité pour ses partenaires installateurs.



+ 22 %

Progression des ventes de systèmes de télécommandes et de pilotages des bâtiments tertiaires en 2008.

Stores et volets roulants

Les pays émergents et l'économie d'énergie dynamisent la croissance

Sur son activité historique, Somfy entend à la fois consolider son leadership en développant la motorisation sur l'ensemble de ses territoires, et conduire la montée en puissance des solutions d'automatisation à forte valeur ajoutée. En 2008, le Groupe s'est ainsi donné les moyens de dynamiser le fort potentiel de croissance lié à l'économie d'énergie dans le résidentiel en créant les conditions du développement de ce marché.

Progression de l'activité dans les nouveaux territoires

En 2008, l'activité a connu une forte croissance dans les marchés d'Europe de l'Est, d'Amérique du Sud et du Moyen-Orient, principalement sur des applications pour volets roulants dans l'habitat neuf. Ce dynamisme a permis de compenser la baisse d'activité enregistrée dans les marchés matures européens tels que l'Espagne où la conjoncture économique a impacté l'activité volets roulants tandis que la saison des stores extérieurs a été pénalisée par une météorologie défavorable.

Succès des nouvelles offres

Sur ses marchés matures, l'activité stores et volets roulants continue à accroître son avancée concurrentielle avec des technologies d'automatisation telles que les gammes radio et YeSseo, et des nouveaux produits qui complètent l'offre existante. Lancé en avril en Europe, ilmo, le premier moteur filaire sans réglage pour volets roulants, apporte ainsi d'importants gains de productivité aux assembleurs et installateurs. Tout en renouvelant le standard filaire grâce à des options jusqu'ici réservées aux moteurs radio, ilmo accompagne par ailleurs la tendance du "tout motorisé" dans le résidentiel en s'adaptant à toutes les tailles de volets. Sur l'activité stores, le capteur de vent Eolis 3D connaît un succès considérable et contribue à standardiser la protection vent sur des produits milieu et haut de gamme.

Émergence d'une nouvelle activité portée par l'Isolation Dynamique™

En 2008, l'activité stores et volets roulants a anticipé l'évolution prochaine des réglementations thermiques des bâtiments au niveau européen en dédiant une équipe à la valorisation de l'Isolation Dynamique™ des baies vitrées du secteur résidentiel. Si les bénéfices énergétiques des volets roulants automatisés sont avérés et largement reconnus par les consommateurs, il était nécessaire de leur donner une meilleure visibilité. Somfy a ainsi développé plusieurs outils marketing et une nouvelle offre visant les économies d'énergie qui sera commercialisée à partir de 2009. Des modules de formation seront également proposés aux clients installateurs. Dans un premier temps, Somfy axe ses efforts sur le marché de la rénovation en France et en Allemagne où les travaux de mise aux normes thermiques vont croître fortement ces prochaines années sous l'impulsion des nouvelles réglementations et des mesures fiscales incitatives.

Initier les tendances

La domotique accessible

Avec YeSseo, les équipements gagnent en interopérabilité

Liée au protocole de communication sans fil io-homecontrol®, la gamme de produits YeSseo lancée sur les volets roulants en 2007 s'élargit progressivement à toutes les applications Somfy. Commun à 7 autres fabricants, io-homecontrol® permettra dès 2009 de piloter les ouvertures de la maison mais aussi l'éclairage et le chauffage avec une télécommande unique.



En 2008, Somfy a formé 700 installateurs à la gamme YeSseo en Allemagne et en Italie.

Performance énergétique

L'Isolation Dynamique™, des économies d'énergie

En 2009, Somfy lance les packs Isolation Dynamique™ associant une horloge et un capteur pour économiser l'énergie été comme hiver.

Objectif : convaincre les propriétaires de volets motorisés de faire des économies d'énergie facilement grâce à l'automatisation de leurs volets roulants.



Pack Isolation Dynamique™.

Des produits autonomes

Le Groupe a développé des nouveaux produits autonomes, appelés "WireFree", pour répondre aux besoins du marché.

Des fonctionnalités avancées

Somfy développe de nouvelles fonctionnalités sur ses moteurs pour optimiser les performances et rendre l'installation encore plus facile.



Oximo 50 RTS.

La Radio Technology Somfy® équipe plus de 10 millions de systèmes d'automatisation des ouvertures à travers le monde.

Solutions tertiaires et stores d'intérieur

Un rôle sur mesure dans l'utilisation de l'énergie gratuite

Pour ces applications, Somfy conçoit des solutions segmentées qui répondent à des typologies de besoins bien spécifiques. Avec son programme "Bioclimatic Façades" lancé en 2008, Somfy entend ainsi devenir la marque référente de l'automatisation des façades pour allier performance énergétique des bâtiments et confort des occupants.

Les produits autonomes et silencieux s'imposent sur le marché des stores d'intérieur

Sur cette activité récente, Somfy s'appuie sur une stratégie d'innovation soutenue qui lui permet chaque année d'accroître son avantage concurrentiel grâce à la qualité et à la largeur de son offre. En 2008, les produits autonomes sans fil (WireFree) et les moteurs silencieux (Sonesse, Glystro pour les rideaux et voilages) ont continué à bénéficier d'un large succès en Amérique du Nord où le faible taux de motorisation des stores d'intérieur offre des perspectives de croissance considérables. Conçue à l'origine pour les besoins du résidentiel nord-américain, cette gamme de motorisations trouve dorénavant des applications sur le tertiaire et se développe fortement en Asie.

L'économie d'énergie, puissant relais de croissance

Pionnier de l'automatisation des façades du tertiaire, Somfy a saisi toute l'importance de l'enjeu de l'économie d'énergie dans les bâtiments. C'est pourquoi, en 2008, le Groupe a lancé son programme "Somfy for Bioclimatic Façades" pour valoriser le recours à l'énergie gratuite grâce à l'Isolation Dynamique™, la gestion lumineuse et la ventilation naturelle des bâtiments. Assortie d'actions ambitieuses, cette démarche soutient les équipes commerciales des territoires où les solutions tertiaires sont déjà bien implantées, principalement en Asie, aux États-Unis, en Allemagne, et au Brésil où l'activité a progressé de 42 % en 2008. Dans les pays nordiques européens, Somfy enregistre également une très nette accélération de l'automatisation des façades. La recherche du moindre coût énergétique agit également comme un relais de croissance rapide dans le secteur résidentiel.

Stehle et VarioSys renforcent les compétences de Somfy dans le tertiaire

La stratégie d'acquisitions menée ces dernières années pour compléter les savoir-faire et l'offre de Somfy sur le tertiaire a remporté ses premiers succès commerciaux. Désormais fabriqués dans les usines du Groupe, les moteurs pour stores vénitiens d'extérieur de Stehle ont soutenu le développement des automatismes à forte valeur ajoutée dans les territoires germanophones où ce type de système est très demandé. Destinées aux protections solaires intérieures du grand tertiaire, les solutions VarioSys, une société rachetée en 2006, apportent d'importants bénéfices en termes de flexibilité d'installation et de gestion.

Créer de nouveaux "business models"

Résidentiel haut de gamme

Répondre aux besoins des décorateurs

En croissance continue aux États-Unis grâce aux solutions sans fil et silencieuses, ce marché est principalement généré par les décorateurs pour lesquels Somfy a mis en œuvre un plan d'actions spécifique en 2008.



Tertiaire

Intégrer les solutions dans les façades

Sur ce marché, Somfy dispose d'une large gamme de systèmes de gestion pour le petit et le moyen tertiaire (animeo) et le grand tertiaire (VarioSys) dont il assure la promotion directement auprès des architectes et des promoteurs immobiliers. En partenariat avec les fabricants, le Groupe développe également des solutions industrialisées de VarioSys intégrées directement dans les modules des façades.



animeo motor controller.

Hôtels

Développer les partenariats avec les acteurs internationaux

Grâce à leur confort visuel, économies d'énergie et leur faible niveau sonore, les moteurs pour rideaux et voilages sont plébiscités par l'hôtellerie 5 étoiles. Sur ses marchés phares (États-Unis, Asie, Moyen-Orient), Somfy structure des réseaux de distribution dédiés. En 2008, Somfy a équipé 25 000 chambres d'hôtels avec ce type de solutions, principalement en Asie.



+ 15 %

Progression du chiffre d'affaires de l'activité Tertiaire en 2008.

+ 11 %

Progression du chiffre d'affaires de l'activité stores d'intérieur en 2008.

Portails et Portes de garage

Succès de l'offre professionnelle différenciée

Grâce à la complémentarité de l'offre de ses trois marques (Somfy, BFT et Simu), le Groupe fait désormais figure de challenger significatif sur cette activité. En 2008, le succès de la nouvelle gamme de produits Somfy dédiés aux professionnels conforte le Groupe dans son ambition de rattraper et dépasser ses concurrents.

Forte progression de l'activité sur le segment professionnel

Progressivement enrichis depuis deux ans, les moteurs pour portails et portes de garage "100 % Pro" ont significativement renforcé la présence de la marque Somfy auprès des clients professionnels en 2008. Conçue spécifiquement pour servir les besoins en fonctionnalités et en flexibilité de ce segment, cette gamme offre aujourd'hui une palette complète de produits pour toutes les configurations de fermetures et de chantiers. 2008 a ainsi vu la mise sur le marché d'actionneurs pour portails battants, tandis que l'élargissement de l'offre de portes de garage permet à Somfy de s'ouvrir au marché des Grands Comptes. Le succès rencontré par la gamme "100 % Pro" dans les territoires d'Europe occidentale en 2008 est venu contrebalancer la baisse de l'activité sur les produits dédiés aux grandes surfaces de bricolage.

Un potentiel de croissance important

Le segment professionnel et l'accès commercial (grilles et portes de magasin) bénéficient d'importantes perspectives de développement sur les marchés d'Europe occidentale, d'Europe de l'Est et du Moyen-Orient, où le Groupe intensifie sa présence. Le renforcement de l'offre d'accessoires de sécurité et d'armoires de commande qui accompagnent les moteurs permet une visibilité accrue de Somfy auprès des fabricants. La gamme "100 % Pro" dispose également d'un potentiel de croissance organique auprès des installateurs multispécialistes déjà partenaires du Groupe sur ses activités volets roulants et protections solaires. Afin de dynamiser ce nouveau canal de distribution, l'activité Portails et Portes de garage a inauguré un centre de formation localisé au sein du siège du Groupe à Cluses et dont le savoir-faire sera déployé dans toutes les filiales.

BFT poursuit son expansion internationale

Rachetée par Somfy en 2004, la marque BFT jouit depuis 25 ans d'une forte notoriété auprès des installateurs et électriciens pour des applications de portails et portes de garage, et plus récemment sur les portes piétonnes commerciales et les systèmes de contrôle d'accès (parking, barrières levantes). En 2008, la marque a enregistré une croissance de 6,4 % (à taux constants) de son chiffre d'affaires, malgré le ralentissement de l'activité dans ses marchés les plus importants (Italie et Espagne). Ses produits sont aujourd'hui commercialisés dans 120 pays et BFT poursuit sa stratégie d'expansion géographique. Une nouvelle filiale a vu le jour en Australie, et en France, BFT a élargi sa couverture territoriale grâce au rachat de 3 distributeurs.

Devenir la référence professionnelle

Efficacité

Simplifier l'installation

Avec la nouvelle gamme "100 % Pro", l'installateur gagne en productivité. Adapté à toutes les configurations de portails coulissants, l'Elixo 500 RTS règle automatiquement sa vitesse en fonction du poids du portail. Grâce à son système de commande intégré au bloc-moteur, l'Axovia 300A RTS ne requiert aucun boîtier externe.



Axovia Multipro.

Innovation

Maintenir une longueur d'avance en matière de sécurité

Doté d'une alarme anti-intrusion, Freeroll est le premier contrôleur pour porte enroulable à ne nécessiter aucun câblage entre le boîtier de commande et l'organe de sécurité. Associée aux solutions domotiques de Somfy, l'activité Portails et Portes de garage va élargir sa gamme de produits YeSseo dont la fonctionnalité "retour d'information" permet de s'assurer que les portes sont bien verrouillées.



Design

Repenser l'ergonomie et l'esthétisme

Robuste et facile à manipuler, la nouvelle télécommande Keygo RTS permet de commander jusqu'à 4 équipements motorisés et s'adapte au goût de chaque occupant de la maison grâce à son kit personnalisable.



Keygo RTS.

+ 6,4 %
croissance du chiffre d'affaires BFT.

Ressources Humaines

L'audace et la créativité au service des projets du Groupe

Déployé à l'international au plus près des équipes, le réseau de 19 responsables Ressources Humaines s'emploie chaque année à dynamiser les compétences et la prise de responsabilité.

Transmettre les savoirs “sensibles”

Pionnières sur de nombreuses activités, les équipes de Somfy travaillent sur des projets innovants dont les méthodes et les résultats sont utiles à la performance de l'ensemble du Groupe. Segmentée par zones géographiques, applications et segments de marché, et soutenue par des process transversaux, l'organisation de Somfy Activités favorise le dialogue et la collaboration entre les différentes entités. Afin d'encourager la transmission de bonnes pratiques au niveau commercial, le Groupe a créé un réseau international de formateurs des clients au sein duquel chacun échange ses expériences.

Priorité à la mobilité interne

En 2008, afin de garantir la pérennité de ses emplois dans un environnement économique dégradé, Somfy a donné la priorité à la promotion interne qui a concerné 2 nouveaux postes sur 3. Le Groupe a mené une politique active d'appel à candidatures internes et diffusé l'ensemble des postes à pourvoir auprès de ses collaborateurs. L'accent a également été mis sur la mobilité internationale, principalement pour les fonctions marketing et administration des ventes. L'objectif est de favoriser la mobilité depuis l'étranger vers la France et entre les filiales étrangères.

Accompagner le management local et la prise de responsabilité

Somfy a continué à enrichir ses programmes de formations internes afin de dynamiser les parcours professionnels et d'accélérer l'apprentissage des compétences managériales au sein des équipes constituées en 2008. Cela s'est notamment traduit par l'adaptation des contenus et par le développement du “mentoring”. Mobilisant l'ensemble des membres d'une même équipe autour d'objectifs de responsabilisation, le programme “Managers!” est également déployé à l'international. D'ici à 3 ans, Somfy souhaite en faire bénéficier les équipes managériales de tous ses territoires.

En 2008, la création de nouvelles unités de distribution (les Business Areas) a impliqué la prise de responsabilité de certains directeurs pays. Somfy a fait appel au “mentoring” pour les aider à prendre la mesure de leur nouvelle fonction.

Tenir compte des attentes des collaborateurs

L'enquête d'opinion interne réalisée en 2008 reflète la satisfaction globale du personnel qui progresse de 2 points par rapport à 2006. Confiants dans l'avenir du Groupe, les collaborateurs apprécient l'intérêt et l'ambiance de travail. Si les indicateurs progressent sur l'ensemble des thèmes abordés, à l'exception de l'Organisation, cette enquête est aussi l'expression de fortes attentes au niveau de la mobilité, du développement des compétences et du management de proximité. Il s'agit pour Somfy d'axes de progrès continu et ces résultats ont permis d'orienter les plans d'actions de la période 2009-2010.

Multiculturels, performants
et animés par une solide
volonté d'entreprendre,
les 4 260 collaborateurs
de Somfy Activités
incarnent les valeurs
du Groupe.

Industrie & Logistique

La réactivité soutient la performance

En 2008, l'outil de production a fait preuve de réactivité en ajustant son dispositif aux besoins des marchés, sans remettre en cause sa productivité et sa rentabilité. Sa forte capacité d'adaptation et sa démarche d'amélioration continue ont permis d'accompagner la stratégie d'innovation de Somfy et de soutenir la performance du Groupe en optimisant sa compétitivité.

Un maillon clé de la création de valeur

Par sa capacité à servir trois activités au travers d'une offre différenciée de qualité, le dispositif industriel du Groupe est au cœur de son processus de création de valeur. En 2008, Somfy a amélioré son efficacité en déployant un outil informatique (le progiciel Baan) qui permet une gestion totalement intégrée des process de fabrication, de l'approvisionnement en composants à la livraison. Installé dans un premier temps dans la plus importante usine du Groupe, à Cluses, Baan équipera les sept autres sites de production.

Afin d'accompagner l'élargissement de son offre, Somfy a également implémenté un outil de gestion des données techniques des produits (PDM) qui permet de concevoir un produit et d'adapter simultanément l'outil de production.

La qualité, une mission au quotidien

Lancé il y a 2 ans, le programme "% to ppm" ("parts per million") a été finalisé en 2008. Outre une mobilisation générale des collaborateurs autour de la qualité, cette démarche a permis une diminution très significative du taux de retour produits. Ses objectifs sont maintenant totalement intégrés dans le mode de fonctionnement des usines et les actions engagées continuent à faire l'objet d'un reporting régulier.

Succès de l'intégration de Stehle et de VarioSys dans le réseau industriel Somfy

En 2008, le réseau industriel de Somfy a montré sa capacité d'adaptation en intégrant avec succès les produits Stehle et VarioSys, issus de deux sociétés acquises en 2006, dans ses propres sites de production. Cette réussite est le fruit d'un important

travail de consolidation industrielle et de mise à niveau en termes de performance et qualité. Aujourd'hui, le niveau d'industrialisation de leurs produits est atteint.

Le site tunisien poursuit son développement

Complémentaire du réseau d'usines européennes, puisque dédiée au "cœur de gamme", l'usine tunisienne de Somfy (SITEM) a poursuivi avec succès la constitution d'un réseau de fournisseurs sur site. Désormais, les deux tiers des approvisionnements sont réalisés localement et Somfy prévoit de renforcer les implantations en 2009. Deuxième plus importante usine du Groupe en termes de capacité de production, SITEM verra sa taille opérationnelle doubler à compter de 2010 grâce à la livraison d'une seconde tranche de 11 000 m².

LianDa reste en deçà des objectifs

Confrontée à la complexité du marché chinois et à une parité euro-dollar défavorable en 2008, l'usine chinoise de Somfy (LianDa) n'a pas totalement répondu aux objectifs. Inaugurée en 2006 pour répondre au potentiel de croissance important offert par ce marché émergent, LianDa a intégré des équipes en provenance de Cluses pour renforcer ses compétences en matière de technologies et de production.

8 sites de production.
1 centre logistique international.
50 magasins logistiques.



Transmettre et enrichir notre expérience d'industriel

Accompagner le développement d'autres sociétés

Conduire des investissements ciblés et créateurs de valeurs

Pérenniser notre Groupe à long terme

Somfy Participations Investir, partager notre savoir-faire

Chaque année, en fonction des opportunités, le Groupe Somfy procède à des acquisitions pour renforcer ou élargir ses expertises métier. Au fil du temps, cette stratégie l'a amené à investir dans des sociétés qui, bien que ne relevant pas du cœur de métier de Somfy, possèdent un fort potentiel de développement et viennent à ce titre consolider le Groupe à long terme. En 2008, Somfy a souhaité mettre tous les atouts de son côté pour valoriser ce portefeuille et réaliser de nouveaux investissements en créant une branche dédiée : Somfy Participations.



Une nouvelle branche pour valoriser les investissements hors cœur de métier

Créée en janvier 2008, la branche Somfy Participations a pour vocation d'acquérir et de gérer les investissements et les participations dans des entreprises industrielles dont le profil se situe en dehors du cœur de métier de la branche Somfy Activités. Dirigé par Wilfrid Le Naour, qui a contribué à la performance des activités de Somfy pendant 8 années, Somfy Participations a investi dans 3 nouvelles sociétés en 2008.

Un objectif de création de valeur pour le Groupe

Nouvelle branche de Somfy SA, Somfy Participations se place au service de l'ambition de croissance du Groupe. Bénéficiant de l'expertise de Somfy en matière de croissance externe, la branche rassemble une gamme étendue de compétences : fusion acquisitions, gestion financière, conduite managériale et financière. Les investissements de Somfy Participations participent à la fois à une démarche financière et entrepreneuriale dans une finalité de création de valeur pour Somfy et les sociétés dont le Groupe est actionnaire.

Comprendre le business model des sociétés

Afin de se donner pleinement les moyens d'optimiser et de pérenniser ses prises de participations, Somfy Participations fonde son activité sur la compréhension des enjeux des sociétés dans lesquelles elle investit. La branche s'est ainsi fixé plusieurs critères pour orienter le choix de ses investissements : cibler des sociétés industrielles de 30 à 200 millions de chiffre d'affaires, en phase de transition et qui offrent un potentiel de croissance ; maîtriser leur business model ; et partager les mêmes valeurs entrepreneuriales.

La branche privilégie deux schémas d'investissement : les prises de participations minoritaires, aux côtés d'actionnaires familiaux ou institutionnels, et les prises de participations majoritaires, avec un objectif d'accompagnement des sociétés dans leur développement.

Un portefeuille en développement

La gestion dynamique des investissements constitue le principal levier de création de valeur. En 2008, Somfy Participations a investi dans 3 nouvelles sociétés : CIAT et Zurflüh-Feller en juillet, et Sirem en octobre. Elles viennent renforcer le portefeuille de sociétés dont Somfy était déjà actionnaire avant la création de Somfy Participations. Dans le même temps, la branche a sensiblement augmenté sa participation dans le capital de agta-record.

Le financement est assuré par les excédents de trésorerie du Groupe et par la dette. L'objectif de retour sur investissement est d'atteindre un niveau comparable à celui des activités du "cœur de métier" de Somfy.

Une forte dimension entrepreneuriale

Dans les sociétés où elle est majoritaire, Somfy Participations entend à la fois jouer un rôle d'actionnaire et de partenaire actif du développement rentable de leur activité et de leur performance. Afin de les aider à valoriser leurs atouts, la branche s'emploie à faire bénéficier les équipes dirigeantes de son expérience managériale et industrielle, de ses ressources et de son savoir-faire.

146 millions d'euros
montant des investissements
de Somfy Participations en 2008.

Des participations majoritaires ou minoritaires dans 7 sociétés industrielles à fort potentiel de croissance

58,4⁽¹⁾ millions d'euros de chiffre d'affaires pour Somfy Participations en 2008, en progression de 6,4 % à données comparables.

Sociétés	Activités	Taux de Participation	Année de 1 ^{re} prise de participation
agta record	Portes automatiques pour le tertiaire et l'industrie.	32,95 %	2000
CIAT	Équipements de climatisation, de traitement de l'air, d'échanges thermiques et de chauffage par les énergies renouvelables pour le résidentiel, le tertiaire et l'industrie.	40,0 %	2008
Cothem	Composants de régulation thermique (thermostat) pour les chauffe-eau et chauffages électriques, et programmation thermique pour diverses applications.	65,0 %	2006
FAAC	Systèmes et automatismes pour les portails et portes de garage pour des clients installateurs professionnels.	34,0 %	1990
Gaviota-Simbac	Composants et moteurs pour les volets roulants et les stores pour des clients assembleurs et fabricants.	46,5 %	2001
Sirem	Motoréducteurs, pompes et commandes électriques associées, pour des applications dans l'industrie et la balnéothérapie.	87,53 %	2008
Zurflüh-Feller	Composants et accessoires pour volets roulants pour des clients fabricants et distributeurs.	100,0 %	2008

(1) Chiffre d'affaire comprenant que les sociétés consolidées par IG intégration globale dans les comptes du Groupe Somfy.

Portefeuille

agta record

Chiffres clés 2008

Chiffre d'affaires en 2008 :

228,4 M€

ROC⁽³⁾ : 27,0 M€

Effectifs⁽²⁾ : 1 735

Présent dans plus de 50 pays par ses filiales et partenaires, agta record est l'un des acteurs majeurs sur le marché de l'automatisation des portes piétonnes et des portails du bâtiment. agta record s'appuie sur des savoir-faire technologiques et commerciaux intégrés.

La conception, la production la commercialisation, l'installation et la maintenance d'une large gamme de portes automatiques sont les multiples domaines d'expertises d'agta record.

En 2008, agta record a poursuivi sa stratégie de développement de ses activités à l'international en acquérant un distributeur aux USA et deux au Royaume-Uni.

En fonction des besoins et des exigences de ses clients, agta record met en œuvre des solutions de haute qualité spécifiques à chaque pays.

CIAT

Chiffres clés 2008

Chiffre d'affaires en 2008 :

365,8 M€

EBE⁽¹⁾ : 36,8 M€

Effectifs⁽²⁾ : 2 789

Présent dans 70 pays, CIAT développe ses activités autour de trois expertises : l'optimisation de la dépense énergétique ; l'amélioration de la qualité de l'air ; et le confort, pour lesquelles il déploie une offre fortement créatrice de valeur dans le résidentiel, le tertiaire et l'industrie. En France, où CIAT est le leader de son secteur dans l'habitat individuel, la société a enregistré une forte croissance de son activité de pompe à chaleur (chauffage par géothermie et aérothermie). En 2008, la société a poursuivi sa stratégie de développement de ses activités à l'international, prioritairement en Europe sur les marchés du tertiaire et de l'industrie.

Partout, les nouvelles normes thermiques sont un facteur de croissance pour CIAT, notamment dans la rénovation. Afin d'accompagner ses clients installateurs dans un contexte de complexification des équipements, la société développe une offre de systèmes fondés sur un assemblage de produits, qui permettent de réguler la totalité des bénéfices (énergie, confort, qualité de l'air).

Cotherm

Chiffres clés 2008

Chiffre d'affaires en 2008 :

28,9 M€

EBE⁽¹⁾ : 4,9 M€

Effectifs⁽²⁾ : 519

Fortement implanté à l'international où l'entreprise réalise 70 % de son chiffre d'affaires, Cotherm a connu une année en demi-teinte, marquée par une très forte croissance de son activité jusqu'en octobre.

2008 a vu la mise en œuvre de trois axes stratégiques afin de saisir tous les gisements de croissance de ses marchés. Sur son cœur d'activité, les thermostats pour chauffe-eau électrique dont Cotherm est le leader européen, la société anticipe l'évolution des normes qui prévoient l'affichage de la performance énergétique du matériel. En 2008, cela s'est traduit par l'élaboration d'une nouvelle gamme de produits à forte valeur ajoutée qui s'appuient sur la combinaison de technologies et de services. Sur le marché du chauffage électrique à inertie (radiateur), Cotherm s'emploie à consolider son statut de challenger en créant les conditions de son développement. Enfin, la société continue à saisir des opportunités dans des marchés de niches grâce à sa couverture internationale et à son expertise en matière de solutions de programmation et de régulation thermique.

(1) EBE : Excédent Brut d'Exploitation.

(2) Effectifs inscrits au 31.12.2008 (y compris les intérimaires).

(3) Résultat Opérationnel Courant.

FAAC

Chiffres clés 2008

Chiffre d'affaires en 2008 :

175,7 M€

EBE⁽¹⁾ : 42,4 M€

Effectifs⁽²⁾ : 782

FAAC est spécialisé dans la conception, la production et la commercialisation de moteurs, appareils et systèmes de transmission de puissance électro-hydraulique et électronique pour l'ouverture et la fermeture de portes, portails et grilles. FAAC occupe le 1er rang parmi les fabricants européens de systèmes et d'automatismes pour les portails et les portes de garage.

FAAC est présent à travers son réseau de distribution dans plus de 70 pays. Ses clients sont des installateurs professionnels.

En 2008, malgré une conjoncture difficile, l'activité de FAAC est restée bonne. Le Groupe a développé des projets de recherche sur de nouveaux matériaux et des technologies innovantes, avec une attention particulière sur les applications apportant des améliorations significatives au niveau des performances et des coûts.

Accompagner la stratégie

“Nous avons souhaité nous adosser à un groupe mondial dont nous partageons la vision entrepreneuriale afin qu’il nous accompagne dans l’accélération du déploiement de nos activités à l’international.”

Francis Guaitoli,

Président du Directoire de CIAT.

“Somfy est un industriel qui partage nos préoccupations en termes de fonctionnement, d’organisation, de recherche de la performance et de positionnement stratégique. Notre premier travail commun a été l’accélération de la mise en œuvre de notre stratégie et de notre positionnement et un apport de méthodes.”

Jean-Pierre Sérigny,

Président du Directoire de Cothem.

“Il est primordial que notre actionnaire comprenne nos problématiques afin d’échanger nos vues sur des pratiques industrielles telles que le développement produits ou la politique achats. Le fait que Somfy soit à la fois un financier et un industriel est un véritable atout pour Sirem.”

Nicolas Ciampi,

Président du Conseil d'Administration de Sirem.

Portefeuille

Gaviota-Simbac

Chiffres clés 2008

Chiffre d'affaires en 2008 :

69,1 M€

EBE⁽¹⁾ : 7,3 M€

Effectifs⁽²⁾ : 324

Installé à Sax, en Espagne, Gaviota-Simbac a été très affecté par la crise immobilière de son marché intérieur qui a débuté fin 2007. En 2008, la société a ainsi vu son chiffre d'affaires reculer de 14,3 %. Au cours de l'exercice, son activité a toutefois été marquée par un développement des exportations, tant sur les composants et accessoires pour les volets roulants que pour les stores. L'implantation de Gaviota-Simbac sur de nouveaux marchés a permis de compenser en partie la baisse d'activité en Espagne et offre des perspectives de croissance intéressantes pour les prochaines années. Pour conforter sa présence auprès des assembleurs et fabricants de volets roulants et de stores, Gaviota-Simbac peut également compter sur sa stratégie d'innovation produits soutenue.

Sirem

Chiffres clés 2008

Chiffre d'affaires en 2008 :

24,5 M€

EBE⁽¹⁾ : 3,3 M€

Effectifs⁽²⁾ : 152

Historiquement positionnée sur des marchés de niches et d'opportunités, Sirem se caractérise par une grande variété d'activités que la société continue à diversifier grâce à la personnalisation de ses solutions (motoréducteurs, pompes et motorisations associées), à une stratégie soutenue d'innovation et à la conquête de nouveaux clients. 2008 a ainsi marqué l'entrée de Sirem sur le marché du Spa. L'activité balnéothérapie, dont la société est le leader européen pour la fourniture de pompe pour baignoires, a connu un recul significatif, conséquence de la conjoncture économique. À l'inverse, la motorisation de couvertures de piscine est restée dynamique. La société a par ailleurs enregistré une bonne résistance de son activité historique (motoréducteurs et pompes pour tanks à lait) et de ses autres marchés (rouleaux motorisés, contrôle d'accès...). En 2009, Sirem va poursuivre sa stratégie d'innovation afin de capter le potentiel de croissance important de ses marchés balnéothérapie, piscine et Spa.

Zurflüh-Feller

Chiffres clés 2008

Chiffre d'affaires en 2008 :

59,4 M€

EBE⁽¹⁾ : 14,6 M€

Effectifs⁽²⁾ : 389

Leader sur le marché français de la fourniture de composants et d'accessoires pour les volets roulants à commande manuelle, Zurflüh-Feller a enregistré une stabilité de son activité en 2008. Zurflüh-Feller s'est employé à optimiser la mise en œuvre de sa stratégie de croissance organique fondée sur l'innovation (62 brevets en activité) et la maîtrise de la totalité des process de conception, développement et d'industrialisation de ses produits. Ainsi, la société a poursuivi les investissements de son outil de production et inauguré une nouvelle chaîne de traitement de surface ainsi qu'une ligne de poudrage. Les nouveaux produits commercialisés en 2009 vont également lui permettre de prendre pied sur de nouveaux marchés et d'élargir son activité aux volets roulants motorisés.

(1) EBE : Excédent Brut d'Exploitation.

(2) Effectifs inscrits au 31.12.2008 (y compris les intérimaires).

Mobiliser les expertises du groupe Somfy

“L’enjeu de notre secteur est d’être capable de proposer des solutions globales pour le bâtiment. Dans ce cadre, nous souhaitons dans l’avenir établir des synergies avec Somfy en matière d’offre sur notre marché commun qu’est le résidentiel. Nous sommes par exemple en cours de réflexion pour être partie prenante du protocole de communication io-homecontrol®.”

Francis Guaitoli,
Président du Directoire de CIAT.

“Nos attentes vont vers le développement à partir de 2009 de nouveaux produits en relation avec d’autres sociétés de Somfy Participations, CIAT notamment. Nous souhaitons également associer nos solutions de régulation thermique pour chauffe-eau et chauffage électrique au protocole io-homecontrol®.”

Jean-Pierre Sérigny,
Président du Directoire de Cotherm.





Accélérer la diffusion de solutions d'économie d'énergie

Rassembler les acteurs du bâtiment autour de cet enjeu commun

Se conduire en entreprise citoyenne

S'engager dans la durée

Développement Durable Dialoguer, contribuer à mieux habiter la planète

Animé par une vision stratégique à long terme, Somfy privilégie une approche pérenne de ses responsabilités. Point d'appui de l'ensemble de ses actions, sa forte conscience environnementale guide les engagements sociétaux de sa Fondation et oriente son projet d'entreprise en faveur de l'économie d'énergie dans le bâtiment. En 2008, c'est cette même ambition de durabilité qui pousse le Groupe à vouloir être exemplaire dans ses pratiques sociales et professionnelles en inaugurant une démarche de grande ampleur qui associe l'ensemble de ses parties prenantes.

Un projet d'entreprise pour le Groupe

2008 a vu la mise en œuvre d'une démarche globale en matière de responsabilités sociales, environnementales et sociétales. Au sein de Somfy Activités, le programme "Bioclimatic Façades" vient soutenir la diffusion de solutions d'économies d'énergie. L'élaboration d'une politique de Responsabilité Sociale d'Entreprise inscrit durablement ces engagements dans la stratégie de l'entreprise et va permettre d'améliorer leur mise en œuvre de manière continue.

Lancement du programme "Somfy for Bioclimatic Façades"

Alors que les mesures gouvernementales en faveur d'une meilleure performance énergétique des bâtiments se généralisent, Somfy Activités a souhaité améliorer sa compréhension de ces nouveaux enjeux. La création du programme Somfy for Bioclimatic Façades et la constitution d'équipes dédiées, permettent au Groupe d'aller au-delà de son cœur de métier grâce à une prise en compte globale des problématiques environnementales du bâtiment. Fondée sur le dialogue avec l'ensemble de ses parties prenantes, cette démarche va donner de la visibilité aux solutions développées par Somfy et va permettre au Groupe d'anticiper les futures normes environnementales et l'évolution des modes de construction.

Un engagement sur l'ensemble des pratiques sociales et sociétales de l'entreprise

En 2008, Somfy a jeté les bases de l'élaboration d'une politique de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) qui s'appliquera au périmètre du Groupe. Soutenue dans cette démarche par des consultants extérieurs, Somfy a réalisé un diagnostic de l'ensemble de ses pratiques sociales et identifié les axes prioritaires en matière de gestion des ressources humaines, d'éthique, de gouvernance et de responsabilités sociétales. L'objectif est de formaliser un plan d'actions qui mobilisera l'ensemble des parties prenantes, et d'assurer un suivi des progrès accomplis grâce à la mise en œuvre d'indicateurs.

Réalisation d'un Bilan Carbone™ des sites de Cluses et de Bonneville

En cohérence avec sa démarche RSE, Somfy a réalisé un Bilan Carbone™ de ses quatre sites de Cluses et de Bonneville en Haute-Savoie. L'identification des sources d'émission de gaz à effet de serre (GES) directement et indirectement liées à son activité a permis de fixer des objectifs quantifiés. Le plan d'actions ainsi défini doit permettre de réduire les émissions de 20 % d'ici 2020 grâce à 3 grands axes d'amélioration : le transport des marchandises et des personnes ; une meilleure gestion des flux industriels ; la mise en œuvre de bonnes pratiques dans le fonctionnement interne des sites (gestion des déchets, économie sur l'utilisation du papier, etc.). Plusieurs actions sont d'ores et déjà en cours, notamment la valorisation de la visio-conférence pour réduire les déplacements, en particulier aériens. Des diagnostics similaires seront déployés sur l'ensemble des sites de production français et tunisien du Groupe en 2009.

Une vision globale des enjeux de notre secteur et de nos responsabilités

Environnement



Responsabilités sociales



Habitat



Améliorer la performance énergétique des bâtiments

Les solutions d'automatisation et de programmation développées par Somfy permettent de faire jouer le meilleur du climat extérieur à l'intérieur des bâtiments. Grâce à l'innovation et à l'engagement de ses équipes, Somfy contribue chaque année à améliorer l'économie d'énergie dans l'habitat et le tertiaire, et favorise une meilleure utilisation des sources de confort naturelles (lumière du jour, chaleur du soleil, ventilation par l'air extérieur).

Réduire l'impact environnemental de nos activités

Le Groupe inclut le Développement Durable dans ses pratiques professionnelles, notamment au travers de la réduction de la consommation d'énergie de ses sites de production qui sont non polluants puisque dédiés à l'assemblage. La formalisation en 2008 de ses objectifs en matière de responsabilités environnementales va favoriser l'adhésion et l'implication de tous les collaborateurs.

Agir en entreprise citoyenne

Somfy conduit des pratiques d'emploi respectueuses de ses salariés et favorise le dialogue social. Dans tous ses territoires, le Groupe prône l'équité sociale et culturelle, engage ses collaborateurs à respecter des comportements éthiques et se donne les moyens de créer des opportunités de carrière attractives.

Soutenir la création de valeur pour nos parties prenantes

Par la pertinence de sa stratégie, la solidité de ses fondamentaux, et la maîtrise des risques inhérents à son métier, Somfy conduit une croissance rentable de ses activités. Ainsi, le Groupe assume pleinement sa responsabilité économique auprès de ses collaborateurs, des communautés locales et de ses actionnaires.

Élargir l'accès à un habitat sûr et durable

À travers sa Fondation, Somfy se mobilise aux côtés des Architectes de l'Urgence en faveur de programmes humanitaires liés à la construction d'infrastructures, dans des régions du monde victimes de conflits ou déshéritées.

Apporter notre contribution aux enjeux sociétaux

Autonomie des seniors, maintien à domicile des personnes handicapées, qualité de l'air... L'automatisation des équipements a un rôle essentiel à jouer pour améliorer l'habitat de demain. Dans son domaine d'expertise, Somfy entend contribuer à apporter des réponses aux enjeux sociétaux du bâtiment par ses compétences et son engagement aux côtés des communautés locales et des pouvoirs publics.

Innovation produits

Des solutions d'économie d'énergie pour tous les bâtiments

Pour être efficace, l'optimisation de la performance énergétique d'un bâtiment doit tenir compte de son environnement climatique, de son architecture et de l'activité des occupants. C'est pourquoi Somfy Activités développe une démarche novatrice fondée sur la prise en compte de chaque problématique dès la phase de conception de son offre. Ainsi, dans le résidentiel et le tertiaire, Somfy accompagne ses clients et prescripteurs avec des solutions complètes et ciblées qui associent motorisations, automatisation et programmation des façades et baies vitrées.

Volets roulants pour le résidentiel européen

Le soleil comme chauffage naturel

En France, notamment, où les maisons et logements collectifs sont largement équipés de volets roulants, les habitants ne sont pas assez conscients des bénéfices de l'Isolation Dynamique™. En actionnant les volets uniquement lorsqu'ils sont présents à leur domicile, ils se privent de l'apport de la chaleur naturelle diurne et de l'isolation thermique nocturne.



Outre leurs bénéfices énergétiques, les solutions Somfy de type WireFree préservent la décoration puisqu'elles ne nécessitent pas de câblage électrique. Le moteur est alimenté par piles et le capteur solaire fonctionne grâce à une cellule photovoltaïque.

Protections solaires pour le résidentiel nord-américain et Asie

Réduire le recours à la climatisation

Dans ces pays, les équipements en climatisation sont fréquents. Garantes du confort des occupants, les protections solaires intérieures (stores vénitiens, à lames, rouleaux, plissés...) sont aussi très efficaces pour réduire les besoins en production de froid lorsqu'elles sont automatisées.



La commande pilote la montée ou la descente du volet roulant motorisé à des heures programmées.

Le capteur solaire gère l'automatisation en fonction des conditions réelles d'ensoleillement.



Préprogrammée pour un confort d'été ou d'hiver et reliée à des capteurs solaires et thermiques, la solution animeo Solo peut actionner jusqu'à 800 protections solaires.

Petit tertiaire européen

Confort et performance énergétique

L'hiver, les bureaux et les bâtiments publics (écoles, maisons de retraite, hôpitaux...) sont confrontés à une problématique de surchauffe liée à l'effet combiné de l'activité humaine et de la luminosité.

Pour les petits bâtiments tertiaires, Somfy a conçu des solutions spécifiques d'automatisation des façades (la gamme animeo), faciles à utiliser. La gestion centralisée des protections solaires tient compte des conditions climatiques et des périodes d'inoccupation des locaux.



Pilotée par ordinateur, la solution VarioSys peut être gérée intégralement par les fabricants de protections solaires.

Grand tertiaire

Gérer la complexité des paramètres

La taille des immeubles de bureaux, leur utilisation par de multiples sociétés, et la projection de l'ombre des bâtiments voisins sont autant de paramètres dont il faut tenir compte dans l'automatisation des façades.

Pour le grand tertiaire, Somfy propose une solution de pilotage numérique des motorisations via le protocole internet IP qui permet de commander et de gérer chaque protection solaire individuellement.

Création d'un logiciel de calcul énergétique

Elaboré avec une université suédoise partenaire, Somfy a travaillé l'adaptation de ses paramètres de calcul au secteur de la façade et de la fenêtre. Mis à disposition des clients et prescripteurs, ce logiciel d'aide à la prise de décision permet de simuler les bénéfices énergétiques induits par les solutions proposées par Somfy, et ce, sur les bâtiments tertiaires et la maison.

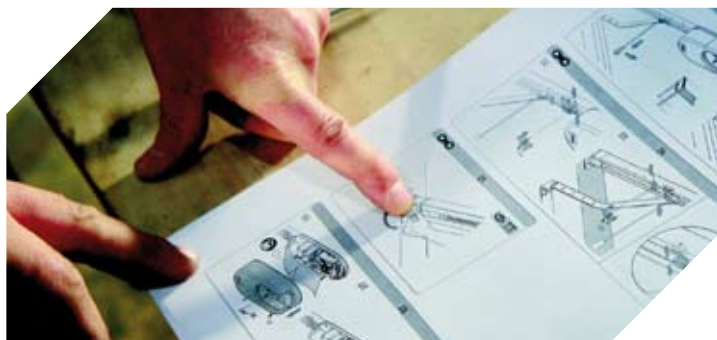
Programme Somfy for Bioclimatic Façades

Promouvoir l'énergie gratuite dans les bâtiments

Somfy est engagé depuis plusieurs années dans la sensibilisation de ses clients à l'efficacité énergétique de l'automatisation des façades du tertiaire et des baies vitrées du résidentiel. En 2008, le Groupe s'est doté d'un dispositif entièrement dédié à la valorisation de ses solutions d'économie d'énergie. Baptisé "Somfy for Bioclimatic Façades", il s'attache à apporter une meilleure compréhension des techniques et de ses bénéfices.

Des plans d'actions dans chaque activité

Début 2008, le lancement du programme "Somfy for Bioclimatic Façades" s'est accompagné de la constitution d'une équipe de 5 personnes qui travaille en étroite collaboration avec les équipes-projets de Somfy Activités et ses territoires. Conjointement à ce programme et afin d'appuyer sa démarche, les activités volets roulants, tertiaires et stores d'intérieur développent des solutions packagées dédiées à l'économie d'énergie. Dans chaque pays, le Groupe déploie également des plans d'actions adaptés aux spécificités de leur marché.



50 000 clients et prescripteurs sensibilisés en 2008

Pour accélérer la diffusion de ces solutions efficaces et simples à mettre en œuvre, l'équipe du programme "Somfy for Bioclimatic Façades" transmet les connaissances scientifiques et techniques nécessaires. En juillet 2008, le concept de la façade bioclimatique a été présenté à près de 10 000 architectes lors du congrès de l'Union Internationale des Architectes. Tout au long de l'année, les salons professionnels ont permis de familiariser les clients installateurs et fabricants, notamment à Francfort, Paris et Abu Dhabi.

Somfy a également accompli un important travail de consolidation des informations disponibles afin d'élaborer des publications à vocation pédagogique. Rédigé en partenariat avec deux professeurs en architecture de renom, A. Liebard et A. de Herde, le livre *Traité de la façade bioclimatique* présente la manière de concevoir une façade bioclimatique aux professionnels du bâtiment. Des dossiers thématiques trimestriels viendront dresser un inventaire des solutions et technologies existantes pour une problématique donnée. Ils seront nourris par les travaux de recherche de la vingtaine d'universités partenaires de Somfy à travers le monde. Afin de valoriser l'automatisation des volets roulants, Somfy a également édité un "Guide de l'Isolation Dynamique™" à l'attention des clients installateurs. Destiné aux applications résidentielles, il sera disponible sur le site internet grand public lancé en 2009.

Participer aux travaux normatifs

Dans un contexte évolutif, les équipes de "Somfy for Bioclimatic Façades" anticipent la mise en œuvre des futures normes environnementales qui seront déployées en Europe et dans un certain nombre d'autres pays. En France, Somfy a ainsi participé au groupe de travail qui prépare la transposition de la prochaine réglementation thermique européenne actuellement en cours de préparation. L'objectif est que ses automatismes fassent partie des solutions recommandées par les nouvelles normes, et pour cela, qu'ils puissent être intégrés dans les outils de diagnostic certifiés.

Collaborer avec les acteurs du bâtiment

Les installateurs

Former et accompagner

En contact direct avec les maîtres d'ouvrage et les utilisateurs finaux, ils sont au cœur du processus de performance énergétique des bâtiments et de l'application des nouvelles normes. Somfy crée des modules de formation spécifiques afin d'accompagner les installateurs dans la mutation de leurs métiers.

Les fédérations professionnelles

S'engager aux côtés de nos partenaires

En France, Somfy a été mandaté par plusieurs syndicats professionnels des filières bâtiment et électricité pour représenter son secteur dans les groupes de travail formés par le gouvernement dans le cadre de la réglementation thermique.

Les industriels

Concevoir des projets communs

L'efficacité énergétique des solutions de Somfy est optimisée lorsqu'elles fonctionnent en interopérabilité avec les autres équipements de la maison (chauffage, éclairage, ventilation, climatisation...). C'est pourquoi Somfy s'est associé à d'autres industriels du bâtiment pour identifier et formaliser les apports de chacun. Objectif : mutualiser les actions pour une meilleure reconnaissance.



Somfy for Bioclimatic Façades

Un programme commun, 3 savoir-faire :

- L'Isolation Dynamique™
- La gestion de la lumière naturelle
- La ventilation naturelle

Fondation Somfy

Pour un habitat plus fiable et écologique

En 2008, la Fondation Somfy a recentré sa mission sur un objectif : “Mieux habiter la planète”, à la convergence du cœur de métier de Somfy et des problématiques de Développement Durable. Tout en poursuivant sa démarche partenariale en faveur de la reconstruction de régions sinistrées, la Fondation Somfy souhaite renforcer ses actions de mécénat d'entreprise liées aux enjeux sociétaux soulevés par l'habitat.

4 années de coopération avec les Architectes de l'Urgence

Depuis 2004, la Fondation Somfy renouvelle chaque année son soutien financier à la Fondation Architectes de l'Urgence qui intervient dans le monde entier sur des programmes de reconstruction et de développement de régions touchées par des catastrophes naturelles ou des conflits. Au-delà de l'assistance d'urgence et du relogement des populations sinistrées ou déplacées, la Fondation Somfy s'associe pleinement à la démarche d'accompagnement des communautés locales sur le long terme mise en œuvre par cette ONG. Dans des pays où les normes et les techniques de construction sont le plus souvent déficientes, les Architectes de l'Urgence posent en effet les questions fondamentales de la sécurité des infrastructures et de la nécessaire formation des professionnels locaux. Ainsi, chaque mission est assortie d'actions en faveur de la prévention des risques pour reconstruire des habitations plus résistantes, ainsi que d'un transfert de connaissances et de compétences auprès des maçons, architectes et des populations des régions concernées.

5 programmes de reconstruction financés en 2008

Au cours de l'année, la collaboration avec les Architectes de l'Urgence a porté sur 5 missions humanitaires de reconstruction, tout particulièrement des bâtiments scolaires et de première nécessité. Au Tchad, la Fondation Somfy a ainsi financé plusieurs salles de classe et un centre de santé dans les camps de réfugiés de l'est du pays qui accueillent des déplacés soudanais et tchadiens victimes du conflit du Darfour. Dans un contexte de déforestation alarmante, l'action des Architectes de l'Urgence s'est inscrite dans une optique de Développement Durable, notamment en utilisant des matériaux réutilisables qui respectent le milieu naturel. En 2008, la Fondation Somfy a également apporté son aide à plusieurs programmes actuellement en cours au Pérou, ainsi qu'à des missions en phase d'évaluation à Madagascar et en Afrique.

Une vocation élargie aux grands enjeux sociétaux de l'habitat

En 2008, la finalisation du recentrage des activités de la Fondation Somfy sur l'habitat a conduit le Groupe à mener une réflexion sur les orientations de ses actions citoyennes. Si les aides à la reconstruction d'urgence et la protection de l'environnement restent des axes forts d'engagement, la Fondation Somfy souhaite contribuer de manière plus systématique aux enjeux sociaux et sociétaux du bâtiment, notamment ceux liés à l'économie d'énergie et au logement des personnes âgées. Dans ce cadre, la Fondation Somfy sera amenée à s'investir auprès des associations et des pouvoirs publics, et à apporter son soutien aux entrepreneurs porteurs de projets innovants.

S'engager dans la durée

Développer l'accès à des infrastructures sûres

Sensibilisation des populations vivant en zones sismiques

Suite au violent séisme d'octobre 2005 dans la région pakistanaise du Cachemire, la Fondation Somfy s'est associée dès 2006 aux actions de reconstruction des Architectes de l'Urgence. Cette collaboration a vu l'inauguration en mai 2008 d'une école pour filles dans le village de Bheri qui respecte les normes parasismiques internationales. Ce projet a également permis de former des architectes locaux et la réalisation d'un guide de construction parasismique diffusé auprès des habitants.

Pérenniser nos actions

Formation d'architectes en Afghanistan

En Afghanistan, la Fondation Somfy assure un suivi de ses actions engagées antérieurement en continuant à apporter son aide à l'Atelier Relais créé il y a 5 ans par les Architectes de l'Urgence à l'Université polytechnique de Kaboul. 15 000 euros ont ainsi été alloués en 2008 pour l'achat de matériel afin de pérenniser cette structure d'enseignement qui a déjà permis de former plus de 240 étudiants en architecture.



300 000 €
consacrés à la Fondation Somfy
en 2008.



Aborder nos activités et territoires avec l'esprit pionnier

Imaginer des solutions pour chaque marché et chaque bâtiment

Accompagner nos clients dans l'évolution de leur métier

Améliorer le confort et la performance énergétique des bâtiments

Rapport financier

46 PANORAMA DES COMPTES CONSOLIDÉS

47 RAPPORT DU DIRECTOIRE

47 Faits marquants

48 Changement de méthode comptable

48 Présentation des comptes

50 Événements postérieurs à la clôture

50 Perspectives

51 Informations sur la répartition du capital et sur les participations

52 Informations sur les prises de participation et sur les sociétés contrôlées

52 Dispositions statutaires relatives à la nomination et au remplacement des membres du Directoire

53 Dispositions statutaires relatives à la modification des statuts

54 Informations sur les mandats et fonctions exercés et sur les rémunérations versées durant l'exercice

57 Informations sur les opérations réalisées par les dirigeants durant l'exercice

57 Gouvernement d'entreprise

58 Informations sur les activités en matière de recherche et développement

58 Informations sur la participation des actionnaires salariés au capital

59 Informations sur les conséquences environnementales de l'activité de la Société

59 Informations sur les conséquences sociales de l'activité de la Société

60 Informations sur les délégations en matière d'augmentation de capital

60 Informations sur les autres risques

62 Affectation du résultat

62 Évolution boursière

63 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

63 Composition des organes de Direction

63 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

65 Référentiel de gouvernement d'entreprise

65 Dispositif de contrôle interne

71 RÉSULTATS FINANCIERS DE SOMFY SA AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

72 DOCUMENTS FINANCIERS CONSOLIDÉS

73 Bilan consolidé

74 Compte de résultat consolidé

75 Variation des capitaux propres consolidés

75 Tableau des produits et charges comptabilisés sur la période

76 Tableau des flux de trésorerie

77 Annexe aux documents comptables consolidés

77 Règles et méthodes comptables

88 Notes annexes sur les comptes au 31 décembre 2008

121 COMPTES SOCIAUX SOMFY SA

121 Bilan de Somfy SA

122 Compte de résultat

122 Projet d'affectation du résultat de l'exercice 2008

123 Annexe aux documents comptables de Somfy SA

136 DOCUMENTS JURIDIQUES

136 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

137 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

139 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

140 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance.

141 Rapport du Conseil de Surveillance

142 Projet de Résolutions

Panorama des comptes consolidés

En millions d'euros	31/12/08	31/12/07
Chiffre d'affaires hors taxes	749,4	720,2
Résultat opérationnel courant	123,9	132,3
Résultat opérationnel	121,1	131,2
Résultat net	86,4	103,9
Résultat net - part groupe	85,7	103,5
Capacité d'autofinancement	123,9	119,7
Investissements industriels et commerciaux	47,7	36,5
Dotation aux amortissements	-27,4	-22,8
Situation nette	670,6	647,5
Endettement financier net	76,4	-70,2
Actif non courant	740,1	536,0
Effectif moyen	5 081	4 712

Rapport du Directoire

à l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 13 mai 2009

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Directoire vous a réunis pour vous rendre compte de la gestion de votre société et de ses filiales et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Faits marquants

Évolution de l'organisation

Au cours du premier semestre 2008, le Groupe s'est organisé autour de deux branches :

- **Somfy Activités** qui regroupe les entreprises dont le métier correspond au périmètre des trois activités traditionnelles de Somfy : automatisation des "Stores et Volets Roulants", des "Solutions tertiaires et Stores d'intérieur" et des "Portails et Portes de Garage".
- **Somfy Participations** dont la vocation est d'investir dans des entreprises industrielles qui ne relèvent pas du cœur de métier de Somfy.

Cette nouvelle organisation, sans incidence sur la structure juridique du Groupe, permettra d'attirer et de fédérer des entreprises et des managers de différents horizons, tant chez Somfy Activités que chez Somfy Participations. Elle structure le nouveau reporting interne utilisé par les équipes dirigeantes du groupe Somfy. Deux dirigeants distincts ont également été nommés, chacun pilotant sa branche de façon autonome.

Évolution du périmètre

Somfy Activités a acquis, par l'intermédiaire de sa filiale BFT SpA, quatre distributeurs :

- **BFT Sud-Ouest** à hauteur de 90 % du capital pour un prix d'acquisition de 1,8M€. Concernant les 10 % résiduels, les parties se sont mises d'accord sur une option call respectivement put, que toutes les deux peuvent exercer à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2015. Consolidée à compter de la date d'acquisition (janvier 2008), BFT Sud-Ouest contribue à hauteur de 3,3M€ au chiffre d'affaires du groupe Somfy.
- **BFT Languedoc** à hauteur de 100 % du capital pour un prix d'acquisition de 0,5M€. Consolidée à compter de la date d'acquisition (janvier 2008), BFT Languedoc contribue à hauteur de 1,0M€ au chiffre d'affaires du groupe Somfy.

- **BFT Piemonte** à hauteur de 70 % du capital pour un prix d'acquisition de 0,7M€. Concernant les 30 % résiduels, les parties se sont mises d'accord sur une option call respectivement put, que toutes les deux peuvent exercer à compter du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2016.
- Achat pour 2,7M€ des 70 % restants de **BFT Marseille**. Cette société qui était intégrée par mise en équivalence jusqu'au 1^{er} juillet 2008, est désormais consolidée par intégration globale et contribue à hauteur de 2,5M€ au chiffre d'affaires du groupe Somfy.

Somfy Participations a acquis :

- **Zurflüh-Feller**, le 17 juillet 2008, dans le cadre d'un montage à effet de levier. L'opération représente pour Somfy une mise de fonds de 31,0M€. Cette société est spécialisée dans la fabrication de composants et d'accessoires pour volets roulants. Consolidée à compter du 1^{er} juillet 2008, Zurflüh-Feller contribue à hauteur de 25,5M€ au chiffre d'affaires du groupe Somfy.
- **87,53 % de Sirem**, le 3 octobre 2008, dans le cadre d'un montage à effet de levier. L'opération représente pour Somfy une mise de fonds de 5,9M€ en capital et de 2,3M€ en mezzanine. Cette société commercialise des motoréducteurs et des pompes ainsi que leurs systèmes de motorisation électrique. Consolidée à compter du 1^{er} octobre 2008, Sirem contribue à hauteur de 4,0M€ au chiffre d'affaires du groupe Somfy.
- **40 % du Groupe CIAT**, le 23 juillet 2008, dans le cadre d'un montage à effet de levier. L'opération représente pour Somfy une mise de fonds de 34,6M€ en capital et de 48,0M€ en mezzanine. Cette société fabrique des équipements destinés à la climatisation, aux échanges thermiques, au traitement de l'air et au chauffage par les énergies renouvelables. Elle est consolidée par mise en équivalence dans les comptes du groupe Somfy sur 6 mois. Les actionnaires familiaux de CIAT, qui ont réinvesti dans le nouveau montage, détiennent une option de vente de leur participation sur Somfy activable du 2 mai 2012 jusqu'au 30 juin 2012. Somfy détient symétriquement une option d'achat activable du 1^{er} avril 2013 jusqu'au 30 avril 2013.
- Un complément de titres **agta-record** pour 21,4M€ amenant ainsi le pourcentage de détention à 32,95 %.
- **9,14 % de Babeau Seguin**, constructeurs de maisons individuelles, pour un montant de 2,7M€.

Somfy a pris acte de la perte d'influence notable sur la société Faac SpA intervenue dans un passé récent et a décidé en conséquence d'exclure la société de son périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2008.

Cette perte d'influence notable a été progressive au cours des dernières années et s'est notamment caractérisée par l'incapacité de Somfy à influencer sur la politique de distribution de dividendes de la société, notamment au titre des exercices 2006 et 2007, et à ne plus être associée à certaines décisions stratégiques ou opérationnelles. Il faut également noter qu'il n'existe pas ou plus de transactions significatives entre Somfy et cette société (absence d'échange de personnels dirigeants ou de fourniture d'informations techniques essentielles).

La participation de Somfy dans Faac (soit 34 % du capital), auparavant mise en équivalence, est désormais comptabilisée comme un actif financier disponible à la vente.

Elle ne contribuera plus au résultat de Somfy que par ses dividendes, à partir du 1^{er} janvier 2009. Pour mémoire, la contribution de Faac SpA au résultat net du groupe Somfy s'est élevée à 10,7 M€ en 2007 et sa valeur d'équivalence représente 128,1 M€ (après la distribution de 2008).

Faac n'étant pas une société cotée en Bourse, la juste valeur des titres a donc été évaluée par la méthode des cash flow futurs, déduction faite d'une décote d'illiquidité. La valeur ainsi déterminée s'élève à 141,0 M€. L'écart entre le coût d'entrée de l'actif au bilan du 1^{er} janvier 2008 (identique à la valeur d'équivalence) et la juste valeur déterminée selon la méthode décrite ci-dessus est de 10,7 M€ (net de l'impôt différé sur la quote-part de frais et charges) et s'impute directement dans les capitaux propres.

Changement de méthode comptable

Le Groupe a adopté par anticipation au 1^{er} janvier 2008, et de façon rétroactive, la norme IFRS8 "Secteurs opérationnels" qui remplace la norme IAS14 "Information sectorielle". L'adoption de cette norme modifie les informations sectorielles des états financiers. En effet, en application de la norme IAS14, Somfy, n'ayant qu'un secteur d'activité, avait retenu un niveau d'information sectorielle basé sur les secteurs géographiques par implantation des actifs.

Par ailleurs, au 1^{er} janvier 2008, le Groupe a adopté, avec effet rétroactif, la méthode, dite du "SORIE", prévue par la norme IAS19 "Avantages au personnel – Écarts actuariels, régime multi-employeur et informations à fournir", qui permet de reconnaître immédiatement l'intégralité des écarts actuariels nets d'impôts différés dans les réserves. Auparavant, le Groupe appliquait la méthode du corridor dans laquelle les écarts actuariels s'élevaient à plus de 10 % du maximum de la valeur des engagements ou de la valeur de marché des fonds étaient amortis en compte de résultat sur l'espérance de vie résiduelle moyenne d'activité. L'impact de ce changement de méthode sur les réserves du 31 décembre 2007 s'élève à - 856 K€

(- 1 380 K€ en dettes "Engagements envers le personnel" et + 524 K€ en impôts différés).

Présentation des comptes

Données sociales

Au 31 décembre 2008, le chiffre d'affaires de Somfy SA est de 1,9 M€. Le résultat financier est de 56,5 M€. Il tient compte, à hauteur de 78,8 M€, de dividendes versés par les filiales sur leur résultat du 31 décembre 2007.

Le résultat net atteint 56,8 M€. Il intègre un profit d'intégration fiscale de 9,5 M€.

Données consolidées

Le chiffre d'affaires du Groupe ressort à 749,4 M€ sur l'exercice écoulé, en progression de 4,0 % en termes réels et de 1,2 % à périmètre et taux de change comparables.

Le chiffre d'affaires de **Somfy Activités** a atteint 691,0 M€. Sur l'ensemble de l'exercice, il s'est inscrit en hausse de 1,0 % à données comparables, avec une inflexion entre le premier et le second semestre, conséquence de la dégradation du marché de la construction dans de nombreux pays.

Le retournement a été particulièrement sensible en Europe du Nord et en Europe du Sud, où les ventes ont baissé respectivement de 4,9 % et 0,5 %, ainsi qu'en Amérique, qui conserve toutefois une croissance de 1,1 %.

À l'inverse, l'activité est demeurée soutenue sur certains marchés émergents : l'Asie Pacifique et l'Europe de l'Est et du Centre ont progressé respectivement de 6,3 % et 12,0 % sur l'année.

La France a terminé en hausse de 2,5 %, et l'Allemagne, qui a renoué avec la croissance sur les derniers mois, s'est repliée de 1,6 % sur l'exercice.

Sur l'ensemble des marchés du Groupe, la tendance négative s'est accentuée au dernier trimestre, avec un recul des ventes de 4,8 %.

La branche **Somfy Participations** a réalisé des investissements significatifs en 2008. Son chiffre d'affaires de 58,4 M€ prend en compte Cotherm (douze mois), et les sociétés nouvellement consolidées en intégration globale, Zurflüh-Feller (six mois) et Sirem (trois mois). La participation dans CIAT (40 %) est mise en équivalence, et son chiffre d'affaires (365,8 M€ en 2008) ne contribue donc pas au chiffre d'affaires du Groupe.

En milliers d'euros	31.12.2008	31.12.2007	Variation N/N-1	Variation N/N-1 à taux et périmètre constants
France	200 830	195 915	2,5 %	2,5 %
Allemagne	95 717	97 260	- 1,6 %	- 1,6 %
Europe du Nord	92 035	100 732	- 8,6 %	- 4,9 %
Europe de l'Est et Centrale	54 822	47 611	15,1 %	12,0 %
Europe du Sud	139 446	139 846	- 0,3 %	- 0,5 %
Asie-Pacifique	43 166	42 940	0,5 %	6,3 %
Amériques	64 988	68 110	- 4,6 %	1,1 %
Somfy Activités	691 004	692 414	- 0,2 %	1,0 %
Somfy Participations	58 349	27 808	109,8 %	6,4 %
Somfy consolidé	749 353	720 222	4,0 %	1,2 %

Résultats

Le résultat opérationnel courant du Groupe est passé sur l'exercice de 132,3 à 123,9M€, montant équivalent à 16,5 % du chiffre d'affaires.

Le résultat opérationnel courant de **Somfy Activités** baisse de 9,1 %, à 117,6M€ :

- Le taux de marge brute a progressé, alors que le retournement des prix de matières premières n'a eu d'impact qu'en fin d'année, et que les prix de vente ont baissé d'environ 2 %. La montée en puissance des sites de production étrangers, le développement des achats dans les pays à bas coûts et l'enrichissement du mix produits (taux radio en hausse) sont les principaux contributeurs de cette amélioration.

- Malgré cela, dans un contexte de faible croissance, l'augmentation des coûts de structure (amortissements et frais de personnel), due à l'effet report des investissements et des recrutements effectués en 2007 en vue de renforcer les équipes de vente et de développement produits, n'a pu être totalement compensée.

- Le résultat opérationnel courant de **Somfy Participations** ressort à 6,3M€, contre 2,9M€ sur le précédent exercice, bénéficiant de la consolidation de Zurflüh-Feller et Sirem, et de la progression du résultat de Cotherm.

Retraité de la contribution de Faac SpA en 2007 (10,7M€), société déconsolidée en 2008, le bénéfice net est en baisse de 7,3 %, à 86,4M€. Il prend en compte une augmentation des frais financiers, imputable à l'accroissement de la dette et la volatilité des instruments de couverture, et à une baisse de la charge d'impôts.

La baisse des impôts s'explique principalement par la montée en puissance des activités hors d'Europe et l'allègement des taux d'imposition en Allemagne et en Italie.

Avant investissements, le Groupe reste fortement générateur de cash puisque la capacité d'autofinancement de l'exercice progresse de 4,2M€, à 123,9M€.

Situation financière

Les investissements industriels et financiers se sont élevés à 193,8M€ sur l'exercice. Ils correspondent pour une part importante aux prises de participations dans CIAT et Sirem, à l'acquisition de Zurflüh-Feller et au renforcement de la participation dans agta-record. Leur financement a été assuré pour partie par des ressources internes et pour le solde par du recours à l'emprunt.

L'endettement net ressort ainsi à 76,4M€ à fin décembre. Il représente à ce niveau 11,4 % du montant des fonds propres, chiffre qui atteste de la solidité de l'assise financière du Groupe.

Informations sectorielles

Au 31 décembre 2008 En milliers d'euros	Somfy Activités	Somfy Participations	Autres	Inter-secteurs	Consolidé
Produits sectoriels (chiffre d'affaires)	691 008	58 888	-	- 543	749 353
Résultats sectoriels (résultat courant opérationnel)	117 645	6 273	- 61	-	123 857
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	- 260	2 169	-	-	1 909
Capacité d'autofinancement	117 378	4 735	1 819	-	123 932
Investissements incorporels & corporels	41 186	6 466	-	-	47 652
Écarts d'acquisition	96 465	48 239	-	-	144 704
Immobilisations incorporelles & corporelles nettes	197 297	49 816	-	-	247 113
Titres de participations non contrôlés	65	204 230	-	-	204 295
Sociétés mises en équivalence	1 944	57 284	-	-	59 228

Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture.

Perspectives

L'environnement actuel conduit le Groupe à accentuer sa politique d'adaptation des coûts et d'optimisation des process, mais également à poursuivre sa stratégie de consolidation des positions existantes et de conquête de nouveaux marchés.

- Les actions entreprises chez **Somfy Activités**, dès les premiers signes de ralentissement, témoignent de cette volonté de maîtrise et d'ajuste-

ment des coûts (gel des embauches en France, non-renouvellement de nombreux contrats d'intérim en Europe). Une exception cependant, les budgets de marketing et de recherche et développement ont été maintenus à un niveau élevé de telle sorte que le Groupe puisse conforter son avance, notamment sur le créneau porteur des économies d'énergie, et sortir ainsi renforcé de la crise actuelle. De même, la solidité du bilan permet de poursuivre les investissements nécessaires et d'envisager des opérations de croissance externe permettant de compléter le portefeuille de produits et les réseaux de distribution.

- L'objectif de **Somfy Participations** est de valoriser le portefeuille de participations existant et de mener une politique d'investissement, active et créatrice de valeur, ciblée sur des entreprises industrielles dont le Groupe comprend le business model et partage les valeurs. La priorité à court terme sera de fédérer les sociétés récemment acquises et de mettre en place les processus d'accompagnement et de supervision nécessaires.

Informations sur la répartition du capital et sur les participations

Répartition du capital (article L. 233-13 du Code de Commerce)

Participations supérieures à 5 % connues au 31 décembre 2008 :

	Nombre d'actions	% capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote *
Société en commandite par actions J.P.J.**	3 858 802	49,24	7 717 604	60,56
J.P.J. 2	509 344	6,50	509 344	4,00
Famille Despature	1 185 747	15,13	2 185 508	17,15
Faac Holding	571 400	7,29	571 400	4,48
Northern Trust	558 703	7,13	558 703	4,38

* Sur la base d'un capital composé, au 31 décembre 2008, de 7 836 800 actions représentant 12 744 024 droits de vote, en application de l'article 223-11 du règlement général AMF.

** Il existe une action de concert liant la SCA J.P.J. et des membres de la famille Despature.

Pactes d'actionnaires

Action de concert et pacte de préemption

La société J.P.J. SCA et certains membres de la famille Despature sont réunis par une action de concert et ont signé un pacte de préemption portant sur les actions Somfy SA détenues par chacun d'eux.

Ce pacte, qui a été transmis au Conseil des Marchés Financiers le 5 mars 1998, définit les modalités suivant lesquelles pourra s'exercer le droit de préemption en cas de transmission par des signataires de leurs actions Somfy SA. Il a été conclu pour une durée de quinze années à compter du 17 mai 1997.

Il engage les signataires et leurs ayants droit mineurs en cas de décès, de même que tous les descendants mineurs qui seraient bénéficiaires d'actions à la suite de cession ou donation.

Toutes modifications du pacte, et notamment sa durée, doivent être décidées à la majorité des trois quarts de la part du capital de Somfy SA représentée par l'ensemble des signataires. Le gestionnaire du pacte est la société J.P.J. SCA, sans limitation de durée.

Engagements collectifs de conservation

Un engagement collectif de conservation portant sur 51,33 % du capital de la société Somfy SA a été pris le 24 décembre 2003 par plusieurs actionnaires, dont Paul Georges Despature, Wilfrid Le Naour et Nicolas Duchemin, membres du Directoire et Jean-Bernard Guillebert, membre du Conseil de Surveillance, en application de l'article 885 I bis du Code Général des Impôts, pour une durée expirant le 1^{er} janvier 2010 inclus. Au-delà de cette date, la durée de l'engagement se trouvera automatiquement prorogée par périodes successives de douze mois sauf dénonciation par un signataire.

Par ailleurs, il existe huit engagements collectifs de conservation, dont sept portant globalement sur 50,65 % du capital de la société Somfy SA, pris les 24 et 29 décembre 2003, et un portant sur 50,08 % du capital de la société, pris le 27 avril 2006 par plusieurs actionnaires, dont Paul Georges Despature, Wilfrid Le Naour et Nicolas Duchemin, membres du Directoire et Jean-Bernard Guillebert, membre du Conseil de Surveillance, en application de l'article 787 B du Code Général des Impôts, pour une durée de deux ans à compter de leur enregistrement, et se prolongeant automatiquement au-delà de ce délai de trois mois en trois mois, sauf dénonciation par un signataire.

Droits de vote multiples (extrait article 28)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action de la société donne droit à une voix.

Se voient toutefois conférer un droit de vote double les actions totalement libérées et justifiant d'une inscription nominative de quatre ans au moins au nom du même actionnaire, à la fin de l'année civile précédant chaque assemblée.

Franchissement de seuil déclaré conformément à l'article L. 223-7 du Code de Commerce

La société J.P.J. 2 a franchi en hausse, le 28 avril 2008, le seuil de 5 % du capital de la société Somfy SA, pour détenir 509 344 actions Somfy, représentant le même nombre de droits de vote, soit 6,49 % du capital et 3,99 % des droits de vote, sur la base d'un capital composé, au 31 mars 2008, de 7 836 800 actions représentant 12 765 819 droits de vote.

Ce franchissement de seuil résulte d'acquisitions d'actions Somfy sur le marché et hors marché.

Dispositions statutaires relatives au franchissement de seuil (extrait article 12)

Tout actionnaire qui vient à détenir directement ou indirectement un nombre d’actions égal ou supérieur à 1 % ou un multiple de ce pourcentage jusqu’à 5 % du capital est tenu d’informer la société par lettre recommandée avec demande d’avis de réception dans un délai de quinze jours à compter du franchissement du seuil de participation.

Les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée peuvent être privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi. L’obligation d’information s’applique également lors du franchissement du seuil ci-dessus dans le sens inverse en cas de cession.

Informations sur les prises de participation et sur les sociétés contrôlées

- Prises de participation dans des sociétés françaises au cours de l’exercice clos le 31 décembre 2008 (article L. 233-6 du Code de Commerce) :

Dénomination	Prise de contrôle			
	directe		indirecte	
	Nombre de titres concernés	% du capital	Nombre de titres concernés	% du capital
Nouveau Monde Participation (<i>holding de reprise de Zurflüh-Feller</i>)	2 900 000 actions	100,00	-	-
CIAT Group (<i>holding de reprise du groupe CIAT – Compagnie Industrielle d’Applications Thermiques</i>)	33 600 000 actions	40,00	-	-
Arve Finance (<i>holding de CIAT SA</i>)	1 000 000 actions	40,00	-	-
Financière Nouveau Monde (<i>holding de reprise de Sirem</i>)	5 895 000 actions	87,53	-	-
Batilor/ Babeau Seguin	270 000 actions	9,14	-	-
BFT Sud-Ouest	-	-	450 actions détenues par BFT SpA*	90,00
BFT Languedoc	-	-	500 actions détenues par BFT SpA*	100,00
BFT Marseille	-	-	510 actions détenues par BFT SpA*	70,00

* BFT SpA est détenue à 100 % par Somfy Espagne, elle-même filiale à 100 % de Somfy SA.

- Dénomination des sociétés contrôlées directement ou indirectement et part du capital de Somfy SA qu’elles détiennent (article L. 233-13 du Code de Commerce) : aucune société contrôlée par Somfy SA ne détient d’actions d’autocontrôle.

Dispositions statutaires relatives à la nomination et au remplacement des membres du Directoire (extrait article 15)

- Le Directoire est composé de deux membres au moins et de cinq membres au plus, actionnaires ou non.
- Dans les conditions et pour la durée prévues par la loi, les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance qui en fixe le nombre, confère à l’un d’eux la qualité de Président et détermine leur rémunération.
- Nul ne peut être nommé membre du Directoire s’il est âgé de plus de 65 ans. Tout membre du Directoire en fonction venant à dépasser cet âge est réputé démissionnaire d’office à l’issue de la plus prochaine réunion du Conseil de Surveillance.
- Le Conseil de Surveillance est habilité à attribuer à un ou plusieurs membres du Directoire, qui porte alors le titre de Directeur Général, les pouvoirs conférés par la loi au Président du Directoire.

- Les membres du Directoire sont rééligibles.
- En cas de vacance, le remplaçant est nommé pour le temps qui reste à courir jusqu'à renouvellement du Directoire.
- Si un siège de membre du Directoire est vacant, le Conseil de Surveillance doit le pourvoir dans le délai de deux mois de façon à ce que le nombre de Directeurs ne soit pas inférieur au minimum statutaire. À défaut, tout intéressé peut demander au Président du Tribunal de Commerce, statuant en référé, de procéder à cette nomination à titre provisoire. La personne ainsi nommée peut, à tout moment, être remplacée par le Conseil de Surveillance.
- Les membres du Directoire peuvent être révoqués par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil de Surveillance. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages et intérêts. Au cas où l'intéressé aurait conclu avec la société un contrat de travail, la révocation de ses fonctions de membre du Directoire n'a pas pour effet de résilier ce contrat.
- Depuis l'ouverture de l'exercice 2009, la composition du Directoire a évolué de la façon suivante : Jean-Philippe Demaël, qui a pris en juillet 2008 la Direction Générale de Somfy Activités, est entré au Directoire le 1^{er} janvier 2009, en qualité de membre et de Directeur Général, suivant décision du Conseil de Surveillance du 12 novembre 2008.

Dispositions statutaires relatives à la modification des statuts

(extrait article 30)

- L'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.
- Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

Informations sur les achats d'actions propres (article L. 225-211 du Code de Commerce)

La société a mis en œuvre plusieurs programmes de rachat d'actions successifs. Le dernier programme de rachat a été lancé en 2008 ; autorisé par l'Assemblée générale ordinaire du 14 mai 2008, il poursuivait les objectifs suivants :

- animer le marché du titre et assurer sa liquidité par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions.

Au cours de l'exercice écoulé, le Directoire, faisant usage de l'autorisation ainsi conférée, a acheté 42 108 actions au cours moyen de 150,32 €, cédé 2 186 actions au cours moyen de 180,31 € et transféré, au titre des levées d'options d'achat, 4 130 actions au cours moyen de 77,17 €. Les frais de négociation sont globalement de 8 205,28 €.

Les 42 108 actions acquises ont été allouées aux objectifs autorisés comme suit :

- au contrat de liquidité à hauteur de 6 584 actions (*cours moyen d'achat de 152,06 €*) ;
- à la couverture des programmes d'options sur actions ou autres allocations aux salariés ou mandataires sociaux à hauteur de 35 524 actions (*cours moyen d'achat de 150,00 €*).

Il n'y a pas eu de réallocation d'actions à des finalités autres que celles initialement définies.

Aucune annulation d'actions n'ayant été réalisée, le nombre des actions propres détenues par la société est de 257 230 au 31 décembre 2008. Elles représentent 3,28 % du capital ; la valeur de cours d'achat de l'action s'établit à 161,86 € pour une valeur nominale de 1 €.

Le Directoire propose aux actionnaires de se prononcer sur la mise en place d'un nouveau programme de rachat pour une période de dix-huit mois, en remplacement de l'actuel programme auquel il serait mis fin par anticipation. Ce nouveau programme de rachat permettrait d'acquérir jusqu'à 10 % des actions composant le capital de la société à ce jour ; ses objectifs seraient les suivants :

- animer le marché du titre et assurer sa liquidité par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions attribuées à des salariés et mandataires sociaux du Groupe ou permettre l'attribution gratuite d'actions au bénéfice de salariés et mandataires sociaux du Groupe.

Informations sur les modalités de conservation d'actions issues de levées d'options donnant droit à l'achat d'actions de la société (article L. 225-185 alinéa 4 du Code de Commerce)

Lors de sa réunion du 28 février 2008, le Conseil de Surveillance a décidé d'imposer aux membres du Directoire de conserver au nominatif, jusqu'à la cessation de leurs fonctions, une quotité d'actions dont la valeur sera égale à 5 % de la plus-value brute d'acquisition dégagée au moment de la levée de l'option.

La quotité forfaitaire d'actions devant être conservée, tous plans confondus, à raison de ce dispositif, sera arrondie au nombre entier d'actions immédiatement supérieur.

Informations sur les mandats et fonctions exercés et sur les rémunérations versées durant l'exercice

(article L. 225-102-1 du Code de Commerce)

Mandats et fonctions exercés par les membres du Directoire et rémunérations versées par Somfy SA et ses filiales contrôlées

• Paul Georges DESPATURE

- Président du Conseil de Surveillance de Damartex, Cotherm Participations et Cotherm Développement
- Administrateur de Faac SpA
- Gérant de CMC SARL et FIDEP

La rémunération est composée d'une partie fixe et variable. La partie variable est déterminée par le Comité des rémunérations sur la base d'une grille d'objectifs prenant en compte trois éléments :

- la progression du résultat (croissance annuelle moyenne sur 2 ans du résultat opérationnel courant),
- la rentabilité des capitaux utilisés (ROCE moyen sur 2 ans),
- le niveau de l'endettement (dette nette/cash flow au 31 décembre de l'année).

De plus, un régime de retraite complémentaire a été mis en place en 1983 par la société holding de l'époque devenue aujourd'hui Somfy SA. Ce régime a évolué et il a fait l'objet en 1997 d'un nouveau contrat souscrit par la société Damart System ICC devenue DSG SA, filiale de Somfy SA. Ce régime s'applique à la catégorie des Cadres Supérieurs et Dirigeants selon les coefficients hiérarchiques définis dans la Convention Collective VPC.

Le contrat accorde un droit aléatoire à une retraite complémentaire différentielle, dite "Article 39", qui est fonction de l'ancienneté du bénéficiaire (15 ans minimum). Avec une ancienneté supérieure à 35 ans lors de la liquidation de la retraite, l'engagement correspond à la différence entre 50 % du salaire de référence et le montant qui sera versé par les régimes obligatoires.

L'actuel Président du Directoire est affilié à ce régime du fait de son appartenance à la société Damart System ICC devenue DSG SA. Les engagements de ce contrat et les actifs correspondants sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurances. Les engagements futurs sont entièrement couverts par les actifs gérés du régime, évalués à leur juste valeur. Ce régime ancien a été fermé et n'accueille plus de nouveaux arrivants. Il est conforme aux recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008.

• Wilfrid Le NAOUR

- Président de Somfy Development SAS, NV Somfy SA, Somfy Systems Inc., Simu USA Inc., Somfy AG, Somfy China Co Ltd, Somfy Co Ltd, Somfy España SA, Somfy Ltd, Somfy Mexico SA de CV, Somfy Middle East Co Ltd, Somfy Pty Ltd, Somfy Pte Ltd et Nouveau Monde Participation SAS
- Membre du Conseil de Surveillance de Damartex
- Administrateur de Promofi BV, Somfy BV, Somfy KK, Somfy India PVT Ltd, Somfy Italia srl, Harmonic Design Inc., Gaviota Simbac SL, Faac SpA, BFT SpA et SISA Home Automation Ltd
- Gérant de Somfy GmbH, SCI du 43 rue du Battant et SCI du 93 rue du Battant

La rémunération est composée d'une partie fixe et variable. La partie variable est déterminée par le Comité des rémunérations sur la base d'une grille d'objectifs prenant en compte deux éléments :

- la progression du résultat (croissance annuelle moyenne sur 2 ans du résultat opérationnel courant),
- la rentabilité des capitaux utilisés (ROCE moyen sur 2 ans).

• Nicolas DUCHEMIN

- Membre du Conseil de Surveillance de Damartex
- Administrateur de Somfy España SA, Somfy Mexico SA de CV, Somfy ULC et Simu USA Inc

La rémunération est composée d'une partie fixe et variable. La partie variable est déterminée par le Comité des rémunérations sur la base d'une grille d'objectifs prenant en compte deux éléments :

- la progression du résultat (croissance annuelle moyenne sur 2 ans du résultat opérationnel courant),
- la rentabilité des capitaux utilisés (ROCE moyen sur 2 ans).

Un nouveau régime de retraite complémentaire a été mis en place en 2006 par la société CMC (SARL). Ce régime s'applique à la catégorie des Cadres de Direction et Cadres supérieurs en position III-C, ainsi qu'aux Directeurs salariés, selon les catégories définies dans la Convention Collective Nationale des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie.

Le contrat accorde un droit aléatoire à une retraite complémentaire additive, dite "Article 39", qui est fonction de l'ancienneté du bénéficiaire (15 ans minimum). Le droit à pension additive s'acquiert à raison de 0,75 % par année d'ancienneté, et il est plafonné à 15 % du salaire de référence du bénéficiaire potentiel. Sur la base des estimations qui situent aujourd'hui à 35 % le taux de remplacement futur servi par les régimes obligatoires lorsque la population concernée arrivera à l'âge de la retraite, ce régime devrait permettre de porter ce taux à $35 + 15 = 50\%$ du salaire de référence pour un bénéficiaire ayant accompli une carrière de 20 ans ou plus au sein du Groupe.

Les engagements de ce contrat et les actifs correspondants sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurances. Les engagements futurs sont entièrement couverts par les actifs gérés du régime, évalués à la juste valeur. Ce régime est conforme aux recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008.

Les membres du Directoire susceptibles d'être concernés par ce régime sont Wilfrid Le NAOUR et Nicolas DUCHEMIN.

Afin de permettre une plus grande souplesse pour la société dans la gestion des fins de carrière, la définition du salaire de référence a été modifiée dans chacun des deux régimes de retraite DSG et CMC de manière à prendre en compte la moyenne des trois meilleures années après application des coefficients CNAV. Ceci permettra éventuellement de proposer aux bénéficiaires une réduction progressive et convenue de leur activité dans la période précédant leur départ en retraite avec réduction corrélative du salaire, sans que les bénéficiaires soient pénalisés au niveau de leur retraite.

Ces modifications ont été entérinées par le Conseil de Surveillance du 13 mai 2009. Le Conseil s'est également assuré de la conformité de ces deux régimes de retraite avec les recommandations AFEP-MEDEF d'octobre 2008 et notamment vis-à-vis du plafonnement des engagements de la société.

Pour être conforme à la recommandation de transparence sur les éléments de rémunération, ces modifications des régimes de retraite sont rendues publiques dès à présent dans le rapport annuel publié dès la décision du Conseil. Elles seront reprises dans les conventions réglementées de l'exercice 2009.

L'offre et l'exercice des stock-options, afférents à ces deux dirigeants, sont compris dans le rapport spécial, prévu par l'article L. 225-184 du Code de Commerce, présenté lors de l'Assemblée générale.

Mandats exercés par les membres du Conseil de Surveillance et rémunérations versées par Somfy SA et ses filiales contrôlées

• Jean DESPATURE

- Membre du Conseil de Surveillance de Damartex

• Victor DESPATURE

- Président du Conseil de Surveillance des SCA Boulinvest, Soparthon B et J.P.J. SCA
- Président-Directeur Général de MCSA
- Membre du Conseil de Surveillance de Somfy SA
- Représentant de MCSA, Président des SAS Sipem, Celerc et ADC
- Représentant permanent de la SCA Cimoflu, membre du Conseil de Surveillance de la SCA Soparchan B
- Gérant des SC Sopardic, Horatio, Point du Jour, Soparboul et Vicma
- Gérant de Devin-VD

• Jean-Bernard GUILLEBERT

- Vice-Président du Conseil de Surveillance de Groupe Auchan et Damartex

• Xavier LEURENT

- Membre du Conseil de Surveillance de Damartex
- Gérant de Fidep

• Anthony STAHL

- Membre du Conseil de Surveillance de Damartex et J.P.J. SCA

Tableaux des rémunérations des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

Tableau des synthèses des rémunérations et options attribuées

	Exercice 2007	Exercice 2008
M. Paul-Georges DESPATURE - Président du Directoire		
Rémunérations dues	852 135	606 000
Valorisation des options attribuées	0	0
Valorisation des actions de performance	0	0
Total	852 135	606 000
M. Wilfrid Le NAOUR - Membre du Directoire		
Rémunérations dues	511 318	475 461
Valorisation des options attribuées	0	102 300
Valorisation des actions de performance	0	0
Total	511 318	577 761
M. Nicolas DUCHEMIN - Membre du Directoire		
Rémunérations dues	221 345	207 881
Valorisation des options attribuées	0	40 920
Valorisation des actions de performance	0	0
Total	221 345	248 801

	Exercice 2007	Exercice 2008
M. Jean-Bernard GUILLEBERT - Président du Conseil de Surveillance		
Rémunérations dues	33 650	34 500
Valorisation des options attribuées	0	0
Valorisation des actions de performance	0	0
Total	33 650	34 500
M. Jean DESPATURE - Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunérations dues	1 800	7 960
Valorisation des options attribuées	0	0
Valorisation des actions de performance	0	0
Total	1 800	7 960
M. Victor DESPATURE - Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunérations dues	9 300	23 060
Valorisation des options attribuées	0	0
Valorisation des actions de performance	0	0
Total	9 300	23 060

	Exercice 2007	Exercice 2008
M. Xavier LEURENT - Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunérations dues	2 400	7 960
Valorisation des options attribuées	0	0
Valorisation des actions de performance	0	0
Total	2 400	7 960

Procédure de fixation des rémunérations des mandataires sociaux

Le Comité des rémunérations, qui prend en compte les recommandations AFEP-MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des

	Exercice 2007	Exercice 2008
M. Anthony STAHL - Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunérations dues	2 400	6 960
Valorisation des options attribuées	0	0
Valorisation des actions de performance	0	0
Total	2 400	6 960

sociétés cotées, définit et soumet pour décision au Conseil de Surveillance, les critères d'attribution de la partie variable de la rémunération des mandataires sociaux, afin que leur rémunération soit arrêtée.

Récapitulatif individuel des rémunérations

	Exercice 2007		Exercice 2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
M. Paul-Georges DESPATURE - Président du Directoire				
Rémunération fixe	441 000	441 000	456 000	546 001
Rémunération variable	411 135	268 920	150 000	411 135
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	852 135	709 920	606 000	867 136
M. Wilfrid Le NAOUR - Membre du Directoire				
Rémunération fixe	328 997	325 719	344 879	348 157
Rémunération variable	135 000	220 000	80 000	135 000
Rémunération exceptionnelle	41 897	41 897	44 257	44 257
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	5 424	5 424	6 325	6 325
Total	511 318	593 040	475 461	533 739
M. Nicolas DUCHEMIN - Membre du Directoire				
Rémunération fixe	154 124	153 985	160 300	161 045
Rémunération variable	22 000	12 000	0	22 000
Rémunération exceptionnelle	41 897	41 897	44 257	44 257
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	3 324	3 324	3 324	3 324
Total	221 345	211 206	207 881	230 626
M. Jean-Bernard GUILLEBERT - Président du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe	0	0	0	0
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	33 650	33 650	34 500	34 500
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	33 650	33 650	34 500	34 500

	Exercice 2007		Exercice 2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
M. Jean DESPATURE - Membre du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe	0	0	0	0
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	1 800	1 800	7 960	7 960
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	1 800	1 800	7 960	7 960
M. Victor DESPATURE - Membre du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe	0	0	0	0
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	9 300	9 300	23 060	23 060
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	9 300	9 300	23 060	23 060
M. Xavier LEURENT- Membre du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe	0	0	0	0
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	2 400	2 400	7 960	7 960
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	2 400	2 400	7 960	7 960
M. Anthony STAHL - Membre du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe	0	0	0	0
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	2 400	2 400	6 960	6 960
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	2 400	2 400	6 960	6 960

Jetons de présence

	Exercice 2007	Exercice 2008
M. Jean-Bernard GUILLEBERT	33 650	34 500
M. Victor DESPATURE	9 300	23 060
M. Jean DESPATURE	1 800	7 960
M. Xavier LEURENT	2 400	7 960
M. Anthony STAHL	2 400	6 960

Options attribuées durant l'exercice

	Numéro du plan	Date du plan	Nature des options	Valorisation des options	Nombre d'options	Prix d'exercice	Période d'exercice	
							du	au
M. Wilfrid Le NAOUR	15	02.04.2008	achat	102 300	3 000	155,00	03.04.2012	31.01.2014
M. Nicolas DUCHEMIN	15	02.04.2008	achat	40 920	1 200	155,00	03.04.2012	31.01.2014

Le président du Directoire ne bénéficie pas de plans d'options.

Durant l'exercice, aucun membre du directoire n'a levé d'options, ni reçu d'actions de performance, ni bénéficié d'actions de performance devenues disponibles.

Informations sur les opérations réalisées par les dirigeants durant l'exercice

(article 223-26 du règlement général de l'AMF)

À la connaissance de la société, diverses opérations de vente et d'achat entrant dans le champ d'application de l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier ont été réalisées pour des montants respectifs de 26 933 285,12 € et de 27 261 593,07 € durant l'exercice écoulé.

Gouvernement d'entreprise

Le Comité d'audit

Le Comité d'audit, composé de trois membres, a pour mission de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux et de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations répondent à cet objectif.

Depuis sa création en 2002, il s'est réuni, au minimum, à l'occasion de chaque clôture semestrielle et annuelle. Au cours de l'exercice clos le

31 décembre 2008, le Comité d'audit s'est réuni quatre fois dont trois sur l'arrêté des comptes et une fois de manière extraordinaire afin de s'assurer de l'avancement des travaux en matière de cartographie des risques. Sous la supervision du Comité d'audit, le service d'audit interne rapporte au Président du Directoire. Le service, composé du directeur de l'audit interne et de deux auditeurs, réalise des contrôles qui évaluent la bonne application des principes comptables, l'organisation et les systèmes mis en place dans les entités auditées. Deux fois par an, le directeur de l'audit interne présente le compte rendu de ses activités au Comité d'audit.

Une charte d'audit interne, cosignée début février 2005 par le Président du Directoire, le Président du Comité d'audit et le directeur de l'audit interne, précise le rôle et le champ d'intervention de l'audit interne. Ce champ d'intervention intègre les filiales détenues à plus de 50 %.

Un planning des missions d'audit, défini annuellement en collaboration avec la Direction de Somfy SA, est soumis au Directoire puis validé lors du Comité d'audit. Par ailleurs, des missions à caractère d'urgence et non prévues au plan d'audit peuvent être effectuées en cours d'année sur demande du Directoire ou du Comité d'audit.

De manière générale, les missions effectuées par l'Audit Interne permettent d'apprécier de façon indépendante l'efficacité du système de contrôle interne de chaque entité. Le cas échéant, les faiblesses du contrôle interne identifiées sont communiquées et des recommandations émises.

À ce jour, la quasi-totalité des filiales du Groupe ont fait l'objet d'un tel audit, et une grande partie d'entre elles ont été auditées plusieurs fois (audit de suivi et contrôle de la mise en place de plans d'actions suite aux recommandations émises). En 2008, 15 filiales ont fait l'objet d'un audit terrain.

Fin 2007, un reporting avait été réalisé par l'Audit Interne afin de recenser, sur la base de critères de contrôle interne clés, les faiblesses principales des entités contrôlées. Ce reporting a débouché en 2008 sur une prise en charge de plans d'actions au niveau local (*Business Units, Business Areas*) et Groupe, sous l'impulsion du Comité de Contrôle Interne (composé de la Direction Comptabilité-Contrôle de Gestion et des BMA Contrôleurs).

Le Comité de rémunérations

Le Comité de rémunérations, composé de deux membres, a pour mission de présenter au Conseil de Surveillance des avis concernant, notamment, le montant et les modalités de calcul de la rémunération des mandataires sociaux.

Il s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice écoulé et s'assure au moins une fois par an auprès d'experts extérieurs de la validité des choix effectués.

Indépendance des membres du Conseil de Surveillance

Ainsi que le prévoient le référentiel AFEP/MEDEF et le règlement intérieur du Conseil de Surveillance, le Conseil de Surveillance a examiné la situation des membres du Conseil de Surveillance au regard de leur indépendance.

Sur la base des critères d'indépendance proposés par le référentiel AFEP/MEDEF, le Conseil de Surveillance retient à ce jour qu'un membre indépendant de ce Conseil est un membre qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec Somfy SA ou sa direction, ou avec une société consolidée du groupe Somfy, qui puisse affecter sa liberté de jugement, et répond aux critères suivants :

- ne pas être salarié et ne pas exercer une fonction de direction générale d'une société du Groupe,
- ne pas être, directement ou indirectement, client, fournisseur, banquier d'affaires ou banquier de financement significatif de Somfy SA ou de son Groupe, ou pour lequel Somfy SA ou son Groupe représente une part significative de l'activité,
- ne pas avoir un lien familial proche avec un actionnaire ou un mandataire social,
- ne pas avoir été auditeur d'une société du Groupe au cours des cinq années précédentes,
- ne pas être ou contrôler un actionnaire détenant seul ou de concert plus de 10 % du capital et des droits de vote aux Assemblées de Somfy SA.

Au regard de ces critères, le Conseil de Surveillance a considéré que seul Jean-Bernard Guillebert pouvait être qualifié de membre indépendant.

Ce dernier fait bénéficier le groupe Somfy de toute son expérience dans les domaines de la finance, de la gestion et du contrôle des risques.

Informations sur les activités en matière de recherche et de développement

(articles L. 232-1 et L. 233-26 du Code de Commerce)

L'anticipation des besoins du marché est un des fondements du modèle de développement de Somfy. Innover en permanence est ainsi un des leviers essentiels du Groupe pour maintenir un écart concurrentiel et renforcer son leadership.

Cette ambition s'est traduite en 2008 par une accélération des innovations avec le lancement de **40 nouveaux produits** et le développement de nouvelles technologies.

Sur le marché des stores et volets roulants, l'accent a été mis sur des solutions de motorisation autonomes alimentées par piles, la **gamme WireFree** et par des produits plus flexibles, simplifiant leur installation, tel que le **moteur Ilmo** au réglage automatique.

Dans le domaine prometteur de la Domotique, Somfy a poursuivi l'élargissement de sa **gamme Yesseo**, liée au protocole de communication sans fil, io-homecontrol, vers les applications de protection solaires et de motorisation de portes de garage.

Pour le tertiaire, dans le cadre des façades bioclimatiques, le développement s'est porté notamment sur la gestion numérique des motorisations : **les solutions VarioSys** ou sur des interfaces de commande comme **animeo Solo** qui, reliées à des capteurs solaires et thermiques, permettent d'actionner jusqu'à 800 stores de protection solaire.

En termes de recherche, on notera la création d'un logiciel de calcul énergétique élaboré avec l'université suédoise de Lund, permettant de simuler les bénéfices énergétiques induits par les solutions Somfy sur les bâtiments tertiaires. Enfin, l'activité Portes et Portails a concentré son développement sur l'accroissement de la sécurité avec la mise sur le marché du moteur **FreeRoll.**, pour portes enroulables, doté d'une alarme anti-intrusion.

Chacune de ces innovations a bénéficié de protections et c'est ainsi que **33 brevets** ont été déposés en 2008. Somfy est l'une des 30 premières entreprises françaises en matière de protection de son savoir-faire et de son expertise.

Informations sur la participation des actionnaires salariés au capital

(article L. 225-102 du Code de Commerce)

Au 31 décembre 2008, le FCPE SOMFY détient 48 706 actions Somfy, représentant 0,62 % du capital.

Informations sur les conséquences environnementales de l'activité de la Société

(article L. 225-102-1 du Code de Commerce)

Le Groupe a lancé en 2008 une démarche complète de mesure et d'analyse de sa responsabilité sociale et environnementale. Cette approche a été guidée par une vision long terme de sa responsabilité d'entreprise. Elle s'appuie sur une conscience environnementale forte, dont témoignent les bénéfices apportés par des solutions d'économie d'énergie dans les bâtiments.

En effet, l'automatisation des façades et des ouvertures a un rôle essentiel à jouer pour améliorer l'habitat et le bâtiment de demain. En lançant en 2008 le programme "Somfy for Bioclimatic Facades", le Groupe entend valoriser le recours à l'énergie gratuite, grâce à l'isolation dynamique, la gestion de la lumière et la ventilation naturelle des bâtiments.

Somfy a réalisé, cette année, un diagnostic de l'ensemble de ses pratiques sociales et environnementales (RSE) au niveau du Groupe. Cet audit, effectué par un prestataire extérieur reconnu par l'ADEME (Agence pour l'Environnement et la Maîtrise de l'Énergie), a mis en avant le respect environnemental et social de l'entreprise dans ses pratiques professionnelles et en ressources humaines. Des axes d'actions à mener ont été identifiés afin de formaliser les modes de consommation et de production (achats, services généraux), la gouvernance et les relations avec les parties prenantes. Un suivi des progrès accomplis sera assuré par la mise en œuvre d'indicateurs.

En complément de sa démarche RSE, Somfy a finalisé en 2008 un bilan Carbone de ses 4 sites de Cluses et Bonneville. L'identification des sources d'émission de gaz à effet de serre (GES), directement et indirectement liées à son activité, a permis de fixer des objectifs qualitatifs et quantitatifs.

Le plan d'actions ainsi défini doit permettre de réduire les émissions de 20 % d'ici 2020, grâce à 3 grands axes d'amélioration : le transport des marchandises et des personnes, une meilleure gestion des flux industriels et la mise en œuvre de bonnes pratiques dans le fonctionnement interne des sites (gestion des déchets, économies sur les fournitures, etc.).

Plusieurs actions sont d'ores et déjà en cours, notamment la sensibilisation des acheteurs et des développeurs à l'éco-conception des produits. La réalisation du bilan Carbone sera étendue en 2009 aux autres sites industriels du Groupe.

	Quantité	Valeur
Eau (m³)	53 299	100
Électricité (KW)	23 244	1 664
Cuivre (Tonnes)	1 005	7 716

Informations sur les conséquences sociales de l'activité de la Société

(article L. 225-102-1 du Code de Commerce)

Après 2 années de fort recrutement destiné à intégrer de nouveaux savoir-faire tels que des talents aux compétences techniques en électronique ou internet, Somfy a privilégié en 2008 une politique de mobilité interne, notamment en France où 1 poste sur 2 est pourvu en interne. Ainsi à fin 2008, le Groupe rassemble 5 400 collaborateurs (4 700 en 2007), la progression de 700 personnes ayant pour origine les opérations d'acquisition externe de l'année.

Cette démarche de valorisation de la mobilité est rendue possible grâce à la politique volontariste de formation et de développement des compétences poursuivie depuis plusieurs années. Plus de 28 000 heures de formation ont été dispensées en France auprès de 929 salariés pour un budget représentant 4,63 % de la masse salariale.

Les programmes de formation ont été enrichis en 2008 afin de dynamiser les évolutions de carrière et d'accélérer l'acquisition des compétences managériales. Cela s'est traduit, en 2008, par une montée en puissance du programme Mentoring qui a rassemblé 22 binômes autour de 9 métiers différents sur les sites de Cluses, Sitem et Spirel.

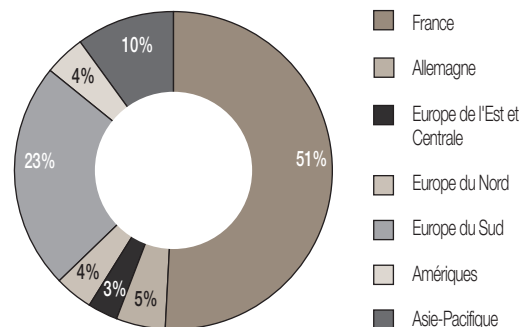
En terme de formation au management, Somfy a porté ses efforts sur l'extension du cursus "Managers" vers les équipes d'encadrement des filiales étrangères, grâce en particulier au déploiement à l'international d'un réseau de 19 responsables ressources humaines.

L'accent a été également mis sur la formation interne technique. Ce dispositif a pour objectif d'améliorer l'intégration des nouveaux salariés dans les équipes, en leur faisant partager les fondamentaux et les spécificités techniques de Somfy. 185 participants ont pu bénéficier de ce contenu au travers de 30 sessions réalisées sur Cluses. Tous les 2 ans, depuis 2002, un baromètre de satisfaction de l'ensemble des collaborateurs permet de recueillir les opinions de tous. Les résultats 2008 ont montré d'une part une participation en hausse de 3 % (soit 69 % des collaborateurs) et une progression de 2 points de la satisfaction globale par rapport à 2006. Sur l'ensemble des thèmes, à l'exception de l'organisation, les notes sont supérieures à celles des enquêtes antérieures.

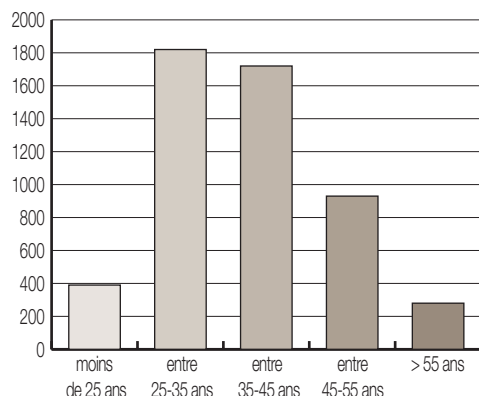
Les équipes sont confiantes dans l'avenir et l'évolution du Groupe et expriment un fort sentiment d'appartenance. Tous les résultats locaux et globaux sont analysés afin d'orienter les plans d'actions de progrès nécessaires pour 2009-2010.

Quelques chiffres

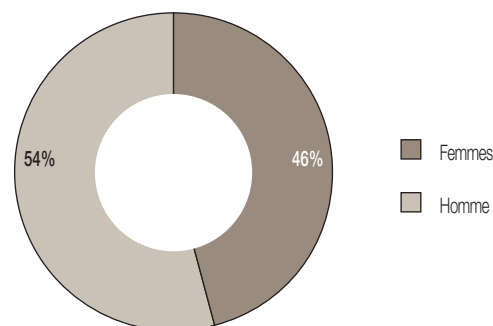
Répartition des effectifs par zone géographique



Répartition des effectifs par tranche d'âge



Répartition des effectifs hommes/femmes



Informations sur les délégations en matière d'augmentation de capital

(article L. 225-100 du Code de Commerce)

Le Directoire ne bénéficie d'aucune délégation de compétence et de pouvoirs accordée par l'Assemblée générale en application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de Commerce.

Informations sur les autres risques

(article L. 225-102-1 du Code de Commerce)

Le groupe Somfy utilise des instruments de couverture fournis par ses partenaires bancaires habituels pour couvrir son exposition aux risques de taux, de change et de matières premières.

Ces risques découlent :

- de ses activités opérationnelles : production (couvertures sur le cuivre incorporé dans les moteurs), commerce (facturations intergroupe en devises, de produits finis distribués par les filiales commerciales hors zone euros),
- de ses financements (couvertures de taux sur la dette LBO de Somfy Participations, et sur les emprunts moyen terme assurant le financement du fonds de roulement de Somfy SA).

Les instruments utilisés sont principalement des swaps de taux vanille, des ventes à termes et options diverses sur devises. Les montants couverts sont exclusivement rapportés à des opérations en cours, découlant de l'activité normale de Somfy.

Conformément aux normes IFRS, tous les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur. La juste valeur est soit la valeur de marché pour les instruments cotés en Bourse, soit une valeur fournie par les établissements financiers selon les critères traditionnels (marché de gré à gré).

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture. Les variations de juste valeur sont donc portées immédiatement au compte de résultat financier.

Cette décision a été prise au regard du faible impact sur la situation nette du Groupe qui ne justifie pas la mise en place d'un suivi comptable complexe. Dans le cadre de la transposition de la directive MIF entrée en vigueur au 1^{er} novembre 2007, Somfy SA et ses filiales françaises ont opté pour la catégorie de "clients particuliers".

Risques de taux

Pour Somfy Participations, les dettes liées aux montages LBO sont couvertes conformément aux obligations contractuelles. Il s'agit de swaps de taux classiques (échange taux variable contre taux fixe) protégeant de la hausse de l'EURIBOR 3 mois de plus de 150 points de base par rapport aux valeurs des dates de Mise à Disposition. Au 31 décembre 2008, 76 % de la dette LBO est couverte.

Chaque dette LBO est conditionnée aux respects de covenants déterminés contractuellement lors de la négociation des montages financiers.

Au 31 décembre 2008, la synthèse des covenants est la suivante :

- ratios respectés pour Cotherm,
- ratios non respectés pour Zurflüh-Feller suite à d'importants investissements réalisés en fin d'année. Ces ratios sont en cours de renégociation avec le chef de file,
- Sirem : pas de covenant contractuel avant le 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2008, Somfy SA disposait de lignes de crédit sur 4 ans pour un montant total de 178,8M€ auprès de 5 établissements bancaires, utilisées à hauteur de 102,5M€ à la clôture. Dans ce cadre, des couvertures de taux pour un montant nominal de 17,5M€ non amortissables ont été réalisées.

Ces mises à disposition d'autorisations de crédit font l'objet d'engagements pris par Somfy SA, auprès de ses partenaires bancaires à savoir, de respecter deux ratios financiers portant :

- sur la structure financière même du Groupe (dettes nettes sur fonds propres) et,
- sur la capacité de remboursement (dettes nettes sur capacité d'autofinancement).

Ces deux ratios sont respectés à la clôture du 31 décembre 2008.

Risques de change

L'exposition au risque de change de Somfy est liée, d'une part, aux ventes intra-groupe de produits manufacturés au départ de France (ces ventes sont libellées en devises locales) et, d'autre part, à la conversion en monnaie de comptabilisation (Euro) des comptes des filiales en date de clôture.

Plus de 74 % du chiffre d'affaires consolidé est réalisé sur la zone Euro.

Les instruments financiers dérivés sont principalement des contrats de change à terme, des options sur devises et des accumulateurs.

Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture. Les variations de juste valeur sont donc portées immédiatement au compte de résultat financier.

Les justes valeurs des instruments de couvertures s'élèvent à - 1 178 K€ au 31 décembre 2008 contre + 528 K€ au 31 décembre 2007 soit un impact résultat de 1 706 K€.

Risques matières premières

Somfy s'est protégée de la volatilité des cours des matières premières entrant de manière significative dans la fabrication de ses moteurs par :

- des prises anticipées de commandes fermes auprès de ses fournisseurs selon les opportunités de marché,
- des couvertures partielles sur le cuivre pour un notionnel de 240 tonnes.

Risques actions

Un contrat d'equity swap, conclu en 2007 et portant sur des titres hors Groupe, a été dénoué fin 2008. L'impact de l'opération sur l'exercice 2008 est une charge financière de 4,8M€.

Le Groupe a été exposé à un risque action sur les actions autodétenues. Leur dépréciation, due à la chute des marchés, a entraîné une provision déductible fiscalement de 13,8M€. La charge d'impôt différé correspondant a été comptabilisée en résultat pour un montant de - 4,8M€.

Risques juridiques

Le groupe Somfy n'est pas soumis à une réglementation particulière concernant son activité. L'exploitation de son activité ne requiert pas d'autorisation légale ou réglementaire spécifique, hormis les obligations d'inscription au Registre du Commerce et des sociétés et de droit boursier.

Le groupe Somfy est impliqué dans un certain nombre de procédures contentieuses mineures relatives à son activité. Ces procédures ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur la situation financière du Groupe.

À la connaissance du Groupe, il n'existe pas de faits exceptionnels ou de litiges susceptibles d'avoir une incidence négative significative sur l'activité, le patrimoine ou les résultats du Groupe et de ses filiales.

Assurances – couverture des risques

Le groupe Somfy est couvert par plusieurs polices concernant les risques suivants :

- "Dommage aux biens" couvrant les immeubles et leur contenu (matériel, marchandises, informatique) à hauteur des dommages susceptibles d'être encourus,
- Assurance "Perte d'exploitation consécutive".

Dans le cadre de ces deux polices, les événements assurés sont l'incendie, les explosions, la foudre, la fumée, les émanations, les vapeurs, les impacts d'objets aériens, les risques électriques, la tempête, la neige, la grêle, les dégâts des eaux, le gel, les bris de machines et le vol sur ma-

tériel informatique, les catastrophes naturelles et autres événements non dénommés.

- Responsabilité civile générale relative aux conséquences pécuniaires de la responsabilité de l'assuré par suite de dommages corporels, matériels, ou immatériels causés à autrui du fait ou à l'occasion des activités,
- Responsabilité civile des mandataires sociaux,
- Assurance marchandises transportées,
- D'autre part, des contrats d'assurance crédit, tant en France qu'à l'international, permettent de limiter les conséquences des défaillances clients. La part du chiffre d'affaires déclaré par rapport aux ventes d'activité est de l'ordre de 50 %.

Risques pays

L'essentiel de l'activité est réalisé sur des zones sûres comme l'Europe, les États-Unis d'Amérique et l'Asie.
Aucun pays n'est situé dans une zone hyperinflationniste.

Informations sur les dépenses non déductibles (articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts)

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés au regard des articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts.

Affectation du résultat

Le Directoire propose d'affecter le bénéfice net de l'exercice social clos le 31 décembre 2008 s'élevant à : 56 778 108,73 €
augmenté du report à nouveau bénéficiaire de 1 395 779,00 €
soit la somme totale de **58 173 887,73 €**

comme suit :

- attribution aux actionnaires d'un dividende net de 4,80 € par action, soit 4,80 € x 7 836 800 actions 37 616 640,00 €
- dotation à la réserve facultative 20 557 247,73 €
58 173 887,73 €

Pour chaque action de 1 € nominal, le dividende net ressortirait à 4,80 € ouvrant droit à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur les revenus en France.

Les actions détenues par la société au moment du paiement n'ayant pas droit au dividende, le montant correspondant au dividende non versé à raison de ces actions serait porté au compte report à nouveau.

Le dividende serait mis en paiement le 27 mai 2009 ; pour bénéficier du versement de ce dividende, les titres devront avoir été inscrits en compte le 21 mai 2009.

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices clos les	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Nombre d'actions rémunérées*	7 717 750	7 612 749	7 583 022
Nominal	1 €	1 €	1 €
Dividendes distribués	37 045 200,00	39 586 294,80	41 706 621,00
Dividendes par action	4,80 €	5,20 €	5,50 €

* Hors actions détenues par Somfy privées de droit au dividende.

Évolution boursière

Durant l'exercice 2008, l'action Somfy a enregistré une perte de sa valeur de 43 % ; au 31 décembre 2007, dernier jour de Bourse correspondant au jour de clôture de l'exercice précédent, le titre valait 200,00 € pour coter 114,00 € au 31 décembre 2008.

Ce recul est, pour partie, lié à la prudence de la place financière et à la révision à la baisse des objectifs de cours au regard notamment de l'impact sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant du Groupe en 2009 d'un probable ralentissement de l'immobilier résidentiel en Europe.

Il convient cependant de souligner le poids des événements exogènes ; en effet, la nervosité et la volatilité du marché, générées essentiellement par la crise des subprimes et la menace de récession américaine, ont pesé sur le titre dont l'évolution sur l'exercice apparaît déconnectée des fondamentaux économiques du Groupe.

À cet égard, on constate que la performance de l'action Somfy en 2008 traduit une évolution assez comparable à celle de l'ensemble des valeurs moyennes de la Bourse de Paris. Les indices CAC Mid & Small 190 et CAC Mid 100 ont, en effet, reculé respectivement de 43,64 % et 42,21 % ; l'indice CAC Small 90 a, quant à lui, chuté de près de 55 %. (SBF 250 = - 43 %, SBF élargi 120 = - 43,09 % et CAC 40 = - 42,68 %). Sur la base de ce dernier cours, et compte tenu d'un dividende net unitaire de 4,80 €, le rendement de l'action Somfy SA ressort à 4,21 %.

Le marché de l'action a enregistré des transactions extrêmes de 53 599 et de 2 554 par mois, la moyenne mensuelle étant de 16 455 titres contre 41 725 titres pour l'année précédente.

Rapport du Président

du Conseil de Surveillance

En application de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, nous vous rappelons les principes de gouvernement d'entreprise de Somfy SA et vous faisons part des évolutions et des projets en cours en matière de contrôle interne.

L'ensemble des éléments contenus dans le présent rapport, et qui reflète la volonté commune d'entretenir une conduite des affaires responsable dans toutes les activités de la société et du Groupe, sont issus principalement d'indications fournies par le Directoire et s'appuient en particulier sur des travaux réalisés par l'audit interne ainsi que les services financiers du Groupe. Ils ont été examinés par le Comité d'Audit.

L'organisation de contrôle mise en place vise à assurer la maîtrise des opérations et à prévenir les différents types de risques (dégradation ou disparition des actifs, erreurs, engagements irréguliers, fraudes...).

Composition des organes de Direction

La société Somfy est une société anonyme organisée selon la formule "Directoire et Conseil de Surveillance", qui confie au premier organe la direction de l'entreprise sous le contrôle du second.

1. Composition du Directoire

Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance dans les conditions prévues par la loi.

Au 31 décembre 2008, le Directoire est présidé par Monsieur Paul Georges Despature. Wilfrid Le Naour (Directeur Général) et Nicolas Duchemin (Directeur Financier) sont membres du Directoire.

2. Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance de Somfy SA comprend cinq membres :

Nom	Fonction	Date de nomination	Date d'expiration du mandat
Jean-Bernard GUILLEBERT*	Président	15 mai 2007	2013
Jean DESPATURE	Vice-Président	15 mai 2007	2013
Victor DESPATURE	Membre	15 mai 2007	2013
Xavier LEURENT	Membre	15 mai 2007	2013
Anthony STAHL	Membre	15 mai 2007	2013

* Personnalité indépendante selon la définition du référentiel AFEP-MEDEF.

La liste des autres mandats exercés en dehors de la société Somfy SA est mentionnée dans le rapport de gestion du Directoire au titre des informations requises par l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance accomplit sa mission de contrôle dans les conditions prévues par la loi.

Il élit parmi ses membres un Président et un Vice-président. Ceux-ci convoquent le Conseil par tous moyens, même verbalement.

1. Indépendance des membres du Conseil de Surveillance

Somfy SA est détenue majoritairement par un groupe d'actionnaires familiaux.

Ainsi que le prévoient le référentiel AFEP/MEDEF et le règlement intérieur du Conseil de Surveillance, le Conseil a examiné la situation de ses membres au regard de leur indépendance.

Sur la base des critères d'indépendance proposés par le référentiel AFEP/MEDEF, le Conseil de Surveillance retient à ce jour qu'un membre indépendant de ce Conseil est un membre qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec Somfy SA ou sa direction, ou avec une société consolidée du groupe Somfy, qui puisse affecter sa liberté de jugement, et répond aux critères suivants :

- ne pas être salarié et ne pas exercer une fonction de direction générale d'une société du Groupe, ne pas l'avoir été, ou ne pas en avoir exercé au cours des cinq années précédentes,
- ne pas être, directement ou indirectement, client, fournisseur, banquier d'affaires ou banquier de financement significatif de Somfy SA ou de son Groupe, ou pour lequel Somfy SA ou son Groupe représente une part significative de l'activité,
- ne pas avoir un lien familial proche avec un actionnaire ou un mandataire social,
- ne pas avoir été auditeur d'une société du Groupe au cours des cinq années précédentes,
- ne pas être ou contrôler un actionnaire détenant seul ou de concert plus de 10 % du capital et des droits de vote aux assemblées de Somfy SA.

Au regard de ces critères, le Conseil de Surveillance a considéré que seul Jean-Bernard Guillebert pouvait être qualifié de membre indépendant. Ce dernier fait bénéficier le groupe Somfy de toute son expérience dans les domaines de la finance, de la gestion et du contrôle des risques. Les autres membres du Conseil de Surveillance appartiennent à la famille. Ils sont très largement investis dans le Groupe et sont engagés à long terme en ayant comme objectif la création de valeur pour toutes les parties prenantes de Somfy SA.

2. Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Les statuts de la société définissent et précisent les modalités de la composition du Conseil de Surveillance. Les dispositions principales sont les suivantes :

- Les membres du Conseil de Surveillance, dont le nombre ne peut être ni inférieur au minimum légal ni supérieur au maximum légal, sont nommés dans les conditions prévues par la loi pour six années.
- Tout membre du Conseil de Surveillance sortant est rééligible.

Pendant la durée de son mandat, chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire d'au moins quatre actions de la société.

Les fonctions d'un membre du Conseil de Surveillance prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit membre du Conseil de Surveillance.

Un dialogue régulier établi entre les membres du Conseil permet d'estimer l'efficacité du fonctionnement de celui-ci. Un exercice formel d'autoévaluation portant sur le fonctionnement du Conseil de Surveillance a été réalisé en 2007. Six thèmes ont ainsi été couverts (Autorité, Composition, Structure et Comités Spécialisés, Fonctionnement et travaux du Conseil, Rôle et responsabilités, Durée du mandat). Ce travail a mis en évidence certaines zones d'amélioration, notamment dans la définition de règles relatives à la composition du Conseil (taille, variété de compétences et autres qualités clés) ou dans les actions de formation susceptibles d'enrichir la contribution des membres.

Un règlement intérieur du Conseil de Surveillance a été formalisé et reprend les thèmes suivants : Mission du Conseil de Surveillance, Organisation et fonctionnement du Conseil, Comités Spécialisés.

3. Nature des informations adressées aux membres du Conseil pour préparer les travaux

Une fois par trimestre au moins, le Conseil de Surveillance se réunit sur un ordre du jour établi par son Président. Lors de chaque réunion, le Directoire présente un rapport sur l'activité et les résultats du Groupe et de ses principales filiales pour le trimestre écoulé.

Des réunions supplémentaires sont, à l'occasion, convoquées pour l'examen de sujets spécifiques.

Un compte de résultat détaillé et commenté est présenté par le Directoire à l'occasion de chaque clôture semestrielle ou annuelle.

Le Conseil de Surveillance bénéficie également d'une communication mensuelle de l'activité (chiffre d'affaires).

Dans un délai de trois mois après la clôture de chaque exercice, les comptes consolidés arrêtés par le Directoire sont communiqués au Conseil de Surveillance pour approbation. Le Conseil présente ensuite à l'Assemblée générale ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le Conseil de Surveillance demande au Directoire, chaque fois que nécessaire, toute information ou analyse qu'il juge opportune.

Au cours de l'exercice 2008, il s'est réuni quatre fois et le taux d'assiduité a été de 100 %.

4. Les Comités constitués par le Conseil de Surveillance

Dès 2002, le Conseil de Surveillance a mis en place 2 Comités Spécialisés :

Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé actuellement de 3 membres, dont un seul est indépendant au regard des critères AFEP-MEDEF. Il a pour mission de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux et de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations répondent à cet objectif.

Le Comité d'Audit supervise le service d'audit interne et valide le plan d'audit annuel. Il propose, oriente et assure le suivi des missions de l'audit interne.

Depuis sa création, il s'est réuni à l'occasion de chaque clôture semestrielle et annuelle.

Au cours l'exercice 2008, le Comité d'Audit s'est réuni à quatre reprises, dont trois concernant l'arrêté des comptes, et une de manière extraordinaire afin de s'assurer de l'avancement des travaux en matière de cartographie des risques. Le taux d'assiduité des membres du Comité a été de 100 %.

Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations, composé de 2 membres, a pour mission de présenter au Conseil de Surveillance des avis concernant notamment le montant et les modalités de calcul de la rémunération des mandataires sociaux. Il s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice et s'assure au moins une fois par an auprès d'experts extérieurs de la validité des choix effectués.

Référentiel de gouvernement d'entreprise

À l'instar de son adhésion aux principes de gouvernance d'entreprise relatifs aux rémunérations des dirigeants mandataires sociaux édictés par l'AFEP et le MEDEF et modifiés par leurs recommandations d'octobre 2008, la société Somfy SA a pris position sur le texte du référentiel de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, également élaboré par les organisations AFEP-MEDEF paru en décembre 2008. Ce référentiel est consultable à l'adresse suivante : www.medef.fr.

De façon générale, le Conseil de Surveillance considère que la politique de gouvernement d'entreprise suivie par Somfy SA depuis de nombreuses années est dès à présent bien conforme à l'esprit de ce texte.

Le Conseil de Surveillance a donc décidé d'adhérer à ce texte et de se référer aux principes décrits.

Toutefois, trois dispositions ont été écartées, et ce pour les raisons décrites ci-dessous :

- Le Conseil de Surveillance a exprimé une réserve en matière de cumul d'un mandat social et d'un contrat de travail. En effet, le Conseil souhaite, dans l'intérêt de la société, conserver sa capacité à déterminer selon le cas, les modalités les plus adaptées au dirigeant concerné, et notamment éviter ainsi les surcoûts que pourraient engendrer la rupture ou le non-octroi d'un contrat de travail. Cette réserve trouverait à s'appliquer, tant pour le dirigeant en place à l'occasion du renouvellement de son mandat, qu'en cas de nomination d'un nouveau dirigeant issu du Groupe ou venant de l'extérieur. En toute hypothèse, le Conseil s'attachera, comme par le passé, à ce que les rémunérations et avantages accordés au dirigeant soient globalement en ligne avec ceux consentis par les entreprises de profil comparable, liés aux performances, à l'atteinte des objectifs et par là même source de motivation.

- De même, l'indépendance des membres du Conseil, telle qu'elle est définie dans ce texte, n'est pas intégralement transposable au modèle historique de Somfy SA, société détenue majoritairement par un groupe d'actionnaires familiaux. Les membres du Conseil faisant partie de la famille sont très largement investis dans le Groupe et la qualité des délibérations du Conseil est garantie par l'intérêt social et financier qu'ils ont dans la société.
- Enfin, dans le même ordre d'idée, la durée du mandat des membres du Conseil, fixée à quatre ans maximum dans le référentiel de gouvernement d'entreprise restera établie à six ans chez Somfy SA, tel que stipulé dans les statuts. Compte tenu de leur situation particulière, comme indiqué ci-dessus, les membres du Conseil se sont engagés à long terme en ayant comme objectif la création de valeur pour toutes les parties prenantes de Somfy SA.

Dispositif de contrôle interne

1. Définition et périmètre du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne, inspiré du cadre de référence AFEP-MEDEF publié en octobre 2003 et disponible à l'adresse suivante : www.medef.fr, a pour objet de fournir une assurance raisonnable sur :

- la fiabilité de l'information comptable et financière ;
- l'efficacité dans la conduite des opérations de l'entreprise ;
- le respect des lois et des réglementations locales applicables ;
- la préservation du patrimoine de l'entreprise en s'assurant, entre autres, de la maîtrise des risques de fraude ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ou le Directoire.

Le périmètre de contrôle interne intègre les filiales et sociétés détenues à plus de 50 %.

2. Éléments clés du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de Somfy SA s'appuie sur les *Somfy Management Principles*, charte dans laquelle sont définies les valeurs du Groupe ainsi que la structure de management et ses règles de fonctionnement.

Les valeurs du Groupe (International – Responsabilité – Performance) créent des repères et fédèrent les actions de l'ensemble des collaborateurs.

Délégations

Dans un objectif de développement et de couverture des marchés, Somfy SA cherche à renforcer les principes de management entrepreneurial et de responsabilités aux différents échelons hiérarchiques et géographiques. Conformément aux statuts de Somfy SA, les pouvoirs du Directoire, de son Président et éventuellement du ou des Directeurs Généraux, sont ceux que leur confère la loi.

En outre, mais à titre de règlement intérieur et sans que ces limitations de pouvoirs soient opposables aux tiers, la conclusion des opérations ci-après est subordonnée à une décision prise à l'unanimité par les membres du Directoire :

- l'achat, la vente d'immeubles ou de fonds de commerce ;
- les prêts dont le montant serait supérieur au tiers du capital social ;
- les emprunts d'un montant supérieur au tiers du capital social ;
- les cautions, avals et garanties entraînant un engagement supérieur au tiers du capital social ;
- toute convention, tout rapprochement, entente ou groupement avec d'autres commerçants ou sociétés qui dépassent le cadre des relations normales de la société avec ses clients ou fournisseurs.

Enfin, le Directoire contracte tous emprunts jusqu'à concurrence d'une somme égale au montant du capital de la société, de la manière et aux conditions qu'il jugera convenables. Au-delà de ce montant, l'autorisation du Conseil de Surveillance est nécessaire. Toutefois, les emprunts par voie d'émission d'obligations non échangeables ni convertibles et les sûretés particulières à leur conférer doivent être décidés et autorisés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui peut déléguer au Directoire les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission d'obligations en une ou plusieurs fois, dans le délai de cinq ans, et en arrêter les modalités.

Organisation

Au cours du premier semestre 2008, le Groupe s'est organisé autour de deux branches :

- Somfy Activités, qui regroupe les entreprises dont le métier correspond au périmètre des 3 activités traditionnelles de Somfy (voir la description ci-dessous) ;
- Somfy Participations, dont la vocation est d'investir dans des entreprises industrielles qui ne relèvent pas du cœur de métier de Somfy.

Depuis juillet 2008, Somfy Activités et Somfy Participations ont chacune à leur tête un Directeur Général. La Direction Financière et l'équipe fusion-acquisition restent communes aux deux branches.

En ce qui concerne Somfy Participations, le Groupe a engagé une réflexion sur les systèmes de contrôle interne existants dans les sociétés concernées afin de s'assurer que chacune fonctionne de manière sécurisée. Somfy Activités est organisée autour de trois grands groupes d'application qui sont :

- l'automatisation des volets roulants et stores de terrasse ;
- l'automatisation des stores d'intérieur et des solutions applicables dans les immeubles du tertiaire ;
- l'automatisation des portails et portes de garage.

Ces trois groupes d'application (*ou Business Groups*) sont responsables des aspects marketing, qualité, offre produits, développement & *engineering* de ces métiers.

Les unités de distribution de Somfy Activités sont réparties en 9 zones géographiques au niveau mondial (*Business Areas*), chaque *Business Area* étant subdivisée en centres de profits (*Business Units*).

Par ailleurs, Somfy Activités compte, outre la Direction Générale et la Direction Financière, les divisions suivantes : Industrie & Logistique, Business & Marketing Sud, Business & Marketing Nord, Organisation & Management, auxquelles s'ajoutent les Directions Stratégique, Qualité, Alliances & Partenariats, dont les représentants font partie du Comité Stratégique.

Cette organisation a pour objectif d'exploiter le potentiel des segments de marché, de développer la présence et la proximité de Somfy dans tous les canaux de distribution et donc de dynamiser la croissance.

Dans le cadre de cette organisation, des règles de gouvernance ont été définies afin de préciser les missions des instances de décision du Groupe. Ces instances étant la Direction Générale (*ou Group Executive Board*), le Comité de Direction du Groupe (*ou Group Management Committee*) et le Comité stratégique.

Principes et règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

La rémunération des dirigeants, détaillée dans le rapport du Directoire, est proposée par le Comité des rémunérations.

Celle-ci est étalonnée annuellement auprès d'experts et est conforme au marché.

Elle comprend une part fixe et une part variable sur la base d'une grille d'objectifs prenant en compte l'évolution du résultat et la rentabilité des capitaux utilisés. Ce dispositif s'accompagne de critères qualitatifs auxquels s'ajoute le niveau de l'endettement pour ce qui concerne le Président du Directoire.

Les autres avantages, approuvés par le Conseil de Surveillance, sont constitués par :

- l'attribution de plans de stock-options qui font l'objet du rapport spécial prévu par l'article L. 225-184 du Code de Commerce. Le Président du Directoire ne bénéficie pas de plans de stock-options.
- un régime de retraite additive, dite "Article 39", pour les membres du Directoire. Les cadres supérieurs et les dirigeants, dont le Président du Directoire, bénéficient, quant à eux, d'un régime de retraite complémentaire distinct mis en place par la société Damart System ICC devenue DSG SA.

Ces points sont évoqués plus largement dans le rapport du Directoire.

Modalités relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées générales

Les dispositions suivantes extraites des statuts de la société sont applicables :

"Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, la société peut toutefois, si elle le juge utile, remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles, l'assistance personnelle de l'actionnaire annule toute procuration ou vote par correspondance."

Les autres modalités relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées générales ressortent des dispositions de la réglementation en vigueur.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont publiées sous les paragraphes intitulés "Informations sur la répartition du capital et les participations", "Dispositions statutaires relatives à la nomination et au remplacement des membres du Directoire" et "Dispositions statutaires relatives à la modification des statuts" du rapport de gestion établi par le Directoire au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2008.

Processus stratégique, budgétaire et reporting

L'élaboration du budget s'effectue dans le cadre d'un processus stratégique annuel impliquant toutes les *Business Groups*, *Business Areas*, *Business Units* ainsi que toutes les divisions, qui précisent leurs objectifs essentiels et leur plan à trois ans, en ligne avec le cadre stratégique fixé par la Direction Générale.

Le budget global est élaboré dans le cadre d'un processus itératif impliquant tous les acteurs du Groupe. Il résulte de la consolidation des budgets locaux.

Après approbation par la Direction Générale du Groupe, chaque manager devient responsable du respect de son propre budget.

La mesure de la réalisation des objectifs fixés dans les budgets s'effectue à travers un système de reporting mensuel et trimestriel matriciel, qui permet de sortir les résultats selon plusieurs axes (*Business Area*, *Business Unit*, et *Business Group*). Il comprend des éléments financiers classiques : comptes d'exploitation et indicateurs de bilan, et des indicateurs de performance non financiers.

Le reporting est complété par des rapports stratégiques, et une re-prévision trimestrielle des ventes et des résultats de l'année en cours. Ces éléments de mesure permettent de suivre la réalisation des objectifs et d'apporter les actions correctives, matriciellement et à tous les niveaux de responsabilité (consolidé, *Business Areas*, *Business Units*, *Business Groups*, sociétés juridiques, Départements, Services).

Par ailleurs, trois plans à trois ans, en ligne avec la stratégie du Groupe et révisés annuellement, sont pilotés par la Direction. Il s'agit :

- du *product master plan* qui concerne le développement de l'offre produit ;
- du schéma directeur industriel et logistique en matière de moyens industriels ;
- du schéma directeur des systèmes d'information.

Traitement de l'information comptable et financière

Élaboration des états financiers

Le groupe Somfy a défini un Système d'Information de Gestion (SIG), référentiel unique et commun pour ce qui concerne l'enregistrement comptable et financier.

Il se traduit par la définition et l'application à l'ensemble des entités contrôlées d'un plan comptable Groupe ainsi que par la définition et l'application des principales procédures de gestion (stocks, immobilisations, clients...) qui sont matérialisées dans le Manuel de Procédures du Groupe diffusé et mis à jour dans l'intranet du Groupe "Teepee".

La bonne application du plan de comptes, des procédures et de la fiabilité du reporting est contrôlée lors de visites en filiales, au moins annuelles, planifiées par les services Comptable et Contrôle de Gestion du siège, dans le cadre des clôtures annuelles ou semestrielles. Elle est également vérifiée lors du processus budgétaire et du reporting mensuel.

L'équipe Groupe en charge de l'élaboration et du contrôle des états financiers est composée de la Direction Financière Groupe et de la Direction

Comptabilité, Contrôle de Gestion et Fiscalité Groupe représentée par son responsable et comprenant :

- l'équipe de consolidation ;
- l'équipe centrale de contrôle de gestion qui comprend également deux contrôleurs de gestion pour la *Business & Marketing Area Sud* et deux pour la *Business & Marketing Area Nord*.

Cette équipe s'appuie sur les contrôleurs de gestion localisés dans chaque *Business Area*, qui sont ses relais dans les neuf zones géographiques du Groupe. Chaque contrôleur de *Business Area* dispose d'un correspondant fonctionnel au siège.

Depuis leur création, chacun des trois *Business Groups* bénéficie également d'un contrôleur de gestion dédié.

Une attention particulière est portée à l'analyse des risques au travers de la revue des provisions sur actif et pour risques et charges, ainsi que des engagements hors bilan.

À chaque clôture annuelle, les stocks sont vérifiés, soit par le biais d'un inventaire physique complet, soit à travers une procédure physique d'inventaire tournant.

Les comptes clients font l'objet d'analyses de risque crédit pour le calcul des provisions. La société couvre, par ailleurs, son risque par le biais de contrats d'assurance crédit clients, tant en France qu'à l'étranger.

Les achats, ventes et comptes de bilan intra-groupe font l'objet de confirmations mensuelles.

Les montants de stocks provenant du Groupe sont déterminés dans l'ensemble des entités afin d'éliminer les marges internes sur stocks.

Une réunion de pré-clôture est organisée chaque semestre avec le département juridique, pour identifier l'ensemble des risques et litiges éventuels ou déclarés et de calculer, en fonction de l'avancement des dossiers, les provisions pour risques et charges correspondantes.

La revue des différents contrats, des cautions avals et garanties a également pour objet d'identifier les engagements à inscrire hors bilan.

Les liasses de consolidation, incluant bilan, compte de résultat, l'ensemble des tableaux de flux et les éléments annexes, sont ensuite envoyées au service Consolidation selon un planning prédéfini.

Contrôle des états financiers

Le service Consolidation, après contrôle de l'exhaustivité des informations financières, de la bonne application des procédures de clôture et des retraitements, de la réconciliation des comptes intra-groupe et de la justification de situation nette, procède à la consolidation des comptes dans le logiciel dédié.

Les comptes consolidés sont établis suivant les normes IFRS. Les options retenues ont par ailleurs été présentées et validées par le Comité d'Audit puis par le Conseil de Surveillance.

Communication financière

Après approbation des comptes semestriels et annuels par le Conseil de Surveillance, ceux-ci sont présentés à la communauté financière sous l'égide de la SFAF et publiés dans un rapport diffusé sur le site émetteur financier (www.somfyfinance.com) ainsi que sur un réseau réglementaire de diffusion professionnelle (www.lesechos-comfi.fr).

Les autres informations visées par la Directive Transparence, informations trimestrielles et rapports sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise notamment, sont également mises en ligne sur ces deux sites.

Systèmes d'information

En remplacement des logiciels comptables et de gestion locaux, Somfy SA a poursuivi le déploiement du progiciel intégré BaaN ERP dans la majorité des pays européens.

Déjà installé au Moyen-Orient, en Italie, aux États-Unis, au Maroc et dans certains pays d'Europe de l'Est, BaaN a été déployé en Grèce en 2007, et en République Tchèque en 2008. En 2009, le déploiement se poursuivra en Russie, en Turquie et au Brésil.

Concernant la zone Asie, l'ERP Accpac, déjà installé en Australie, en Corée, à Singapour, à Hong-Kong, en Chine et en Inde, a été déployé en 2008 à Taiwan. En 2009, le Japon bénéficiera lui aussi de cette mise en place.

Pour les sociétés dans lesquelles un ERP (BaaN ou Accpac) est déployé, un paramétrage standard est inclus (comprenant plan comptable, suivi analytique et procédures), conformément au SIG.

La réalisation du budget, du reporting mensuel, de l'analyse de la marge par famille de produits et de la consolidation statutaire au sein d'une même plateforme (Hyperion) permet d'accroître l'homogénéité ainsi que la facilité d'analyse des informations.

En 2008, une importante équipe projet a mené avec succès la migration de l'outil de GPAO Tolas vers le module BaaN Manufacturing pour une intégration plus poussée de l'ensemble des activités de production du Groupe Somfy (de l'approvisionnement à la distribution) avec la Logistique et la Finance. Pour cette première étape, seul le site principal de Cluses était concerné. En 2009 et 2010, la migration se poursuivra sur les sites de Zriba, en Tunisie, et de Gray pour Simu SAS.

Comité d'Audit – Audit Interne

Organisation

Sous la supervision du Comité d'Audit, le service d'audit interne rapporte au Président du Directoire.

Le service, composé du Directeur de l'Audit Interne et de deux auditeurs, réalise des contrôles qui évaluent la bonne application des principes comptables, l'organisation et les systèmes mis en place dans l'entité auditée.

Un planning des missions d'audit, défini annuellement en collaboration avec la Direction de Somfy SA, est soumis au Directoire puis validé lors du Comité d'Audit.

Ces missions permettent d'apprécier de façon indépendante l'efficacité du système de contrôle interne de chaque entité.

Le cas échéant, les faiblesses de contrôle interne identifiées sont communiquées et des recommandations émises.

Un suivi de la mise en place des recommandations est effectué entre 1 et 2 ans après l'émission du rapport final.

Au 31 décembre 2007, la quasi-totalité des filiales du Groupe ont ainsi fait l'objet d'au moins un audit.

Fin 2007, un reporting a été réalisé par l'Audit Interne afin de recenser, sur la base de critères de contrôle interne clés, les faiblesses principales des entités contrôlées. Ce reporting a débouché en 2008 sur une prise en charge de plans d'actions aux niveaux local (*Business Units, Business Areas*) et Groupe, sous l'impulsion du Comité de Contrôle Interne (composé de la Direction Comptabilité-Contrôle de Gestion et des BMA Contrôleurs).

Par ailleurs, des missions à caractère d'urgence et non prévues au plan d'audit peuvent être effectuées en cours d'année sur demande du Directoire ou du Comité d'Audit.

Deux fois par an, le Directeur de l'Audit Interne présente le compte rendu de ses activités au Comité d'Audit.

Une charte d'audit interne, co-signée début février 2005 par le Président du Directoire, le Président du Comité d'Audit et le Directeur de l'Audit Interne précise le rôle et le champ d'intervention de l'audit interne. Ce champ d'intervention se confond avec le périmètre de contrôle interne décrit précédemment (voir 1. Définition et périmètre du contrôle interne).

Pilotage du contrôle interne

Le pilotage du contrôle interne visant une meilleure connaissance, communication et suivi des risques et des contrôles associés est réalisé au travers d'outils dédiés :

- une plateforme Intranet, regroupant les données utilisées, recensées et collectées par l'audit interne en matière de contrôle interne,
- un outil d'autoévaluation à destination des filiales intégrant un référentiel de points de contrôle clés. Des campagnes sont réalisées sur un rythme annuel et les résultats, après analyse détaillée, font le cas échéant l'objet de recommandations. L'objectif est de couvrir l'ensemble des

filiales et des processus du Groupe. Les exercices 2006 à 2008 ont principalement été consacrés aux filiales de distribution et aux processus correspondants. L'année 2009 se focalisera davantage sur des sujets transversaux ayant un potentiel d'amélioration identifié.

L'évolution de ce projet, validé par le Comité d'Audit début 2005, fait l'objet d'un suivi régulier par ce même Comité.

Par ailleurs, un Comité de Contrôle Interne, animé par la Direction Comptabilité-Contrôle de Gestion, a été créé en 2005. Il a notamment pour missions :

- la mise en place d'un contrôle interne fiable au sein du Groupe : sécurisation et fiabilisation des données financières statutaires et reporting (identification des risques, définition de procédures de contrôle), et la validation des procédures comptables et gestion Groupe, tout en s'assurant de leur faisabilité dans les systèmes d'information ;
- le suivi des missions d'audit interne : revue des rapports d'audit interne, identification des plans d'actions à mettre en place, suivi des plans d'actions ;
- l'organisation d'un plan de sécurisation des clôtures semestrielles : plan de visites des filiales, identification des points d'attention, revue des comptes-rendus de visites et suivi des plans d'actions.

Ce Comité se réunit cinq fois par an.

Cartographie des risques

Une cartographie des risques du Groupe a été élaborée au cours du second semestre 2005, permettant de recenser l'ensemble des risques. Ainsi a été prise en compte la menace qu'un événement, une action ou une inaction affectent :

- la capacité du Groupe à déployer sa stratégie et atteindre ses objectifs ;
- les principaux actifs nécessaires à la mise en œuvre de notre plan d'affaires (actifs corporels, incorporels, humains, image...) ;
- la capacité du Groupe à respecter sa charte de valeurs, ainsi que les lois et règlements applicables.

Les risques identifiés sont classés en deux catégories : les risques correspondant à des enjeux stratégiques forts et les risques opérationnels induits par le fonctionnement courant du Groupe.

Le suivi des premiers a été confié au Comité Stratégique et est intégré à la Revue Stratégique.

Les seconds font l'objet d'une analyse visant à s'assurer de l'existence de plans d'actions adéquats (réalisés, en cours, ou à l'état de projet) permettant de les suivre et de les traiter. Ces risques et leur traitement font l'objet d'un suivi par les instances du Groupe.

Les principaux risques pris en considération sont liés à la position du Groupe sur son marché (risques impactant la part de marché et les marges, risques transitoires liés aux nouveaux segments de relais de croissance,

risques liés au déploiement à l'international, risque de change), des risques liés aux activités cœur de métier du Groupe (défaillance clients, risques produits, risques industriels) et des risques liés aux activités de support (ressources humaines, systèmes d'information, finance).

À la demande du Comité d'Audit, la démarche d'identification et de suivi des risques opérationnels va continuer à être animée par le Management aux différents niveaux de la hiérarchie en 2009, et ce, sous le contrôle de l'Audit Interne, avec pour objectif d'être le plus exhaustif possible dans la mise à jour de la cartographie Groupe et de favoriser l'appropriation de cette gestion des risques par tous.

Comité de Trésorerie/Trésorerie Groupe

Le Comité de Trésorerie, créé en mars 2003, regroupe les membres du Directoire et le Trésorier.

Il se réunit chaque mois afin de remplir son rôle d'observation, de décision et de mise en place de la politique en matière de gestion de la trésorerie.

Ses missions sont de deux types :

- d'ordre stratégique, visant à définir la politique globale en matière de Trésorerie Groupe, de financement, de gestion des risques de taux et de change et de placement. Elles intègrent également le suivi du haut du bilan (Capitaux propres) des filiales du Groupe ;
- d'ordre opérationnel, assurant le suivi régulier des actions de la Trésorerie Groupe qui sont présentées dans un tableau de bord mensuel.

L'optimisation, au plan international, de la gestion financière des liquidités du Groupe se traduit par l'implantation d'un système de *cash pooling* qui regroupe quasiment toutes les filiales en zone euro (à l'exception de l'Autriche et de la Grèce).

Aux États-Unis, un *cash pooling* en dollars des trois filiales du Groupe a été implémenté courant 2007.

La méthodologie mise en place est celle dite du *D-Zero Cash*, qui consiste quotidiennement à transférer dans un sens ou dans l'autre les excédents ou besoins de trésorerie de ces filiales.

Ce système a plusieurs avantages clairs, dont l'optimisation des produits financiers nets, la réduction des frais financiers ainsi que la réduction de l'endettement global du Groupe.

La trésorerie Groupe, disposant d'une visibilité sur l'ensemble des flux de trésorerie des filiales concernées, peut ainsi en optimiser l'utilisation.

Les filiales sont dégagées au quotidien des contingences de gestion, des soldes de trésorerie, tout en retirant une meilleure rémunération.

Ces mêmes filiales peuvent se concentrer sur l'optimisation de leur besoin en fonds de roulement, véritable enjeu de gestion de leur trésorerie.

L'optimisation des flux et la réduction du nombre de comptes bancaires notamment contribuent à améliorer la sécurité de ce processus.

Dans l'environnement financier actuel, le renforcement des procédures de trésorerie est en cours d'examen. Il devrait déboucher sur une limitation de la nature des instruments utilisés par le Trésorier Groupe.

Certifications et démarche qualité

Somfy SA est certifié ISO 9001 (Lloyd Register Quality Assurance - LRQA) depuis 1995, ce qui implique l'identification et la mise sous contrôle des processus.

Les sociétés aujourd'hui certifiées ISO 9001 (toutes ne sont pas certifiées par LRQA mais également par d'autres organismes) sont Somfy SAS, Simu SAS, Spirel SAS, et WAY (regroupement Asa et Mingardi), Somfy Allemagne et Somfy Hollande. SITEM sera certifiée en mars 2009.

Ces sociétés représentent la majeure partie des achats et de la production du Groupe.

De nombreux collaborateurs du Groupe sont ainsi impliqués dans cette démarche, incluant l'ensemble des services techniques, notamment les services R&D, achats, fabrication, production, commercialisation, logistique.

Des audits de qualité interne sont définis dans chaque plan d'audit qualité annuel en fonction des orientations stratégiques et du plan produit de l'entreprise ; la direction de l'entreprise a un rôle majeur dans cette démarche qualité.

Les actions correctives ou préventives sont gérées au sein de chaque service opérationnel ou de support.

La liste des processus opérationnels et de support entrant dans le champ d'application du management de la qualité, ainsi que leurs indicateurs, documents de référence et Comités de Pilotage, sont définis dans le manuel qualité de l'entreprise.

La mise sous contrôle des processus est obtenue par le respect des dispositions décrites dans les différents éléments du référentiel qualité (directives, procédures, guides méthodologiques métiers...) et par le principe d'amélioration continue appliqué à chacun d'eux.

Couverture des risques - Assurances

La politique de prévention et de protection des risques du Groupe est définie par les services *Corporate* en partenariat avec ses courtiers et assureurs. La grande majorité des unités est assurée par des polices Groupe visant à garantir une couverture adéquate des risques aux meilleures conditions du marché. Il s'agit notamment des risques directs (incendie, vol...), pertes d'exploitation, responsabilité civile (y compris responsabilité civile des mandataires sociaux) et transport de marchandises. Les autres unités sont couvertes par des assurances locales.

Résultats financiers Somfy SA

au cours des cinq derniers exercices

En milliers d'euros	2004	2005	2006	2007	2008
1. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	7 837	7 837	7 837	7 837	7 837
b) Nombre d'actions émises	7 836 800	7 836 800	7 836 800	7 836 800	7 836 800
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	–	–	–	–	–
2. Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires HT	3 111	4 807	3 216	1 571	1 529
b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions	63 452	80 432	87 332	70 907	60 758
c) Impôt sur les bénéfices	3 022	15 948	2 610	2 998	9 485
d) Résultat après impôts, amortissements et provisions	66 865	97 012	89 937	72 275	56 778
e) Montant des bénéfices distribués	36 049	37 617	40 751	43 102	37 617
3. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	8,48	12,30	11,48	9,43	8,96
b) Résultat après impôts, amortissements et provisions	8,53	12,38	11,48	9,22	7,25
c) Dividende versé à chaque action	4,60	4,80	5,20	5,50	4,80
4. Personnel					
a) Nombre de salariés	9	7	6	5	5
b) Montant de la masse salariale	413	352	301	224	276
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	155	120	103	67	81

Documents financiers consolidés

Bilan consolidé actif

En milliers d'euros	Notes	31/12/08 - Net	31/12/07 - Net
ACTIFS NON COURANTS			
Écarts d'acquisition	(10)	144 704	101 539
Immobilisations incorporelles nettes	(11)	26 651	24 623
Immobilisation corporelles nettes	(12)	220 462	163 137
Sociétés mises en équivalence	(14)	59 228	153 049
Actifs financiers	(15)	261 949	70 224
Autres créances	—	3 619	5 317
Impôts différés actif	(7)	23 408	17 849
Engagements envers le personnel	(26)	34	32
Instruments dérivés actifs	(25)	0	231
Total		740 055	536 001
ACTIFS COURANTS			
Stocks	(16)	107 688	96 028
Clients	(17)	141 264	127 958
Autres créances	(18)	12 636	12 268
Actifs d'impôt exigible	(19)	21 523	3 997
Actifs financiers	(15)	27 887	28 316
Instruments dérivés actifs	(25)	523	583
Trésorerie et équivalent de trésorerie	(20)	54 168	89 398
Total		365 688	358 548
TOTAL ACTIF		1 105 743	894 549

Bilan consolidé passif

En milliers d'euros	Notes	31/12/08	31/12/07
CAPITAUX PROPRES			
Capital		7 837	7 837
Prime		1 866	1 866
Autres réserves		575 989	534 183
Résultat de l'exercice		85 735	103 183
Part Groupe	(29)	671 427	647 433
Minoritaires		- 812	102
Total		670 615	647 535
PASSIF NON COURANTS			
Provisions non courantes	(21)	7 436	6 608
Autres passifs financiers	(22)	132 957	36 687
Autres dettes	—	8 888	4 357
Engagements envers le personnel	(26)	16 919	12 865
Impôts différés passifs	(7)	39 710	31 774
Instruments dérivés actifs	(25)	2 653	2 290
Total		208 563	94 581
PASSIF COURANTS			
Provisions courantes	(21)	6 449	4 975
Autres passifs financiers	(22)	81 206	12 737
Fournisseurs	—	76 546	78 409
Autres dettes	(27)	56 957	52 005
Dettes d'impôt	—	3 395	4 252
Instruments dérivés passifs	(25)	2 011	55
Total		226 564	152 433
TOTAL PASSIF		1 105 743	894 549

Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Notes	31/12/08	31/12/07
CHIFFRE D'AFFAIRES	(2)	749 353	720 222
Autres produits de l'activité	(3)	8 618	4 731
Achats consommés		- 251 166	- 241 818
Charges de personnel		- 225 480	- 206 739
Charges externes		-130 003	- 122 497
Dotations aux amortissements		- 27 415	-22 745
Dotation/reprises aux provisions courantes	(4)	-50	1 183
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		123 857	132 337
Autres produits et charges opérationnels	(5)	- 2 715	- 1 152
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		121 142	131 185
<i>Produits financiers liés au placement</i>		<i>5 586</i>	<i>3 929</i>
<i>Charges financière liées à l'endettement</i>		<i>- 11 228</i>	<i>- 4 789</i>
Coût de l'endettement net		- 5 642	- 860
Autres produits et charges financières		- 6 869	- 648
RÉSULTAT FINANCIER	(6)	- 12 511	- 1 508
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		108 631	129 677
Impôt sur les bénéfices	(7)	- 24 098	- 38 847
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(14)	1 909	13 053
RÉSULTAT NET		86 442	103 883
Résultat attribuable au Groupe		85 735	103 547
Résultat attribuables aux minoritaires		707	336
Résultat par action (en euros)	(8)	11,31	13,60
Résultat dilué par action (en euros)	(8)	11,19	13,49

Variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	Capital ⁽¹⁾	Primes	Actions propres	Réserves consolidées et résultat de l'exercice	Total capitaux propres (part groupe)	Minoritaires	Total capitaux propres
Au 31 décembre 2006	7 837	1 866	- 13 787	595 261	591 177	118	591 295
Produits et charges enregistrés sur la période	—	—	—	117 465	117 465	3	117 468
Opérations sur actions propres	—	—	- 22 233	573	- 21 660		- 21 660
Distribution de dividendes	—	—	—	- 39 586	- 39 586	- 14	- 39 600
Autres variations ⁽²⁾	—	—	—	37	37	- 5	32
Au 31 décembre 2007	7 837	1 866	- 36 020	673 750	647 433	102	647 535
Produits et charges enregistrés sur la période	—	—	—	70 947	70 947	- 49	70 898
Opérations sur actions propres	—	—	- 5 617	385	- 5 232	0	- 5 232
Distribution de dividendes	—	—	—	- 41 710	- 41 710	- 12	- 41 722
Autres variations ⁽²⁾	—	—	—	- 11	- 11	- 853	- 864
Au 31 décembre 2008	7 837	1 866	- 41 637	703 361	671 427	- 812	670 615

(1) Le capital social est composé de 7 836 800 actions d'une valeur nominale de 1€. Aucune modification n'est intervenue sur les années 2008 et 2007.

(2) Changement de périmètre, différences de change sur des opérations en capital.

Tableau des produits et charges comptabilisés sur la période

En milliers d'euros	31/12/08	31/12/07
Variation des écarts de conversion	- 2 415	- 3 217
Variation des justes valeurs sur les actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	- 14 076	17 508
Variation des écarts actuariels sur les retraites	- 2 142	- 1 380
Variation des impôts sur les produits et charges comptabilisés directement en réserves	3 835	1 002
Produits et charges comptabilisés directement en réserves	- 14 798	13 913
Résultat de la période ⁽²⁾	85 696	103 555
Produits et charges comptabilisés sur la période	70 898	117 468
Part attribuable au Groupe	70 947	117 465
Part attribuable aux minoritaires ⁽²⁾	- 49	3

(1) Voir note 15.

(2) Dans le cadre de la reconnaissance des puts accordés aux minoritaires, les intérêts sont reclassés en dettes à hauteur des versements prévus (746 K€ en 2008 et 348 K€ en 2007).

Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros	Notes	31/12/08	31/12/07
Résultat net de l'ensemble consolidé		86 442	103 883
Dotations aux amortissements/actif (sauf actif courant)		27 327	22 249
Dotations/Reprise de provisions/passif		- 136	218
Gains et pertes latents liés aux variations de justes valeurs		2 610	2 218
Gains et pertes de change latents		- 378	14
Charges et produits calculés et liés aux stocks options et assimilés		3 920	2 793
Amortissements, provisions et autres éléments non décaissables		33 343	27 492
Résultat sur cession d'actifs		965	356
Quote-part de résultat des entreprises associées		- 1 909	- 13 053
Charge d'impôt différé		5 091	1 020
Capacité d'autofinancement		123 932	119 698
Coût de l'endettement financier net (hors éléments non décaissables)		9 828	627
Dividendes des sociétés non consolidées		- 1 381	- 1 032
Charges d'impôt (hors impôt différés)		19 008	37 827
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	(30)	- 6 802	- 23 123
Impôts versés		- 37 822	- 51 711
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (A)		106 763	82 286
Décaissements liés aux acquisitions :			
- d'immobilisations incorporelles et corporelles		- 35 483	- 32 046
- d'actifs financiers non courants		- 77 313	- 1 331
Encaissements liés aux cessions :			
- d'immobilisations incorporelles et corporelles		1 361	1 896
- d'actifs financiers non courants		111	100
Variation des actifs financiers courants		2 333	- 160
Acquisition de sociétés, nette de la trésorerie acquise	(9)	- 75 065	- 8 796
Dividendes versés par les MEE		816	12 050
Dividendes versés par les sociétés non consolidées		4 441	1 032
Intérêts reçus		3 505	3 802
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX INVESTISSEMENTS (B)		- 175 294	- 23 453
Augmentation des emprunts		104 665	3 163
Remboursement des emprunts		- 10 056	- 6 853
Augmentation nette de capital		—	—
Dividendes versés et acomptes		-41 722	- 39 599
Mouvement sur actions propres		- 5 632	- 22 044
Intérêts payés		- 14 641	- 4 367
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX FINANCEMENT (C)		32 614	- 69 700
Incidence des variations des écarts de conv. sur la tréso. (D)		- 887	- 331
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (A+B+C+D)		- 36 804	- 11 198
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	(30)	88 548	99 746
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	(30)	51 744	88 548

Annexe aux documents comptables consolidés

Somfy SA est une société à Directoire et Conseil de Surveillance cotée sur Euronext d'Euronext Paris (Compartiment B, code ISIN FR 0000120495).

Les comptes consolidés du groupe Somfy SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 qui recouvre une période de 12 mois, étant précisé que le total du bilan est de 1 105 743 K€ et que le résultat net consolidé s'élève à 86 442 K€ (part du Groupe 85 734 K€), ont été arrêtés par le Directoire en date du 26 février 2009.

1. - Règles et méthodes comptables

A. Base de préparation des états financiers consolidés

Comptes consolidés – Base de préparation :

Les états financiers consolidés sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000) sauf indication contraire.

Les états financiers sont établis selon le principe du coût historique à l'exception d'un certain nombre de comptes qui ont été évalués à la juste valeur et notamment les instruments dérivés.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Somfy SA et de ses filiales au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Toutes les sociétés arrêtent leurs comptes au 31 décembre.

Tous les soldes intra-groupe, transactions intra-groupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les comptes sociaux de chacune des sociétés du Groupe sont établis en accord avec les principes comptables et les réglementations en vigueur dans leurs pays respectifs. Ils font l'objet de retraitements pour se conformer aux principes comptables en vigueur dans le Groupe.

Conformité aux normes comptables :

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe Somfy au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 sont établis selon les normes internationales d'informations financières (les "IFRS") applicables à cette date et telles qu'approuvées par l'Union Européenne, à la date d'arrêté de ces états financiers.

Changements de méthodes comptables :

Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2007, à l'exception des points suivants :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, le Groupe a adopté les nouvelles interprétations présentées ci-dessous :

- Interprétation IFRIC11-IFRS2 "Actions propres et transactions intra-groupe", sans impact pour le Groupe car aucune transaction n'est concernée.
- Amendement à IAS39 et IFRS7 portant sur le reclassement des actifs financiers applicable au 1^{er} juillet 2008, sans impact sur le Groupe.

Le Groupe a également adopté par anticipation au 1^{er} janvier 2008 et de façon rétroactive la norme IFRS8 "Secteurs opérationnels" qui remplace la norme IAS14 "Information sectorielle". L'adoption de cette norme modifie les informations sectorielles des états financiers. En effet, en application de la norme IAS14, Somfy, n'ayant qu'un secteur d'activité, avait retenu un niveau d'information sectorielle basé sur les secteurs géographiques par implantation des actifs.

Au cours du premier semestre 2008, le Groupe s'est réorganisé autour de deux branches :

- **Somfy Activités** qui regroupe les entreprises dont le métier correspond au périmètre des 3 activités traditionnelles de Somfy, "Stores et Volets Roulants", "Solutions tertiaires et Stores d'intérieur" et "Portails et Portes de Garage".
- **Somfy Participations** dont la vocation est d'investir dans des entreprises industrielles qui ne relèvent pas du cœur de métier de Somfy.

Cette nouvelle organisation, sans incidence sur la structure juridique du Groupe, permettra d'attirer et de fédérer des entreprises et des managers de différents horizons, tant chez Somfy Activités que chez Somfy Participations. Elle reflète le nouveau reporting interne suivi par l'équipe managériale du groupe Somfy. Deux dirigeants distincts ont également été nommés afin de suivre chacun une branche. Suite à cette réorganisation,

le Groupe a jugé opportun d'appliquer IFRS8 par anticipation et présentera des indicateurs pertinents selon deux secteurs opérationnels : "Somfy Activités" et "Somfy Participations".

Les normes et interprétations suivantes publiées et d'application obligatoire ultérieure n'ont pas été appliquées par anticipation :

- Amendements IFRS2 "Conditions d'acquisition des droits et annulations" applicables au 1^{er} janvier 2009,
- Amendements IAS23 (révisé) "Coûts des emprunts" applicables au 1^{er} janvier 2009,
- Amendements IAS32 "Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation" applicable au 1^{er} janvier 2009,
- Amendements IFRS1/IAS27 "Coût d'une participation dans une filiale, une entreprise contrôlée conjointement ou une entreprise associée dans les états financiers individuels" applicables au 1^{er} janvier 2009,
- Amendements IAS27 "États financiers consolidés et individuels", applicables au 1^{er} juillet 2009,
- IAS1 révisée "Présentation des états financiers", applicable au 1^{er} janvier 2009,
- IFRS3 révisée "Regroupements d'entreprises", applicable au 1^{er} janvier 2009,
- Interprétation IFRIC12 "Concessions de services", applicable au 1^{er} janvier 2008 (non encore adoptée en Union Européenne),
- Interprétation IFRIC13 "Programme de fidélisation des clients", applicable au 1^{er} janvier 2009,
- Interprétation IFRIC14 "Limite des avantages économiques liés au surfinancement d'un régime, obligations de financement minimum et leur interaction", applicable au 1^{er} janvier 2009,
- Interprétation IFRIC15 "Contrats pour la construction de biens immobiliers", applicable au 1^{er} janvier 2009,
- Interprétation IFRIC16 "Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger", applicable au 1^{er} octobre 2008,
- Interprétation IFRIC17 "Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires (dividendes en nature)", applicable au 1^{er} juillet 2009.

Le Groupe mène actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes.

Certaines de ces normes sont susceptibles d'évolution ou d'interprétation dont l'application pourrait être rétrospective. Ces évolutions pourraient amener le Groupe à modifier ultérieurement les comptes consolidés retraités aux normes IFRS.

De plus, au 1^{er} janvier 2008, le Groupe a adopté, avec effet rétroactif, la méthode dite du "SORIE", prévue par la norme IAS19 "Avantages au personnel - Écarts actuariels, régime multi-employeurs et informations à fournir", qui permet de reconnaître immédiatement l'intégralité des écarts actuariels nets d'impôts différés dans les réserves. Auparavant, le Groupe

appliquait la méthode du corridor, dans laquelle les écarts actuariels s'élevant à plus de 10 % du maximum de la valeur des engagements ou de la valeur de marché des fonds étaient amortis en compte de résultat sur l'espérance de vie résiduelle moyenne d'activité. L'impact de ce changement de méthode sur les réserves du 31 décembre 2007 s'élève à - 856 K€ (- 1 380 K€ en dettes "engagements envers le personnel" et + 524 K€ en impôts différés).

Jugements et estimations

L'établissement de comptes consolidés dans le référentiel IFRS conduit la Direction à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les principales rubriques des états financiers qui peuvent faire l'objet d'estimations sont les suivantes :

- la dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels dont l'évaluation repose notamment sur des hypothèses de flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation, des valeurs terminales (Note 13 de l'annexe);
- les engagements de retraite dont l'évaluation se fonde sur un certain nombre d'hypothèses actuarielles (Note 26 de l'annexe);
- les provisions pour risques et charges, notamment la provision calculée au titre du DIF (Droit Individuel à la Formation), dont le montant repose sur une estimation des coûts attendus portant sur les droits ouverts à la clôture,
- la valorisation des options liées aux plans de stocks options accordées aux salariés (Note 28 de l'annexe).

Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

B. Périmètre de consolidation

Regroupements d'entreprises

Lors d'une entrée dans le périmètre de consolidation, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la juste valeur nette des coûts de sortie.

Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'entité acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise si celle-ci n'a pas une obligation existante, à la date d'acquisition, d'effectuer cette restructuration.

Un écart d'acquisition est calculé par différence entre la somme des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise évalués individuellement à leur juste valeur et le coût d'acquisition des titres de la société concernée.

Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

Les sociétés nouvellement acquises sont consolidées dès la date effective de prise de contrôle.

Les acquisitions d'intérêts minoritaires n'étaient jusque-là pas traitées par le référentiel IFRS. Au 31 décembre 2008, le Groupe continue d'appliquer la méthode préconisée dans les textes français.

En cas d'acquisition d'intérêts complémentaires dans une filiale, la différence entre le prix payé et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis, telle qu'elle ressort des comptes consolidés du Groupe avant l'acquisition, est comptabilisée en tant qu'écart d'acquisition.

Les normes IAS 27 et IAS 32 conduisent les groupes à enregistrer les engagements d'achat des intérêts minoritaires en dettes financières, avec pour contrepartie la réduction des intérêts minoritaires et la reconnaissance éventuelle d'un écart d'acquisition complémentaire.

Le principe retenu en matière de comptabilisation des engagements de rachat d'intérêts minoritaires est décrit dans le paragraphe S.

La révision de la norme publiée par l'IASB le 10 janvier 2008, mais non encore adoptée par l'UE, indique que les acquisitions d'intérêts minoritaires seront traitées par la norme IAS27 ; celle-ci préconise que ce complément d'acquisition soit imputé directement en capitaux propres. Ce traitement comptable s'appliquera pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009 et n'est pas rétroactif.

Modes de consolidation

Contrôle exclusif

Les sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le Groupe a une participation généralement majoritaire (pourcentage de contrôle supérieur à 50 %) et en détient le contrôle. La notion de contrôle se caractérise par le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une société affiliée afin d'obtenir les avantages de ses activités.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte "intérêts minoritaires". La part des actionnaires minoritaires au bénéfice est présentée distinctement au compte de résultat en tant qu'affectation du résultat de la période.

Influence notable

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

L'écart d'acquisition lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Le périmètre de consolidation est présenté dans la Note 36 de l'annexe.

C. Conversion des éléments en devises

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été établis en euros qui est la monnaie fonctionnelle de la société mère. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont mesurés en utilisant cette monnaie fonctionnelle.

Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés consolidées

Les transactions en devises constatées dans le compte de résultat sont converties au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments monétaires exprimés en devises, comptabilisés au bilan, sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui en résultent sont enregistrées au compte de résultat.

Lorsque les positions ont fait l'objet d'une couverture de change, l'instrument dérivé est valorisé au bilan et la variation de la juste valeur est constatée en résultat. Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture (cf. Note 25 de l'annexe).

Conversion des comptes des filiales étrangères

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la société mère sont convertis en euros :

- Les actifs et passifs, y compris les écarts d'acquisition et les ajustements relatifs à la juste valeur en consolidation, sont convertis en euros, au taux de change en vigueur à la date de clôture.
- Les produits et charges sont convertis au taux de change moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours.
- Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Les différences de change latentes, ayant trait à des éléments monétaires faisant partie intégrante de l'investissement net dans les filiales étrangères, sont inscrites en écarts de conversion en capitaux propres jusqu'à la cession de l'investissement, date à laquelle elles sont reconnues en résultat.

Aucune filiale du Groupe n'est située dans un pays à forte inflation.

D. Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût, celui-ci étant l'excédent du coût des titres des sociétés consolidées sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an, ou plus fréquemment, quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils se sont dépréciés. Toute dépréciation constatée est irréversible.

Les écarts d'acquisition liés aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés dans le poste "titres mis en équivalence".

E. Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés au coût, minorés des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement :

Les logiciels :

Les logiciels développés en interne sont inscrits au bilan lorsque les deux conditions suivantes sont respectées :

- il est probable que l'entité bénéficiera des avantages économiques futurs correspondants ;
- son coût, ou sa valeur, peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les conditions définies par la norme IAS 38 en matière de capitalisation des coûts de développement doivent également être respectées (dont notamment la faisabilité technique du projet, l'intention d'achever le logiciel et la disponibilité des ressources).

Somfy possède principalement deux types de logiciels :

1 – Les logiciels faisant l'objet d'un projet en cinq phases et déployés dans plusieurs pays sont amortis linéairement sur 10 ans.

Les cinq phases caractérisant la mise en place de ce type de projets informatiques sont les suivantes :

- la phase "initialisation", qui s'achève par la décision d'engager ou non une recherche de solution informatique à un problème posé,
- la phase "évaluation", qui se conclut par le choix de la solution, souvent le choix d'une licence,
- les phases "étude" et "réalisation", qui débouchent sur la décision d'engager le déploiement de la solution,
- la phase "mise en route", qui se termine avec le transfert de l'application aux services support. Cela correspond à la mise en service du logiciel.

Ces logiciels sont notamment liés au déploiement des systèmes d'information.

Les dépenses engagées pendant les phases "étude" et "réalisation" consacrées au développement sont activables si l'ensemble des critères définis par la norme IAS 38 sont respectés.

2 – Les logiciels dits "prêts à l'emploi", c'est-à-dire dont l'exploitation par Somfy ne fait pas l'objet d'un projet en cinq phases, sont amortis en linéaire sur 4 ans.

Les brevets :

Seuls les brevets acquis et les frais de dépôts y afférents sont activés. Ce poste recouvre essentiellement les systèmes électroniques basse tension apportés par la société Harmonic Design.

Les brevets sont linéairement amortis sur leur durée de protection juridique.

Les frais de renouvellement des brevets sont constatés en charges de l'exercice.

Les frais de développement :

Les frais de développement sont constatés à l'actif du bilan lorsque l'ensemble des critères définis par IAS 38 sont respectés :

- faisabilité technique du projet,

- intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- la façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs,
- la disponibilité des ressources,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Seuls les frais de développement issus des projets destinés au développement de nouveaux produits et menés en cinq phases sont activés :

- la phase "évaluation", qui consiste à produire les éléments d'évaluation permettant de prendre la décision d'engager ou non le projet,
- la phase "pré-étude", qui a pour objectif de choisir les solutions techniques, valider la faisabilité du produit et la stratégie marketing de mise sur le marché,
- la phase "étude", qui va permettre de figer la définition du produit, des moyens industriels, et des moyens commerciaux,
- la phase "réalisation", qui consiste à qualifier le produit, mettre en place les moyens industriels sur les sites ainsi que les moyens commerciaux. Elle débouche également sur la définition des critères de clôture du projet,
- la phase "lancement", qui se caractérise par la fabrication du produit et la qualification des moyens industriels et commerciaux.

Les deux premières phases intitulées "évaluation" et "pré-étude" constituent des phases de recherche. Les dépenses engagées sont donc constatées en charges de l'exercice.

Les dépenses engagées pendant les phases "étude" et "réalisation" consacrées au développement sont activables si l'ensemble des critères définis par la norme IAS 38 sont respectés.

Les frais de développement activés sont amortis linéairement en fonction de la durée d'utilité (de 4 à 10 ans selon les produits développés).

Le montant des projets en cours est comptabilisé en tant qu'immobilisation incorporelle en-cours jusqu'au démarrage de la phase "lancement", qui marque le début de la mise en service du projet.

Aucune valeur résiduelle n'est retenue au niveau du Groupe pour déterminer la base amortissable des immobilisations incorporelles.

Les coûts ultérieurs sont généralement constatés en charges de l'exercice.

F. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition ou de production qui comprend le prix d'achat, ainsi que tous les frais encourus nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Les coûts d'entretien courant sont constatés en charges de l'exercice.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation ci après :

- Immeubles : 20 à 30 ans
- Matériel et outillage : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Agencements et installations : 8 à 10 ans

Compte tenu de la nature des immobilisations détenues par Somfy, il n'a pas été identifié de composants significatifs.

Les dépenses ultérieures sont capitalisées si elles satisfont aux critères de reconnaissance d'un actif définis par la norme IAS 16, notamment s'il est probable que des avantages économiques futurs iront à l'entreprise. Ces critères sont appréciés avant l'engagement de la dépense.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus et modifiés, si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Les valeurs recouvrables des immobilisations corporelles sont revues lorsque des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

Une immobilisation corporelle est dé-comptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la dé-comptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de la dé-comptabilisation de l'actif.

G. Contrats de location

Les contrats sont classés comme des contrats de location-financement lorsqu'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Ces contrats sont qualifiés de contrats de location-financement lorsque les principaux indicateurs ci-dessous sont respectés (liste non exhaustive) :

- le transfert de la propriété au terme de la durée du contrat sur option,
- les conditions d'exercice de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du contrat,
- la durée du bail couvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur,

- la valeur actualisée des paiements minimaux doit être proche de la juste valeur du bien loué à la date de conclusion du contrat.

Les actifs financés dans le cadre de contrats de location-financement sont principalement constitués de biens immobiliers. Ils sont inscrits, dès le commencement du contrat en immobilisations corporelles, au plus bas de la juste valeur des biens loués et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat.

Les immobilisations acquises via des contrats de location-financement sont amorties selon les mêmes durées que celles décrites précédemment si le Groupe estime qu'il obtiendra la propriété de l'actif au terme du contrat. Autrement, l'actif est déprécié sur la base de la durée la plus courte entre la durée d'utilisation de l'actif et la durée du contrat.

Les contrats qualifiés de location simple ne font pas l'objet de retraitement et les loyers payés constituent des charges de l'exercice, réparties si besoin selon une base linéaire.

H. Test de perte de valeur

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

En dehors du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, qui doivent faire l'objet de tests de dépréciation annuels systématiques, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur, diminuée des coûts de vente, et sa valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de vente est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité.

La valeur recouvrable est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) pour lesquelles la valeur recouvrable est alors déterminée.

L'Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie

largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une identification des unités génératrices de trésorerie associées (UGT) a été effectuée au sein du groupe Somfy. Elles sont principalement constituées par les entités juridiques du Groupe, qui ont été acquises à travers des opérations de croissance externe.

La valeur recouvrable des UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur des actifs diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie, estimés sur la base des plans ou budgets sur 5 ans maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux d'évolution constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme avant impôt, qui reflètent les estimations du marché de la valeur-temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

La valeur recouvrable est ensuite comparée à la valeur comptable de l'UGT.

Si, cette valeur est supérieure à la valeur nette comptable de l'UGT à la clôture de la période, il n'y a aucune dépréciation à constater.

Si au contraire, cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation de la différence doit alors être constatée en priorité sur l'écart d'acquisition et cette dépréciation est définitive.

Pour les autres actifs incorporels et corporels à durée de vie définie, une perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées, pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. La valeur comptable augmentée, suite à une reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur cet actif au cours des exercices antérieurs. Après la comptabilisation d'une reprise de perte de valeur, la dotation aux amortissements est ajustée pour les périodes futures afin que la valeur comptable révisée de l'actif, diminuée de sa valeur résiduelle éventuelle, soit répartie de façon égale sur la durée d'utilité restant à courir.

I. Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance,
- les actifs évalués en juste valeur par résultat,
- les actifs disponibles à la vente,
- les prêts et créances (hors clients).

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût, qui correspond à la juste valeur du prix payé, augmenté des coûts d'acquisition.

Actifs détenus jusqu'à l'échéance :

Il s'agit exclusivement des titres à revenu fixe, acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode de taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime lors de l'acquisition, sur la période allant de l'acquisition à l'échéance de remboursement. Les profits et pertes sont reconnus en résultat lorsque les actifs sont décomptabilisés ou lorsqu'ils perdent de la valeur, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

Le Groupe ne dispose pas à ce jour de ce type d'actif.

Actifs évalués en juste valeur par résultat :

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les valeurs mobilières de placement, correspondant à la définition d'actifs financiers détenus à des fins de transaction, sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture et sont comptabilisées en actifs financiers courants. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les actifs disponibles à la vente :

Les participations du Groupe dans des sociétés sur lesquelles il n'exerce ni contrôle, ni influence notable, ni contrôle conjoint, sont comptabilisées comme des actifs financiers disponibles à la vente.

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. Les montants constatés en capitaux propres sont repris en résultat lors de la cession de l'actif.

Les dividendes correspondants sont comptabilisés dans l'année de leur mise en distribution.

Si la juste valeur de ces actifs disponibles à la vente devient inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation sera constituée et comptabilisée au résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de ces actifs disponibles à la vente.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont présentés en actifs financiers non courants, excepté ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en actifs financiers courants.

Prêts et créances :

Ils représentent les actifs financiers, émis ou acquis par le Groupe, qui sont la contrepartie d'une remise directe d'argent, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode de taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances à long terme non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont, lorsque les sommes sont significatives, actualisés. Les dépréciations éventuelles sont enregistrées en résultat.

Par ailleurs, des provisions pour dépréciation sont constituées et comptabilisées au résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation du fait d'un événement intervenu après la comptabilisation initiale de l'actif.

Ce poste est essentiellement composé de dépôts et cautionnements versés auprès des différents bailleurs.

J. Stocks

Les matières, les fournitures et les produits fabriqués sont évalués au coût d'achat ou de production selon les cas.

Le coût des stocks tient compte notamment des éléments suivants :

- la valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires ;
- les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent sont intégrés dans le coût de revient des stocks ;
- les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les dotations aux amortissements des biens concourant à la production ;
- les profits internes inclus dans les stocks sont éliminés ;
- les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

Les stocks et en-cours sont dépréciés lorsque leur valeur probable de réalisation est inférieure au prix coût d'achat ou de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

K. Clients et autres débiteurs

Les créances clients et les autres débiteurs sont valorisés à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées par voie de provision, en fonction des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas.

L. Actions propres

Le Groupe possède des actions propres en vue :

- de régulariser le cours de Bourse par intervention systématique en contre-tendance,
- d'intervenir à l'achat ou à la vente en fonction du marché,
- de couvrir les plans de stock options déjà attribués ou à attribuer.

Les actions propres, détenues directement par le Groupe ou à travers un contrat de liquidité, sont éliminées des capitaux propres.

Lors de leur cession, la contrepartie reçue est comptabilisée directement en augmentation des capitaux propres du Groupe, aucun profit ou perte n'étant donc comptabilisé dans le résultat net de l'exercice.

M. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires (actifs et découverts bancaires) et aux liquidités en caisse.

Les équivalents de trésorerie sont principalement des OPCVM (actifs financiers détenus à des fins de transactions) qui correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

N. Provisions

Cette rubrique comprend les engagements dont l'échéance ou le montant sont incertains, découlant de restructurations, de risques environnementaux, de litiges et d'autres risques.

Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers ayant pour origine une décision de la Direction matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé et formalisé et l'annonce de ce plan aux personnes concernées.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait de l'existence d'un contrat d'assurance, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi certain.

La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat, nette de tout remboursement.

Afin de couvrir les coûts inhérents aux garanties accordées aux clients, le Groupe enregistre dans ses comptes une provision pour charges. Cette provision représente le montant estimé en fonction des statistiques des

charges constatées par le passé et des réparations pendant la durée de la garantie. Cette provision est reprise chaque année pour le montant réel du coût du service rendu, enregistré en charges.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge d'exploitation.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité, ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. En dehors de ceux résultant d'un regroupement d'entreprises, ils ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

O. Avantages au personnel

Concernant les engagements en matière de retraite, le Groupe, se conformant à la réglementation et aux usages en vigueur dans chaque pays, participe à des régimes de retraite ou accorde des indemnités et avantages au départ des salariés. Un recensement de ces avantages accordés a été réalisé.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Selon cette méthode, les droits à prestations sont affectés aux périodes de service, en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du Groupe, soit non financés, leurs engagements faisant l'objet d'une dette sous la rubrique "engagements envers le personnel".

Les différents régimes à prestations définies sont les suivants :

- les régimes d'indemnités de fin de carrière (IFC) pour l'ensemble des sociétés françaises en application des conventions collectives en vigueur,
- les régimes de retraite à prestations définies dans les filiales internationales (États-Unis et Hollande notamment).

Le Groupe a appliqué jusqu'au 31 décembre 2007 la méthode du corridor, dans laquelle les écarts actuariels s'élevant à plus de 10 % du maximum de la valeur des engagements ou de la valeur de marché des fonds étaient amortis en compte de résultat sur l'espérance de vie résiduelle moyenne d'activité.

Au 1^{er} janvier 2008, le Groupe a adopté, avec effet rétroactif, la méthode prévue par la norme IAS19 "Avantages au personnel - Écarts actuariels, régime multi-employeurs et informations à fournir", qui permet de reconnaître immédiatement l'intégralité des écarts actuariels nets d'impôts différés dans les réserves. L'impact de ce changement de méthode sur les réserves du 31 décembre 2007 s'élève à - 856 K€ (- 1 380 K€ en dettes "engagements envers le personnel" et + 524 K€ en impôts différés).

Le coût des services passés est comptabilisé en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont déjà acquis lors de l'adoption du plan de retraite ou de sa modification, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé.

Conformément à la norme IAS 19, les médailles du travail sont qualifiées comme étant des avantages à long terme octroyés aux salariés et sont provisionnées sur la base d'une évaluation actuarielle à chaque clôture. Les écarts actuariels sont comptabilisés en charges.

De même, le régime du "trattamento di fine rapporto" (TFR) s'appliquant aux sociétés italiennes est considéré comme un avantage à long terme. L'engagement au titre du DIF (Droit Individuel à la Formation) a été provisionné par le Groupe. Cet engagement, ne concernant que les sociétés françaises, a été estimé en fonction de plusieurs paramètres (coût horaire, nombre d'heures acquis par les salariés, la probabilité que le salarié ait recours au DIF...)

Dans quelques cas limités où ces dépenses ne peuvent être considérées comme rémunérant des services futurs, l'engagement à court terme qui en résulte est provisionné dans les comptes de l'exercice, dès que l'obligation à l'égard du salarié est probable ou certaine.

P. Fournisseurs et autres créiteurs

Les fournisseurs et les autres créiteurs sont valorisés à leur valeur nominale.

Q. Paiements en actions

Certains employés du Groupe, y compris les dirigeants, reçoivent des options d'achat donnant le droit d'acquérir des actions Somfy à un prix fixé d'avance. Le Groupe n'octroie pas de bons de souscription d'action. L'attribution effective de ces options est soumise à la réalisation de conditions. Chaque bénéficiaire doit être présent au sein du Groupe à la date de l'exercice de ses options. Pour certains d'entre eux, le droit d'exercer une partie de leurs options est également conditionné à la réalisation d'objectifs prédéfinis.

Le prix de ces options est calculé à la juste valeur selon le modèle Black & Scholes.

Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur des options ainsi déterminée est amortie proportionnellement à l'acquisition des droits. Cette charge est inscrite en charge de personnel par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Lors de l'exercice des options, le prix d'exercice reçu est enregistré en trésorerie par contrepartie des capitaux propres.

L'effet dilutif des options en circulation est reflété dans le calcul du résultat dilué par action.

Conformément aux dispositions transitoires de la norme, seuls les plans d'options postérieurs au 7 novembre 2002 ont été comptabilisés selon le principe exposé ci-dessus et font l'objet d'une valorisation.

R. Emprunts et coûts des emprunts

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts et les autres dettes porteuses d'intérêts sont évalués à leur juste valeur, sur laquelle sont imputés les coûts de transaction directement attribuables à l'émission du passif. La juste valeur correspond généralement au montant de trésorerie reçu.

Les frais et primes d'émission d'emprunts sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés en charges de l'exercice.

S. Engagements de rachat donnés aux minoritaires

Les normes IAS 27 et IAS 32 conduisent les groupes, en l'état actuel des textes, à enregistrer les engagements d'achat des intérêts minoritaires fermes ou conditionnels en dettes financières, avec pour contrepartie la réduction des intérêts minoritaires. Le Groupe a opté pour la comptabilisation en écart d'acquisition de la différence entre la juste valeur actualisée du prix d'exercice des options et le montant des intérêts minoritaires annulés en capitaux propres.

Cet écart d'acquisition est réajusté chaque année de la variation du prix d'exercice des options et de la variation des intérêts minoritaires. Ce traitement, qui est celui qui serait appliqué si les options étaient exercées aujourd'hui, est celui qui traduit le mieux la réalité de la transaction.

Le résultat des travaux de l'IFRIC et de l'IASB est susceptible de conduire à un traitement comptable différent de celui exposé ci-dessus.

T. Impôts sur les sociétés

Impôts courants

La convention d'intégration fiscale, conclue entre la société Somfy SA et ses filiales directes et indirectes a été renouvelée au 1^{er} janvier 2007 pour une nouvelle période de 5 exercices, jusqu'au 31 décembre 2012.

Les sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale au 31 décembre 2008 sont : Somfy SA, Somfy SAS, Spirel SAS, Simu SAS, CMC SARL, Somfy Development SAS, Siminor Technologies Castres SARL, Domis SA, Domaster SAS et NMP SAS.

Par convention, la différence entre la somme des impôts calculés individuellement par chacune des sociétés et l'impôt du Groupe fiscal intégré constitue un produit comptabilisé dans le compte de résultat de la société tête de file.

En cas de sortie du Groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes sont indemnisées par Somfy SA selon des modalités appréciées d'un commun accord lors de la sortie, au vu des éléments de faits constatés à cette date.

Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs établies selon les règles fiscales et sur les retraitements réalisés en consolidation dans le cadre de la mise en conformité avec les normes comptables du Groupe (conception étendue du calcul des impôts différés).

Les impôts différés relatifs aux déficits fiscaux des sociétés non comprises dans l'intégration fiscale ou antérieurs à l'entrée dans le périmètre de l'intégration fiscale sont reconnus lorsque les conditions suivantes définies par la norme IAS 12 sont remplies :

- l'entité dispose de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale et la même entité imposable, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront s'imputer avant qu'ils n'expirent ;
- il est probable que l'entité dégagera des bénéfices imposables avant que les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés n'expirent ;
- les pertes fiscales non utilisées résultent de causes identifiables qui ne se reproduiront vraisemblablement pas ;
- les opportunités liées à la gestion fiscale de l'entité généreront un bénéfice imposable pendant l'exercice au cours duquel les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

S'il n'est pas probable que l'entité disposera d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés, l'actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé.

U. Les instruments financiers dérivés

Tous les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur. La juste valeur est soit la valeur de marché pour les instruments cotés en Bourse, soit une valeur fournie par les établissements financiers selon les critères traditionnels (marché de gré à gré).

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture. Les variations de juste valeur sont donc portées immédiatement au compte de résultat financier.

Les instruments financiers dérivés consistent principalement en contrats de change à terme, en options sur devises, en swap de taux d'intérêt et sur actions.

La juste valeur des instruments dérivés est constatée au bilan sur des lignes spécifiques : Instruments dérivés actifs ou passifs courants ou non courants, suivant la nature du bien couvert.

V. Actifs non courants destinés à être cédés

Un groupe doit classer un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de cet actif.

Lorsque des actifs sont destinés à être cédés suivant les principes définis par la norme IFRS 5, le Groupe évalue ces actifs au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et cesse de pratiquer l'amortissement sur ces derniers.

Les actifs et les passifs ainsi déterminés sont constatés sur une ligne spécifique du bilan et du compte de résultat.

W. Résultat par action

Le résultat net par action est obtenu en rapportant le résultat net de la période au nombre moyen d'actions en circulation sur la période, sous déduction du nombre d'actions auto-détenues.

Seules les actions propres détenues par le Groupe et attribuées à la clôture à des plans de stocks options génèrent un effet dilutif dans le calcul du résultat par action dilué. Le Groupe n'a émis aucun titre donnant droit à terme au capital.

X. Produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires est constitué par l'ensemble des produits des activités ordinaires des sociétés intégrées.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable.

Les produits des activités ordinaires sont constatés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Les ventes de biens sont comptabilisées lors de leur livraison au client final.

Y. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant est défini par la différence entre

- le résultat opérationnel comprenant l'ensemble des charges et des produits, à l'exception de celles et ceux qui proviennent des activités financières, des sociétés mises en équivalence, des activités arrêtées ou en cours de cession et de l'impôt,
- et des autres charges et produits opérationnels.

Les autres charges et produits opérationnels correspondent aux éléments inhabituels, anormaux ou peu fréquents. Ils intègrent les plus ou moins-values sur cessions d'actifs, les coûts de restructuration et les provisions qui seraient de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant.

Le résultat opérationnel courant reflète la performance de l'entreprise.

Z. Résultat financier

Le résultat financier est composé de deux éléments :

Coût de l'endettement net

Il est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de l'endettement ou de l'excédent financier net pendant la période y compris les résultats de couverture de taux.

Autres produits et charges financières

Ils sont des produits et des charges de nature financière et non opérationnelle, et ne font pas partie du coût de l'endettement net.

AA. Secteurs opérationnels

Le Groupe, ayant fait évoluer son mode d'organisation de façon significative au cours du 1^{er} semestre 2008 (cf. ci-dessus "changements de méthodes comptables"), a jugé opportun d'adopter la norme IFRS8 de façon anticipée au 1^{er} janvier 2008.

Le Groupe présentera désormais des indicateurs pertinents selon deux secteurs opérationnels : "Somfy Activités" et "Somfy Participations".

Notes annexes sur les comptes au 31 décembre 2008

1. Faits marquants et changements de périmètre

Somfy Activités a acquis, par l'intermédiaire de sa filiale BFT SpA, quatre distributeurs :

- **BFT Sud-Ouest** à hauteur de 90 % du capital pour un prix d'acquisition de 1,8 M€. Concernant les 10 % résiduels, les parties se sont mises d'accord sur une option call respectivement put, que toutes les deux peuvent exercer à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2015. Consolidée à compter de la date d'acquisition (janvier 2008), BFT Sud-Ouest contribue à hauteur de 3,3 M€ au chiffre d'affaires du groupe Somfy.
- **BFT Languedoc** à hauteur de 100 % du capital pour un prix d'acquisition de 0,5 M€. Consolidée à compter de la date d'acquisition (janvier 2008), BFT Languedoc contribue à hauteur de 1,0 M€ au chiffre d'affaires du groupe Somfy.
- **BFT Piemonte** à hauteur de 70 % du capital pour un prix d'acquisition de 0,7 M€. Concernant les 30 % résiduels, les parties se sont mises d'accord sur une option call respectivement put, que toutes les deux peuvent exercer à compter du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2016.
- Achat pour 2,7 M€ des 70 % restants de **BFT Marseille**. Cette société qui était intégrée par mise en équivalence jusqu'au 1^{er} juillet 2008, est désormais consolidée par intégration globale et contribue à hauteur de 2,5 M€ au chiffre d'affaires du groupe Somfy.

Somfy Participations a acquis :

- **Zurflüh-Feller**, le 17 juillet 2008, dans le cadre d'un montage à effet de levier. L'opération représente pour Somfy une mise de fonds de 31,0 M€. Cette société est spécialisée dans la fabrication de composants et d'accessoires pour volets roulants. Zurflüh-Feller contribue à hauteur de 25,5 M€ aux écarts d'acquisition, de 38,4 M€ à l'endettement net (dont 32,0 M€ de dette senior liée au LBO) et de 25,5 M€ au chiffre d'affaires correspondant à 6 mois d'activité.
- **87,53 % de Sirem**, le 3 octobre 2008, dans le cadre d'un montage à effet de levier. L'opération représente pour Somfy une mise de fonds de 5,9 M€ en capital et de 2,3 M€ en mezzanine. Cette société commercialise des motoréducteurs et des pompes ainsi que leurs systèmes de motorisation électrique. Sirem contribue à hauteur de 11,9 M€ aux écarts d'acquisition, de 17,7 M€ à l'endettement net (dont 12,5 M€ de dette senior liée au LBO) et de 4,0 M€ au chiffre d'affaires correspondant à 3 mois d'activité.
- **40 % du Groupe CIAT**, le 23 juillet 2008, dans le cadre d'un montage à effet de levier. L'opération représente pour Somfy une mise de fonds de 34,6 M€ en capital et de 48,0 M€ en mezzanine. Cette société fabrique des équipements destinés à la climatisation, aux échanges thermiques, au traitement de l'air et au chauffage par les énergies renouvelables. Elle

est consolidée par mise en équivalence dans les comptes du Groupe Somfy sur 6 mois.

Les actionnaires familiaux de CIAT, qui ont réinvesti dans le nouveau montage, détiennent une option de vente de leur participation sur Somfy, activable du 2 mai 2012 jusqu'au 30 juin 2012. Somfy détient symétriquement une option d'achat activable du 1^{er} avril 2013 jusqu'au 30 avril 2013.

- Un complément de titres **agta-record** pour 21,4 M€, amenant ainsi le pourcentage de détention à 32,95 %.
- **9,14 % de Babeau Seguin**, constructeurs de maisons individuelles, pour un montant de 2,7 M€.

Somfy a pris acte de la perte d'influence notable sur la société Faac SpA intervenue dans un passé récent et a décidé en conséquence d'exclure la société de son périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2008. Cette perte d'influence notable a été progressive au cours des dernières années et s'est notamment caractérisée par l'incapacité de Somfy à influencer sur la politique de distribution de dividendes de la société, notamment au titre des exercices 2006 et 2007, et à ne plus être associée à certaines décisions stratégiques ou opérationnelles. Il faut également noter qu'il n'existe pas ou plus de transactions significatives entre Somfy et cette société (absence d'échange de personnels dirigeants ou de fourniture d'informations techniques essentielles).

La participation de Somfy dans Faac (soit 34 % du capital), auparavant mise en équivalence, est désormais comptabilisée comme un actif financier disponible à la vente.

Elle ne contribuera plus au résultat de Somfy que par ses dividendes, à partir du 1^{er} janvier 2009. Pour mémoire, la contribution de Faac SpA au résultat net du groupe Somfy s'est élevée à 10,7 M€ en 2007 et sa valeur d'équivalence représente 128,1 M€ (après la distribution de 2008).

Faac n'étant pas une société cotée en Bourse, la juste valeur des titres a donc été évaluée par la méthode des cash flow futurs, déduction faite d'une décote d'illiquidité. La valeur ainsi déterminée s'élève à 141,0 M€. L'écart entre le coût d'entrée de l'actif au bilan du 1^{er} janvier 2008 (identique à la valeur d'équivalence) et la juste valeur déterminée selon la méthode décrite ci-dessus est de 10,7 M€ (net de l'impôt différé sur la quote-part de frais et charges) et s'impute directement dans les capitaux propres.

2. Informations sectorielles

Le Groupe a appliqué par anticipation au 1^{er} janvier 2008 la norme IFRS8 "Secteurs opérationnels", qui remplace la norme IAS14 "Information sectorielle".

Au 1^{er} janvier 2008, le Groupe s'est organisé autour de deux secteurs opérationnels :

- **Somfy Activités** qui regroupe les entreprises dont le métier correspond au périmètre des 3 activités traditionnelles de Somfy, “Stores et Volets Roulants”, “Solutions tertiaires et Stores d'intérieur” et “Portails et Portes de Garage”.
- **Somfy Participations** dont la vocation est d'investir dans des entreprises industrielles qui ne relèvent pas du cœur de métier de Somfy. Ce pôle détient des intérêts dans agta-record, Cotherm, Faac, Gaviota-Simbac et, depuis 2008, dans Zurflüh-Feller, CIAT et Sirem.

Plusieurs segments opérationnels sont suivis au niveau de Somfy Activités. Cependant, conformément aux critères de regroupement exposés dans la norme IFRS8, il a été choisi de les regrouper en un seul segment à présenter.

Aucune différence n'existe entre les principes comptables retenus pour les secteurs présentés et les principes comptables retenus pour le Groupe.

Au 31 décembre 2008

En milliers d'euros	Somfy Activités	Somfy Participations	Autres	Inter-secteurs	Consolidé
Produits sectoriels (chiffre d'affaires)	691 008	58 888	–	-543	749 353
Résultats sectoriels (résultat courant opérationnel)	117 645	6 273	- 61	–	123 857
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	- 260	2 169	–	–	1 909
Capacité d'autofinancement	117 378	4 735	1 819	–	123 932
Investissements incorporels & corporels	41 186	6 466	–	–	47 652
Écarts d'acquisition	96 465	48 239	–	–	144 704
Immobilisations incorporelles & corporelles nettes	197 297	49 816	–	–	247 113
Titres de participations non contrôlés	65	204 230	–	–	204 295
Sociétés mises en équivalence	1 944	57 284	–	–	59 228

La colonne “Autres” comprend les coûts affectables ni à Somfy Activités ni à Somfy Participations.

Au 31 décembre 2007

En milliers d'euros	Somfy Activités	Somfy Participations	Autres	Inter-secteurs	Consolidé
Produits sectoriels (chiffre d'affaires)	692 412	27 810	–	–	720 222
Résultats sectoriels (résultat courant opérationnel)	129 323	3 062	- 48	–	132 337
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	5	13 048	–	–	13 053
Capacité d'autofinancement	116 803	3 880	- 985	–	119 698
Investissements incorporels & corporels	32 070	4 458	–	–	36 528
Écarts d'acquisition	91 968	9 571	–	–	101 539
Immobilisations incorporelles & corporelles nettes	180 620	7 140	–	–	187 760
Titres de participations non contrôlés	118	66 293	–	–	66 411
Sociétés mises en équivalence	2 474	150 575	–	–	153 049

La colonne “Autres” comprend les coûts affectables ni à Somfy Activités ni à Somfy Participations.

Immobilisations incorporelles et corporelles par implantations d'actifs

En milliers d'euros	31/12/08	31/12/07
France	120 936	118 667
Allemagne	9 347	10 351
Europe du Nord	2 768	3 339
Europe de l'Est et Centrale	2 132	1 733
Europe du Sud	54 046	39 421
Asie-Pacifique	3 788	2 737
Amériques	4 280	4 372
Somfy Activités	197 297	180 620
Somfy Participations	49 816	7 140
Consolidé Somfy	247 113	187 760

Chiffre d'affaires par localisation des clients

En milliers d'euros	31/12/08	31/12/07	Variation N/N-1	Variation N/N-1 à taux constant
France	200 830	195 915	2,5 %	2,5 %
Allemagne	95 717	97 260	- 1,6 %	- 1,6 %
Europe du Nord	92 035	100 732	- 8,6 %	- 4,9 %
Europe de l'Est et Centrale	54 822	47 611	15,1 %	12,0 %
Europe du Sud	139 446	139 846	- 0,3 %	- 0,5 %
Asie-Pacifique	43 166	42 940	0,5 %	6,3 %
Amériques	64 988	68 110	- 4,6 %	1,1 %
Somfy Activités	691 004	692 414	- 0,2 %	1,0 %
Somfy Participations	58 349	27 808	109,8 %	6,4 %
Consolidé Somfy	749 353	720 222	4,0 %	1,2 %

La répartition du chiffre d'affaires par localisation des clients est une information très utilisée au sein du groupe Somfy.

3. Autres produits de l'activité

En milliers d'euros	31/12/08	31/12/07
Production immobilisée	3 414	2 595
Prestations de services	2 354	1 645
Autres produits	2 850	491
Autres produits de l'activité	8 618	4 731

Au 31 décembre 2008, les crédits d'impôts recherche (2,0 M€) ont été comptabilisés en "autres produits".

La production immobilisée se compose de certains frais de développement comptabilisés dans l'année.

4. Dotations aux provisions courantes

En milliers d'euros	31/12/08	31/12/07
Dotation/reprise sur provisions pour risques & charges	- 50	1 183
Dotations aux provisions courantes	- 50	1 183

Les autres dotations pour provisions liées aux stocks, à la garantie et au personnel ont été affectées aux charges y afférentes.

Les reprises de provisions pour risques et charges effectuées en 2007 sont liées à des opérations dénouées en notre faveur.

5. Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	31/12/08	31/12/07
Dotation/reprise sur provisions non courantes	- 1 108	- 724
Autres éléments non courants	-627	- 72
- <i>Produits non courants</i>	816	4 104
- <i>Charges non courantes</i>	- 1 443	- 4 176
Perte ou gain sur cessions d'immobilisations	- 980	- 356
Autres produits et charges opérationnels	- 2 715	- 1 152

Au 31 décembre 2008 et 2007, les dotations sur provisions non courantes et les charges non courantes intègrent principalement des restructurations effectuées au sein du Groupe.

De plus, au 31 décembre 2007, les produits non courants étaient liés à des dénouements d'opérations de gestion favorables à la société, telles que des litiges.

6. Résultat financier

En milliers d'euros	31/12/08	31/12/07
Coût net de l'emprunt	- 5 642	-860
- <i>Produits financiers liés aux placements</i>	5 586	3 929
- <i>Charges financières liées à l'endettement</i>	- 11 228	- 4 789
Effets de change	-3 195	245
Autres	-3 674	-893
Résultat financier	- 12 511	- 1 508

La dégradation du résultat financier s'explique par une perte liée au dénouement d'un contrat d'equity swap portant sur des titres hors Groupe (- 4,8 M€), des justes valeurs négatives portant à la fois sur des couvertures de taux (- 2,5 M€), des couvertures de change (- 1,7 M€) et des intérêts liés aux dettes LBO compensés en partie par des intérêts sur le prêt obligataire (mezzanine) que Somfy SA a accordé à CIAT.

7. Impôts courants et différés

7.1 Rationalisation du taux d'impôt

En milliers d'euros	31/12/08	31/12/07
Résultat avant impôt	108 631	129 677
<i>Quote-part des frais et des charges sur dividendes</i>	<i>2 155</i>	<i>1 800</i>
<i>Autres</i>	<i>355</i>	<i>1 286</i>
Différences permanentes	2 510	3 086
Résultat taxé à taux réduit*	- 13 419	- 10 948
Résultat taxable au taux courant	97 722	121 815
<i>Taux de l'impôt en France</i>	<i>34,40%</i>	<i>34,40%</i>
Charge d'impôt recalculée au taux courant français	33 616	41 904
Impôt à taux réduit*	2 080	1 697
<i>Du différentiel de taux courant des pays étrangers</i>	<i>- 12 913</i>	<i>- 7 508</i>
<i>Des pertes fiscales de l'exercice, des exercices antérieurs non reconnus, des déficits utilisés</i>	<i>1 084</i>	<i>1 219</i>
Effet du différentiel de taux	- 11 829	- 6 289
Crédits d'impôt	- 1 096	- 956
Autres taxes et divers	1 327	2 491
Impôt du Groupe	24 098	38 847
<i>Taux effectif</i>	<i>22,18%</i>	<i>29,96%</i>
dont impôt exigible :	19 006	37 827
dont impôt différé :	5 092	1 020

* Les redevances taxées à taux réduit (15,5 %).

La baisse significative du taux effectif est liée essentiellement à une montée en puissance de la production hors Europe et à un allègement du taux d'impôt en Allemagne et Italie.

Déficits activés et utilisés

Les impôts différés relatifs aux déficits fiscaux des sociétés non comprises dans l'intégration fiscale ou antérieurs à l'entrée dans le périmètre de l'intégration fiscale n'ont pas été activés lorsqu'il est peu probable que les résultats futurs taxables soient suffisants pour absorber les pertes fiscales antérieures non utilisées. Les montants de ces déficits s'élèvent à 12 831 K€ en 2008 et 7 674 K€ en 2007 (au taux de droit commun).

Aucun impôt différé actif n'a été constaté en 2008 sur les déficits fiscaux nés au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs.

7.2 Impôts comptabilisés directement en capitaux propres

En milliers d'euros	31/12/08	31/12/07
Impôts différés actifs		
Écarts actuariels sur retraites	1 416	524
Impôts différés passifs		
Actifs financiers disponibles à la vente	2 349	698
Impôts différés nets	- 933	- 174

La différence entre la juste valeur et le coût historique des actifs disponibles à la vente affecte directement les réserves ainsi que l'impôt y afférent.

L'économie d'impôt liée à la déductibilité fiscale de la provision sur actions propres s'élève à 4,7 M€ et a été comptabilisée directement du résultat aux réserves et n'affecte donc que les capitaux propres du Groupe.

7.3 Analyse par nature

En milliers d'euros	31/12/08 Actif	31/12/07 Actif	Impact compte de résultat
Impôts différés sur retraitements liés aux normes et sur différences temporaires dont	14 856	9 824	2 563
<i>IDA liés aux méthodes de provisions</i>	2 621	2 669	- 119
<i>IDA liés aux retraites</i>	4 501	2 735	244
<i>IDA liés aux dettes fiscales et sociales</i>	1 833	1 956	- 399
<i>IDA liés aux frais d'acquisitions</i>	1 420	63	1 358
<i>IDA liés aux justes valeurs sur instruments de couverture</i>	1 492	143	1 349
Impôts différés sur marges internes	8 552	8 025	429
Total	23 408	17 849	2 992

En milliers d'euros	31/12/08 Passif	31/12/07 Passif	Impact compte de résultat
Impôts différés sur retraitements liés aux normes et sur différences temporaires dont :	36 926	30 588	6 496
<i>IDP liés aux changements des taux d'amortissements</i>	11 436	11 879	- 460
<i>IDP liés aux crédits-baux</i>	7 562	5 934	911
<i>IDP liés à l'activation des frais de développement</i>	4 878	4 161	717
<i>IDP liés à la déductibilité fiscale de la provision sur actions propres</i>	0	0	4 752
Impôts différés sur marges internes	969	889	71
Impôts différés sur élimination des provisions intra-groupe	298	297	0
Impôts sur les frais d'acquisitions	1 517	0	1 517
Total	39 710	31 774	8 084

8. Résultat par action

En milliers d'euros	31/12/08	31/12/07
Résultat net - part du Groupe en K€	85 735	103 547
Nombre total d'actions (1)	7 836 800	7 836 800
Actions propres* (2)	257 230	221 438
Nombre d'actions à retenir (1)-(2)	7 579 570	7 615 362
Résultat net par action de base en euros	11,31	13,60

* Représentent la totalité des actions propres détenues par Somfy SA.

En milliers d'euros	31/12/08	31/12/07
Résultat net - part du Groupe en K€	85 735	103 547
Nombre total d'actions (1)	7 836 800	7 836 800
Actions propres** (2)	176 452	161 022
Nombre d'actions à retenir (1)-(2)	7 660 348	7 675 778
Résultat net dilué par action en euros	11,19	13,49

** Sont exclues les actions propres attribuées à des plans de stock options.

Les actions propres acquises par Somfy SA et attribuées à la clôture à des plans de stock options contribuent au résultat dilué par action.

Le nombre d'actions composant le capital social n'a pas été modifié.

9. Regroupement d'entreprises et acquisition d'intérêts minoritaires

Acquisitions de l'exercice 2008

Somfy Activités a acquis, par l'intermédiaire de sa filiale BFT SpA, quatre de ses distributeurs :

- **BFT Sud-Ouest** à hauteur de 90 % du capital pour un prix d'acquisition de 1,8 M€. Concernant les 10 % résiduels, les parties se sont mises d'accord sur une option call respectivement put, que toutes les deux peuvent exercer à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2015.
- **BFT Languedoc** à hauteur de 100 % du capital pour un prix d'acquisition de 0,5 M€.
- **BFT Piemonte** à hauteur de 70 % du capital pour un prix d'acquisition de 0,7 M€. Concernant les 30 % résiduels, les parties se sont mises d'accord sur une option call respectivement put, que toutes les deux peuvent exercer à compter du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2016.
- Rachat pour 2,7 M€ des 70 % de **BFT Marseille**. Cette société, qui était intégrée par mise en équivalence jusqu'au 1^{er} juillet 2008, est désormais consolidée par intégration globale.

La juste valeur des actifs et des passifs identifiables de ces sociétés à la date d'acquisition est quasiment identique à leur valeur nette comptable.

En milliers d'euros	Juste valeur reconnue à la date d'acquisition
Écart d'acquisition	4 678
Immobilisations incorporelles nettes	45
Immobilisations corporelles nettes	280
Immobilisations financières nettes	31
Autres créances non courantes	0
Impôts différés actifs	204
Stocks	1 175
Clients	2 263
Autres créances courantes	41
Actifs d'impôts exigibles	11
Autres actifs financiers courants	0
Trésorerie et équivalent de trésorerie net	1 327
Provisions non courantes	0
Autres passifs financiers non courants	- 178
Autres dettes non courantes	- 380
Engagements envers le personnel	- 5
Impôts différés passifs	- 7
Provisions courantes	0
Autres passifs financiers courants	- 16
Fournisseurs	- 2 095
Autres dettes courantes	- 1 178
Dettes d'impôt	- 286
Sociétés mises en équivalence	- 270
Minoritaires	0
Coûts d'acquisition	5 640
Moins : trésorerie acquise	- 1 327
Flux de trésorerie résultant de l'acquisition déduction faite de la trésorerie acquise	4 313

Somfy Participations a acquis :

- **Zurflüh-Feller**, le 17 juillet 2008, dans le cadre d'un montage à effet de levier. L'opération représente pour Somfy une mise de fonds de 31,0 M€.
- **87,53% de Sirem**, le 3 octobre 2008, dans le cadre d'un montage à effet de levier. L'opération représente pour Somfy une mise de fonds de 5,9 M€ en capital et de 2,3 M€ en mezzanine.

Seul le bâtiment de Sirem a été réévalué à sa juste valeur. L'impact sur la situation nette est de 1,3 M€ (net d'impôt différé). Les autres valeurs au bilan ont été reprises pour leurs valeurs nettes comptables. Certaines sont susceptibles d'évoluer pendant la période d'affectation. En effet, des évaluations ont été lancées sur les immobilisations incorporelles de Sirem et de Zurflüh-Feller et les immobilisations corporelles de Zurflüh-Feller.

En milliers d'euros	Juste valeur reconnue à la date d'acquisition Zurflüh-Feller	Juste valeur reconnue à la date d'acquisition Sirem
Écart d'acquisition	25 462	11 887
Immobilisations incorporelles nettes	91	146
Immobilisations corporelles nettes	35 307	5 237
Immobilisations financières nettes	73	16
Autres créances non courantes	0	0
Impôts différés actifs	777	272
Stocks	7 271	4 341
Clients	19 246	5 901
Autres créances courantes	1 247	826
Actifs d'impôt exigible	0	739
Autres actifs financiers courants	0	442
Trésorerie et équivalents de trésorerie net	6 859	- 973
Provisions non courantes	- 740	- 79
Autres passifs financiers non courants	- 40 664	- 16 458
Autres dettes non courantes	- 2 028	0
Engagements envers le personnel	- 527	- 121
Impôts différés passifs	- 1 783	- 780
Provisions courantes	- 33	0
Autres passifs financiers courants	- 1 742	- 209
Fournisseurs	- 11 590	- 3 628
Autres dettes courantes	- 5 413	- 1 581
Dettes d'impôt	- 306	- 878
Sociétés mises en équivalence	0	0
Minoritaires	0	853
Coût d'acquisition	31 507	5 953
Prêt obligataire octroyé par Somfy SA	0	2 300
Coût d'acquisition total	31 507	8 253
Moins : trésorerie acquise	- 6 859	973
Flux de trésorerie résultant de l'acquisition, déduction faite de la trésorerie acquise	24 648	9 226

De plus, **Somfy Participations** a acquis 40 % du groupe CIAT, le 23 juillet 2008, dans le cadre d'un montage à effet de levier. Le prix payé en trésorerie a été de 34 600 K€ + 1 857 K€ de frais liés à l'acquisition, soit un total de 36 457 K€.

Somfy Participations a octroyé également un prêt obligataire à CIAT pour 48 000 K€ qui impacte le tableau de flux de trésorerie au niveau des décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers non courants.

Les justes valeurs sont susceptibles d'évoluer pendant la période d'affectation. En effet, des évaluations ont été lancées sur les immobilisations incorporelles et corporelles de CIAT.

Le flux net de trésorerie est impacté également par le paiement d'une partie de earn out portant sur la PD Technology Ltd (132 K€) et d'une acquisition peu significative d'un distributeur de produits Somfy (289 K€).

Acquisitions de l'exercice 2007

Somfy Activités a acquis :

- Par l'intermédiaire de sa filiale BFT SpA, deux sociétés : **BFT Portugal** et **Gates System**. Ces deux sociétés, distributeurs de produits BFT ont été acquises respectivement en mars 2007 et avril 2007 pour 1,5 M€ et 4,6 M€. Au 31 décembre 2007, elles réalisent respectivement 2,6 M€ et 4,4 M€ de chiffre d'affaires.

La mise en conformité avec les normes a eu des impacts non significatifs sur les situations nettes de ces deux sociétés.

- la société **PD Technology Ltd** pour 2,0 M€. Cette société anglaise fabrique des capteurs de détection pour portes de garage. PD Technology Ltd, intégrée dans les comptes Somfy depuis le 1^{er} janvier 2007, contribue au chiffre d'affaires pour 3,9 M€ et génère un écart d'acquisition de 0,4 M€.

Lors de l'acquisition, les brevets ont été valorisés à leur juste valeur à hauteur de 0,8 M€.

Somfy sera tenue de déboursier un complément de prix de 300 KGBP si certains indicateurs de performances sont atteints. Au vu de la forte probabilité de réaliser ces objectifs, ce complément a déjà été intégré dans les comptes consolidés du Groupe.

En milliers d'euros	Juste valeur reconnue à la date d'acquisition
Écart d'acquisition	5 246
Immobilisations nettes	2 367
Impôts différés actifs	111
Stocks	1 249
Clients	2 511
Autres créances courantes	294
Actifs d'impôt exigibles	24
Trésorerie et équivalent de trésorerie net	1 096
Impôts différés passifs	- 351
Autres dettes non courantes	- 585
Emprunts courants et non courants	- 866
Provisions non courantes	- 35
Fournisseurs	- 2 128
Autres dettes courantes	- 887
Dettes d'impôt	- 354
Quote-part acquise des MEE	-
Coût d'acquisition total	7 692
Moins : trésorerie acquise	- 1 096
Flux de trésorerie résultant de l'acquisition déduction faite de la trésorerie acquise	6 596

De plus, **Somfy Activités** a acquis début juillet 2007 pour 2,2 M€, 40 % de la société **Firstinnov**. Cette société développe et commercialise des systèmes électroniques de transfert de données et de contrôle sans fil, pour les marchés de la piscine, de l'automobile et de la domotique. La transaction inclut une option d'achat sur le complément des titres Firstinnov que Somfy pourra exercer à partir de 2010.

10. Écarts d'acquisition

En milliers d'euros	Valeur
Au 1^{er} janvier 2007	98 323
Incidence des variations de périmètres	5 533
Incidence des variations du cours de change	-536
Autres mouvements	-1 781
Au 31 décembre 2007	101 539
Incidence des variations de périmètres	42 069
Incidence des variations du cours de change	-152
Autres mouvements	1 248
Au 31 décembre 2008	144 704

11. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Frais de développement	Brevets et marques	Logiciels	Autres	En-cours et avances	Total
Valeur brute au 1^{er} janvier	11 138	6 655	25 313	646	2 571	46 323
Acquisitions	216	53	2 380	309	4 100	7 058
Cessions	- 132	- 35	- 1 849	- 21	-	- 2 037
Incidence des variations du cours de change	-	- 175	9	- 57	1	- 222
Incidence des variations de périmètres	356	150	1 045	402	47	2 000
Autres mouvements	2 549	-	90	17	- 2 595	61
Au 31 décembre 2008	14 127	6 648	26 988	1 296	4 124	53 183
Amortissement cumulé au 1^{er} janvier	- 1 627	- 2 241	- 17 358	- 474	0	- 21 700
Dotations aux amortissements de l'exercice	- 2 412	- 475	- 2 263	- 87	-	- 5 237
Cessions	118	34	1 611	21	-	1 784
Incidence des variations du cours de change	-	- 37	- 17	11	-	- 43
Incidence des variations de périmètres	- 277	- 136	- 943	-	-	- 1 356
Autres mouvements	-	-	5	15	-	20
Au 31 décembre 2008	- 4 198	- 2 855	- 18 965	- 514	0	- 26 532
Valeur nette au 31 décembre 2008	9 929	3 793	8 023	782	4 124 *	26 651

* Dont 1 743 K€ d'en-cours de frais de développement.

En milliers d'euros	Frais de développement	Brevets et marques	Logiciels	Autres	En-cours et avances	Total
Valeur brute au 1^{er} janvier	3 035	5 346	23 704	635	7 043	39 763
Acquisitions	–	144	1 409	34	3 161	4 748
Cessions	- 98	–	- 396	–	–	- 494
Incidence des variations du cours de change	–	- 484	- 77	-15	–	- 576
Incidence des variations de périmètres	–	1 641	–	–	–	1 641
Autres mouvements	8 201	8	673	-8	-7 633	1 241
Au 31 décembre 2007	11 138	6 655	25 313	646	2 571	46 323
Amortissement cumulé au 1^{er} janvier	- 338	- 1 839	- 15 588	- 405	0	- 18 170
Dotations aux amortissements de l'exercice	- 1 289	- 545	- 2 211	- 74	–	- 4 119
Cessions	–	–	377	–	–	377
Incidence des variations du cours de change	–	143	63	5	–	211
Incidence des variations de périmètres	–	–	–	–	–	0
Autres mouvements	–	–	1	0	–	1
Au 31 décembre 2007	- 1 627	- 2 241	- 17 358	- 474	0	- 21 700
Valeur nette au 31 décembre 2007	9 511	4 414	7 955	172	2 571 *	24 623

* Dont 2 253 K€ d'en-cours de frais de développement.

Les frais de développement remplissant les critères d'IAS38 sont activés et sont des actifs incorporels générés en interne. Au 31 décembre 2008, ils représentent 15 870 K€ en valeur brute, dont 1 743 K€ d'encours.

Le montant des frais de recherche et de développement constatés en charges au cours de l'exercice s'élève à 36,9 M€ (net de la production immobilisée).

Il n'existe pas d'engagements contractuels en vue de l'acquisition d'immobilisations incorporelles.

Aucun actif incorporel n'est à durée de vie indéfinie.

12. Immobilisations corporelles

12.1 Immobilisations corporelles par nature

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres	En-cours et avances	Total
Valeur brute au 1^{er} janvier	12 244	95 414	157 506	36 741	13 593	315 498
Acquisitions	4 646	4 128	12 450	4 047	15 323	40 594
Cessions	- 165	- 711	- 6 661	- 2 772	-	- 10 309
Incidence des variations du cours de change	30	147	305	- 377	44	149
Incidence des variations de périmètres	3 107	23 312	49 675	3 574	1 673	81 341
Autres mouvements	740	10 674	7 857	513	- 20 125	- 341
Au 31 décembre 2008	20 602	132 964	221 132	41 726	10 508	426 932
Amortissement cumulé au 1^{er} janvier	- 115	- 32 264	- 97 002	- 22 980	-	- 152 361
Dotations aux amortissements de l'exercice	- 159	- 4 321	- 13 613	- 4 034	-	- 22 127
Cessions	-	41	5 921	2 259	-	8 221
Incidence des variations du cours de change	-	- 124	- 133	258	-	1
Incidence des variations de périmètres	- 849	- 5 259	- 32 232	- 2 125	-	- 40 465
Autres mouvements	-	- 43	176	128	-	261
Au 31 décembre 2008	- 1 123	- 41 970	- 136 883	- 26 494	0	- 206 470
Valeur nette au 31 décembre 2008	19 479	90 994	84 249	15 232	10 508	220 462

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres	En-cours et avances	Total
Valeur brute au 1^{er} janvier	12 288	92 995	149 260	32 466	8 361	295 370
Acquisitions	–	1 632	9 981	5 957	14 009	31 579
Cessions	- 114	- 617	- 5 786	- 3 422	–	- 9 939
Incidence des variations du cours de change	- 9	- 59	- 392	-554	-23	- 1 037
Incidence des variations de périmètres	79	317	72	698	–	1 166
Autres mouvements	–	1 146	4 371	1 596	-8 754	- 1 641
Au 31 décembre 2007	12 244	95 414	157 506	36 741	13 593	315 498
Amortissement cumulé au 1^{er} janvier	- 113	- 29 241	- 92 146	- 21 752	0	- 143 252
Dotations aux amortissements de l'exercice	- 2	-3 324	- 11 493	- 3 881	–	- 18 700
Cessions	–	309	4 744	2 753	–	7 806
Incidence des variations du cours de change	–	37	217	323	–	577
Incidence des variations de périmètres	–	–	- 10	- 423	–	- 433
Autres mouvements	–	- 45	1 686	–	–	1 641
Au 31 décembre 2007	- 115	- 32 264	- 97 002	- 22 980	0	- 152 361
Valeur nette au 31 décembre 2007	12 129	63 150	60 504	13 761	13 593	163 137

Les actifs corporels significatifs (bâtiments, matériel industriel et outillage) utilisés n'ont pas de valeur nette comptable égale à zéro.

Aucun actif corporel n'est à durée de vie indéfinie.

Il n'existe pas d'engagements contractuels en vue de l'acquisition d'immobilisations corporelles.

12.2 Immobilisations corporelles en contrats de location financement

En milliers d'euros	2008	2007
Valeur brute		
Terrains	10 074	5 137
Bâtiments	62 733	48 940
Bâtiments en cours	–	4 913
Installations techniques, mat. /outillage	20 066	1 076
Total	92 873	60 066
Amortissement cumulé		
Terrains	–	–
Bâtiments	- 15 568	- 13 543
Installations techniques, mat. /outillage	- 9 060	- 636
Total	- 24 628	- 14 179
Valeur nette au 31 décembre	68 245	45 887

L'échéancier des paiements minimaux non actualisés et actualisés relatifs aux contrats de location-financement se présente de la façon suivante :

En milliers d'euros	Dettes 2008 non actualisée	Dettes 2008 actualisée
À un an au plus	9 561	7 498
Plus d'un an et moins de 5 ans	24 956	19 829
À plus de 5 ans	18 919	15 191
Total	53 436	42 518

En milliers d'euros	Dettes 2007 non actualisée	Dettes 2007 actualisée
À un an au plus	5 732	4 430
Plus d'un an et moins de 5 ans	17 999	14 989
À plus de 5 ans	9 503	8 503
Total	33 234	27 922

12.3 Hypothèques

Une partie de l'emprunt souscrit par Cotherm SAS (1,6 M€ au 31 décembre 2008) destiné à financer l'extension du bâtiment situé à Vinay a fait l'objet d'une hypothèque pouvant porter sur divers biens immobiliers pour un montant de 0,5 M€.

13. Test de perte de valeur

Au 31 décembre 2008, comme chaque année ou chaque fois qu'il existe des indices de pertes de valeur, le groupe Somfy a, conformément aux dispositions de la norme IAS36, réexaminé la valeur des écarts d'acquisition associés aux Unités Génératrices de Trésorerie. Le Groupe définit les UGT en se basant sur la manière dont il supervise l'écart d'acquisition et dont il obtiendra les avantages économiques futurs.

La valeur recouvrable des UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur des actifs diminués des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue à partir de la méthode des Discounted Cash Flow (Cash flow calculé sur 5 ans).

Les cash flow ont été évalués à partir des budgets et des plans à long terme.

Ces cash flow ont été projetés sur plusieurs années en introduisant des taux de croissance spécifiques et cohérents avec les taux de croissance historiques du Groupe. Le taux de croissance retenu pour la projection des cash flow à l'infini est de 1,8 %.

Le taux d'actualisation en 2008 des cash flow a été déterminé à partir notamment de données de marché (10 % pour les sociétés européennes et 12,2 % pour la société chinoise).

Le taux d'actualisation en 2007 était de 9,0 % pour les sociétés européennes et 11,4 % pour la société chinoise.

Au 31 décembre 2008, les tests de perte de valeur n'ont donné lieu à aucune dépréciation.

Parallèlement, pour les actifs à durée de vie déterminée et dont l'utilisation est indépendante des autres actifs, aucun indice de perte de valeur n'a été relevé au cours de l'exercice.

Analyse de la sensibilité

Le Groupe a procédé aux analyses de sensibilité des résultats des tests de dépréciation en fonction de différentes hypothèses de taux de croissance à long terme et de taux d'actualisation.

Ces analyses de sensibilité (variation de +/- 1 point du taux d'actualisation et de +/- 0,3 point du taux de croissance à l'infini) n'ont pas d'impact sur les conclusions des tests de dépréciation.

14. Sociétés mises en équivalence

En milliers d'euros	Montant au 31/12/08	Montant au 31/12/07
Quote-part de capitaux propres à l'ouverture	153 049	152 194
Variation de périmètre *	36 187	2 200
Variation de juste valeur **	-	-2 135
Quote-part de résultat de l'exercice	1 909	13 053
Autres ***	- 131 191	-
Dividendes versés	- 816	- 12 050
Écarts de conversion	90	- 213
Quote-part de capitaux propres à la clôture **	59 228	153 049

* Acquisition de 40 % de la société Firstinnov en 2007 et de 40 % du Groupe CIAT en 2008.

** La juste valeur porte d'une part sur des actifs financiers disponibles à la vente détenus par Faac SpA (32 162 K€ en 2007 et 34 297 K€ en 2006) et d'autre part sur des impôts différés liés à un frottement fiscal (- 800 K€ en 2007 et 2006).

*** Déconsolidation de Faac SpA au 1^{er} janvier 2008, considérée désormais comme un actif disponible à la vente.

En milliers d'euros	31/12/08	31/12/07
CIAT détenue à 40 %		
Chiffre d'affaires *	365 781	-
Résultat opérationnel courant *	24 253	-
Résultat net (<i>part Groupe</i>) *	10 506	-
Total bilan	227 529	-
Situation nette (<i>part Groupe</i>)	- 38 018	-
Écart d'acquisition	52 857	-

* Les chiffres présentés concernent 12 mois d'activité. Le groupe CIAT a été acheté début juillet et contribue donc au résultat net pour 6 mois d'activité, soit 2 757 K€ à 40 % (1 103 K€).

En milliers d'euros	31/12/08	31/12/07
Gaviota -Simbac détenue à 46,5%		
Chiffre d'affaires	69 121	80 685
Résultat opérationnel courant	4 678	9 373
Résultat net	2 293	4 897
Total bilan	59 696	69 347
Situation nette	22 723	22 185
Écart d'acquisition	9 068	9 068

15. Actifs financiers

En milliers d'euros	31/12/08	31/12/07
Actifs financiers disponibles à la vente	231 706	95 601
<i>Titres de participations non contrôlés</i>	<i>204 295</i>	<i>66 411</i>
<i>Valeurs mobilières</i>	<i>27 411</i>	<i>29 190</i>
Créance obligataire *	49 717	0
Prêts **	6 139	884
Autres	2 274	2 055
Actifs financiers non courants & courants	289 836	98 540
Exigibles dans le délai d'un an	27 887	28 316
Actifs financiers non courants	261 949	70 224

* Somfy SA a consenti à CIAT une créance obligataire (mezzanine) pour 48,0 M€ de nominal.

** Dont une avance à trois ans que Somfy SA a consentie à CIAT pour 5,0 M€ de nominal.

L'augmentation du poste "Titres de participations non contrôlés" est due à la société Faac dont les titres sont considérés depuis le 1^{er} janvier 2008 comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont valorisés par la méthode des cash flow futurs, déduction faite d'une décote d'illiquidité. La valeur ainsi déterminée s'élève à 141,0M€. Au 31 décembre 2007, Faac était consolidée par mise en équivalence. L'écart entre la valeur d'équivalence du 31 décembre 2007 (après distribution des dividendes) et la juste valeur déterminée selon la méthode décrite ci-dessus est de 12,9M€ (10,7M€ net d'impôt différé sur la quote-part de frais et charges calculée sur la plus-value) et s'impute directement dans les capitaux propres.

Les autres titres non consolidés se composent essentiellement des titres détenus sur la société agta record. Même si Somfy détient, au 31 décembre 2008, 32,95 % du capital de cette société, cette participation ne réunit pas les conditions nécessaires permettant une consolidation par mise en équivalence. En effet, Somfy ne dispose d'aucune influence notable car :

- elle n'est pas représentée au conseil d'administration,
- elle ne participe pas au processus d'élaboration des politiques,
- aucune transaction n'existe entre Somfy et agta record.

La participation dans agta record est donc considérée comme étant "disponible à la vente" et est évaluée à sa juste valeur à la date de clôture. Au 31 décembre 2008, la juste valeur s'élève à 59,1 M€.

La juste valeur est calculée sur la base du cours de Bourse à la clôture de l'exercice.

Les actifs disponibles à la vente ainsi que les valeurs mobilières sont comptabilisés à leur juste valeur. Les plus-values dégagées s'élèvent à 27,6M€ au 31 décembre 2008 (25,2M€ net d'impôt différé) contre 41,6M€ au 31 décembre 2007 (40,9M€ net d'impôt différé). La baisse des justes valeurs sur la période s'élève donc à - 14,0M€ et a été comptabilisée directement dans les capitaux propres (- 15,7 M€ net d'impôt différé).

Les actifs financiers exigibles dans le délai d'un an sont composés de valeurs mobilières.

La rubrique "Autres" concerne essentiellement les dépôts et cautionnements.

16. Stocks

En milliers d'euros	31/12/08	31/12/07
Valeurs brutes		
Matières premières et autres approvisionnements	41 318	35 129
Produits finis et marchandises	74 934	68 634
TOTAL	116 252	103 763
Provisions	- 8 564	- 7 735
Valeurs nettes	107 688	96 028

En milliers d'euros	Valeur 31/12/07	Dotations nettes	Écart de conversion	Autres Mouvements	Valeur 31/12/08
Provisions sur stocks	- 7 735	74	5	- 908	- 8 564

17. Clients

En milliers d'euros	31/12/08	31/12/07
Valeur brute	147 667	134 179
Provision	- 6 403	- 6 221
Valeur nette	141 264	127 958

En milliers d'euros	Valeur 31/12/07	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Autres Mouvements	Valeur 31/12/08
Provisions sur clients	- 6 221	- 1 546	1 050	640	87	- 413	- 6 403

Au 31 décembre, l'échéancier des créances clients est :

En milliers d'euros	Sans retard de paiement	Retard de paiement entre				Total
		0 et 3 mois	3 et 6 mois	6 et 9 mois	sup à 9 mois	
Clients	87 890	43 333	8 450	2 492	5 502	147 667

Des contrats d'assurance crédit, tant en France qu'à l'international, permettent de limiter les conséquences des défaillances clients. La part du chiffre d'affaires déclaré par rapport aux ventes totales est de l'ordre de 50 %.

18. Autres créances

En milliers d'euros	31/12/08	31/12/07
Valeurs brutes		
Créances sur le personnel	1 188	952
Autres taxes (dont TVA)	6 443	6 382
Charges constatées d'avance	3 932	3 834
Autres créances	1 073	1 100
Total	12 636	12 268

Les autres créances classées en "courant" sont des créances à moins d'un an.

19. Actifs d'impôt exigible

L'augmentation du poste "Actifs d'impôt exigible" est liée d'une part à une baisse, sur l'exercice 2008, des résultats fiscaux pour plusieurs sociétés du Groupe, et d'autre part à une provision sur actions propres de 13,4 M€ déductible fiscalement.

20. Trésorerie et équivalents trésorerie

En milliers d'euros	31/12/08	31/12/07
Trésorerie	37 343	34 101
Équivalents de trésorerie	16 825	55 297
Total	54 168	89 938

Les équivalents de trésorerie sont principalement des dépôts à terme dont l'échéance est inférieure à 3 mois et des OPVCM monétaires euros.

Le taux moyen de rentabilité est proche de 4,33 %.

21. Provisions

21.1 Provisions non courantes

En milliers d'euros	Provisions pour garantie	Provisions pour litiges	Provisions pour agents	Provisions pour risques et divers	Total 2008
Au 1^{er} janvier	3 089	1 140	690	1 689	6 608
Dotations	316	254	55	239	864
Reprises utilisées	–	- 645	- 34	- 89	- 768
Reprises non utilisées	–	- 80	- 7	- 145	- 232
Incidence des variations de change	22	–	–	- 2	20
Autres mouvements	5	668	–	271	944
Au 31 décembre	3 432	1 337	704	1 963	7 436

Les dotations nettes des reprises (utilisées ou non) impactent le résultat opérationnel courant pour 596 K€ et les autres produits et charges opérationnelles pour - 732 K€.

21.2 Provisions courantes

En milliers d'euros	Provisions pour garantie	Provisions pour litiges	Provisions pour risques et divers	Total 2008
Au 1^{er} janvier	2 486	909	1 580	4 975
Dotations	189	194	2 498	2 881
Reprises utilisées	–	- 280	- 674	- 954
Reprises non utilisées	–	- 20	- 399	- 419
Incidence des variations de change	9	–	43	52
Autres mouvements	3	32	- 121	- 86
Au 31 décembre	2 687	835	2 927	6 449

Les dotations nettes des reprises (utilisées ou non) impactent le résultat opérationnel courant pour - 3 K€ et les autres produits et charges opérationnels pour 1511 K€.

22. Passifs financiers

22.1 Analyse par catégorie

En milliers d'euros	31/12/08	31/12/07
Emprunts auprès des établissements de crédit	170 863	21 058
Emprunts en crédit-bail	42 517	27 922
Emprunts et dettes financières divers	783	444
Passifs financiers non courants & courants	214 163	49 424
Exigibles dans le délai d'un an	81 206	12 737
Passifs financiers non courants	132 957	36 687

L'augmentation significative de l'endettement est due essentiellement aux acquisitions effectuées par Somfy Participations dans le cadre de montage LBO (cf. : faits marquants et changements de périmètre).

22.2 Analyse par échéance

En milliers d'euros	31/12/08	31/12/07
À un an au plus	81 206	12 737
Plus d'un an et moins de 5 ans	108 781	22 716
À plus de 5 ans	24 176	13 971
Total	214 163	49 424

22.3 Analyse par taux

En milliers d'euros	31/12/08	31/12/07
Taux variable <i>Swaps pour 59,1 M€</i>	201 555	47 986
Taux fixe	12 042	999
Sans taux	566	439
Total	214 163	49 424

Le coût moyen de la dette est d'environ de 4,63 %.

L'essentiel de la dette étant à taux variable, la juste valeur n'est pas significativement différente de la valeur comptable.

22.4 Analyse par devise

En milliers d'euros	31/12/08	31/12/07
Euro	208 550	43 685
USD	1 067	2 138
Autres	4 546	3 601
Total	214 163	49 424

22.5 Dettes couvertes par des sûretés

Au 31 décembre 2008, les dettes souscrites dans le cadre des LBO, représentant 54,1M€, sont couvertes par le nantissement des titres des cibles achetées.

De plus, l'emprunt (2,5M€) que Cothem a contracté pour financer l'extension de son bâtiment situé à Vinay a fait l'objet :

- d'une caution consentie par un tiers (l'Udimec) à hauteur de 1,0M€.
- d'une hypothèque pouvant porter sur divers biens immobiliers pour un montant de 0,5M€.

Enfin, Somfy SA s'est porté garant pour des lignes de crédit consenties à deux de ses filiales (5,1 M€).

22.6 Les covenants

Au 31 décembre 2008, Somfy SA dispose d'autorisations d'emprunts moyen terme (lignes de crédit confirmées) totalisant 178,0M€ auprès de 5 établissements bancaires. Elles sont utilisées à hauteur de 102,5M€. La mise à disposition de ces financements par les établissements de crédit est soumise à l'engagement pris par Somfy SA de respecter des covenants financiers portant sur la structure financière du Groupe (dettes financières/capitaux propres) et sur sa capacité de remboursement (dettes financières/CAF). Somfy SA respecte l'ensemble des covenants au 31 décembre 2008.

Somfy a réalisé depuis 2006 trois acquisitions dans le cadre d'un montage à effet de levier et consolidées par intégration globale dans les comptes Somfy. Chaque dette souscrite auprès des établissements de crédit est conditionnée au respect de covenants déterminés contractuellement. Au 31 décembre 2008, Cothem respecte ses

covenants. Sirem, elle, ne sera pas soumise au calcul de ratios avant la clôture du 31 décembre 2009. Par contre, Zurflüh-Feller ne respecte pas, à la clôture 2008, ses deux ratios (dettes financières nettes/EBE retraité et dettes financières nettes/fonds propres) suite à d'importants investissements réalisés en fin d'année. Conformément à IAS1, l'intégralité de la dette LBO (32,0 M€) a été reclassée en passif financier courant. Ces covenants font l'objet d'une renégociation, en cours avec le chef de file.

Pour mémoire, au 31 décembre 2007, Somfy SA disposait d'autorisations d'emprunts moyen terme (lignes de crédit confirmées) totalisant 120,0M€ auprès de 5 établissements bancaires, et non utilisées.

La mise à disposition de ces financements par les établissements de crédit était également soumise à l'engagement pris par Somfy SA de respecter des covenants financiers portant sur la structure financière du Groupe (dettes financières/capitaux propres) et sur sa capacité de remboursement (dettes financières/CAF). Somfy SA respectait l'ensemble des covenants au 31 décembre 2007.

Au 31 décembre 2006, Cothem Participations SA avait souscrit à un emprunt de 15M€ dans le cadre du LBO. La mise à disposition de ce financement par les établissements de crédit était soumise à l'engagement pris par Cothem SAS de respecter des covenants financiers.

Deux des ratios (dettes financières nettes/EBE retraité) et (cash flow libre/service de la dette) n'étaient pas respectés au 31 décembre 2007. Le non-respect de ces deux ratios était essentiellement dû à un décalage important de trésorerie entre 2007 et 2008. En effet, Cothem avait financé en fonds propres une partie de l'extension du bâtiment de Vinay mais ne reçut que début 2008 le prix de cession de l'ancien bâtiment. De plus, Cothem avait supporté des frais non récurrents liés à cette extension.

23. Analyse de l'excédent financier net

En milliers d'euros	31/12/08	31/12/07
Passifs financiers	214 163	49 424
Actifs financiers	83 574	30 180
- Valeurs mobilières	27 411	29 190
- Créance obligataire * (mezzanine)	49 717	0
- Divers	6 446	990
Trésorerie et équivalent de trésorerie	54 168	89 398
Endettement financier net	76 421	- 70 154

* Somfy SA a consenti une créance obligataire (mezzanine) à CIAT pour 48,0 M€ en nominal + 1,7 M€ d'intérêts capitalisés remboursables en 2016.

24. Instruments financiers inscrits au bilan

En milliers d'euros	Montant au 31/12/2008	Emprunts et créances	Actifs disponibles à la vente (juste valeur comptabilisée en réserves)	Actifs détenus à des fins de transactions (juste valeur comptabilisée en résultat)	Juste valeur (juste valeur comptabilisée en résultat)
Actifs					
Actifs financiers non courants	261 949	57 654	204 295	-	-
Actifs financiers courants	27 887	476	27 411	-	-
Instruments dérivés courants	523	-	-	-	523
Trésorerie et équivalent de trésorerie	54 168	48 052	-	6 116	-
Passifs					
Passifs financiers non courants	132 957	132 957	-	-	-
Instruments dérivés non courants	2 653	-	-	-	2 653
Passifs financiers courants	81 206	81 206	-	-	-
Instruments dérivés courants	2 011	-	-	-	2 011

25. Gestion du risque

Risque de change

L'exposition au risque de change de Somfy est liée, d'une part, aux ventes intra-groupes de produits manufacturés au départ de France (ces ventes sont libellées en devises locales) et, d'autre part, à la conversion en monnaie de comptabilisation (Euro) des comptes des filiales en date de clôture.

Plus de 74 % de notre chiffre d'affaires consolidé est cependant réalisé sur la zone Euro.

Les actifs libellés en devise étrangère représentent 10 % du total du bilan au 31 décembre 2008. Par conséquent, une variation des devises n'impactera pas significativement le total du bilan.

Les instruments financiers dérivés consistent principalement en contrats de change à terme, en options sur devises.

Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture. Les variations de juste valeur sont donc portées immédiatement au compte de résultat financier.

Celles-ci s'élèvent à - 1 178 K€ au 31 décembre 2008 contre + 528 K€ au 31 décembre 2007 soit un impact résultat de - 1 706 K€.

31/12/08	Couverture d'éléments inscrits au bilan	Couverture d'éléments hors bilan	Total en milliers d'euros	Juste valeur en milliers d'euros	Types
AUD	71	0	71	16	Vente à terme
CAD	308	188	496	80	Vente à terme, Terme accumulateur
CHF	1 379	4 101	5 481	- 265	Vente à terme, Tunnel activant à barrière européenne
GBP	321	3 797	4 118	110	Vente à terme, Accumulateur
HKD	1 327	1 984	3 311	- 114	Vente à terme
HUF	584	134	718	56	Vente à terme, Accumulateur
JPY	301	0	301	- 49	Vente à terme
PLN	2 253	822	3 075	257	Vente à terme, Accumulateur
SEK	0	1 295	1 295	4	Vente à terme, Accumulateur
SGD	443	524	967	- 18	Vente à terme
USD	3 416	12 667	16 083	- 1 255	Vente à terme, Terme asymétrique, Terme accumulateur
	10 404	25 513	35 917	- 1 178	

31/12/07	Couverture d'éléments inscrits au bilan	Couverture d'éléments hors bilan	Total en milliers d'euros	Juste valeur en milliers d'euros	Types
AUD	1 164	1 244	2 408	65	Vente à terme, Accumulateur
CAD	989	919	1 908	- 2	Vente à terme, Accumulateur
CHF	303	3 060	3 363	- 1	Vente à terme
GBP	1 509	0	1 509	111	Vente à terme
HUF	0	801	801	8	Vente à terme, Accumulateur
JPY	743	961	1 704	135	Vente à terme
PLN	443	807	1 250	- 52	Vente à terme
SEK	913	1 639	2 552	77	Vente à terme
SGD	0	1 021	1 021	18	Vente à terme
USD	5 781	9 271	15 052	169	Vente à terme, Accumulateur
	11 845	19 723	31 568	528	

Risque de taux

La dette financière de l'ensemble des sociétés du Groupe est majoritairement à taux variable. Les couvertures de taux portent sur un nominal de 59,1 M€ au 31 décembre 2008, contre 39,8 M€ en 2007.

Les dettes contractées dans le cadre des LBO sont couvertes conformément aux obligations contractuelles.

La juste valeur des swaps représente un passif net de 2 653 K€ en 2008, contre un passif net de 131 K€ en 2007, soit un impact de - 2 519 K€ en résultat financier.

Le Groupe ne fait pas de couverture de taux fixe contre taux variable.

Risque de liquidité

Le financement du Groupe repose essentiellement sur des crédits baux et des ouvertures de crédits moyen terme qui ont été sollicitées pour les acquisitions effectuées par Somfy Participations.

Le Groupe n'utilise aucun crédit revolving et ne pratique pas la titrisation.

Risque sur placements

Compte tenu de la composition de son portefeuille de valeurs mobilières de placement, le Groupe n'est pas exposé au risque de fluctuation de cours, si ce n'est sur les actions auto-détenues. Les titres et la provision sur titres en auto-contrôle, détenus par la société mère, sont neutralisés en consolidation dans les réserves. Seul l'impôt différé actif, calculé sur la provision sur titres auto-détenus, non dédiés à des plans de stock options, a impacté le résultat.

Risque action

Un contrat d'equity swap, conclu en 2007 et portant sur des titres hors Groupe, a été dénoué fin 2008. L'impact de l'opération sur l'exercice 2008 est une charge financière de 4,8 M€.

Risque crédit

L'exposition maximale au risque de crédit correspond aux valeurs brutes des actifs concernés.

26. Avantages au personnel

Concernant les engagements en matière de retraite, le Groupe, se conformant à la réglementation et aux usages en vigueur dans chaque pays, participe à des régimes de retraite ou accorde des indemnités et avantages au départ des salariés.

Au 1^{er} janvier 2008, le Groupe a adopté, avec effet rétroactif, la méthode dite du "SORIE", prévue par la norme IAS19 "Avantages au personnel – Écarts actuariels, régime multi-employeurs et informations à fournir", qui permet de reconnaître immédiatement l'intégralité des écarts actuariels nets d'impôts différés dans les réserves. Auparavant, le Groupe appliquait la méthode du corridor, dans laquelle les écarts actuariels s'élevant à plus de 10 % du maximum de la valeur des engagements ou de la valeur de marché des fonds étaient amortis en compte de résultat sur l'espérance de vie résiduelle moyenne d'activité. L'impact de ce changement de méthode sur les réserves du 31 décembre 2007 s'élève à - 856 K€ (- 1 380 K€ en dettes "engagements envers le personnel" et + 524 K€ en impôts différés).

Au 31 décembre 2008, les écarts actuariels comptabilisés en réserves s'élèvent à - 2 105 K€ (- 3 522 K€ en dettes "engagements envers le personnel" et + 1 417 K€ en impôts différés).

Les variations entre les exercices 2007 et 2008 peuvent s'analyser de la façon suivante :

Indemnités de départ à la retraite – France

En milliers d'euros	Engagements bruts	Actif de couverture	Engagement net initial	Position bilantielle	Services passés
31 décembre 2007	9 402	- 2 582	6 820	5 470	1 350
Charges nettes de l'exercice :	977	- 149	828	1 211	- 383
- Coût des services rendus et Coût financier	977	-	977	977	0
- Rendement du fonds	-	- 149	- 149	- 149	0
- Étalement des écarts / des services passés	-	-	0	383	- 383
- Contributions payées par les participants	-	-	0	0	0
Cotisations versées	-	- 459	- 459	- 459	0
Prestations servies	- 112	96	- 16	- 16	0
Écarts actuariels / Coût des services passés générés	- 797	- 19	- 816	- 889	73
Variations de change	-	-	0	0	0
Variation de périmètre	1 859	- 1 209	650	650	0
31 décembre 2008	11 329	- 4 322	7 007	5 967	1 040

En milliers d'euros	Engagements bruts	Actif de couverture	Engagement net initial	Position bilantielle	Services passés
31 décembre 2006	9 144	- 2 500	6 644	4 591	2 053
Charges nettes de l'exercice :	627	- 32	595	1 105	- 510
- Coût des services rendus et Coût financier	627	-	627	627	0
- Rendement du fonds	-	- 32	- 32	- 32	0
- Étalement des écarts / des services passés	-	-	0	510	- 510
- Contributions payées par les participants	-	-	0	0	0
Cotisations versées	-	- 344	- 344	- 344	0
Prestations servies	- 378	304	- 74	- 74	0
Écarts actuariels / Coût des services passés générés	9	- 10	- 1	192	- 193
Variations de change	-	-	0	0	0
Variation de périmètre	-	-	0	0	0
31 décembre 2007	9 402	- 2 582	6 820	5 470	1 350

Indemnités de départ à la retraite – Autres

En milliers d'euros	Engagements bruts	Actif de couverture	Engagement net initial	Position bilantielle
31 décembre 2007	17 113	- 14 218	2 895	2 895
Charges nettes de l'exercice :	1 396	- 429	967	967
- <i>Coût des services rendus et Coût financier</i>	<i>1 396</i>	<i>-</i>	<i>1 396</i>	<i>1 396</i>
- <i>Rendement du fonds</i>	<i>-</i>	<i>- 358</i>	<i>- 358</i>	<i>- 358</i>
- <i>Étalement des écarts</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
- <i>Contributions payées par les participants</i>	<i>-</i>	<i>- 71</i>	<i>- 71</i>	<i>- 71</i>
Cotisations versées	-	- 874	- 874	- 874
Prestations servies	- 548	398	- 150	- 150
Écarts actuariels générés	1 211	1 884	3 095	3 095
Variations de change	580	- 197	383	383
Variation de périmètre	- 44	-	- 44	- 44
31 décembre 2008	19 708	- 13 436	6 272	6 272

En milliers d'euros	Engagements bruts	Actif de couverture	Engagement net initial	Position bilantielle
31 décembre 2006	16 881	- 13 744	3 137	3 137
Charges nettes de l'exercice :	907	- 419	488	488
- <i>Coût des services rendus et Coût financier</i>	<i>907</i>	<i>-</i>	<i>907</i>	<i>907</i>
- <i>Rendement du fonds</i>	<i>-</i>	<i>- 347</i>	<i>- 347</i>	<i>- 347</i>
- <i>Étalement des écarts</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
- <i>Contributions payées par les participants</i>	<i>-</i>	<i>- 72</i>	<i>- 72</i>	<i>- 72</i>
Cotisations versées	-	- 559	- 559	- 559
Prestations servies	- 76	53	- 23	- 23
Écarts actuariels générés	104	- 59	45	45
Variations de change	- 703	510	- 193	- 193
Variation de périmètre	-	-	0	0
31 décembre 2007	17 113	- 14 218	2 895	2 895

Médailles du travail et Jubilé

En milliers d'euros	31/12/07	Coût	Prestations versées	Variation de périmètre	31/12/08
Dettes actuarielles	1 094	225	- 65	46	1 300

En milliers d'euros	31/12/06	Coût	Prestations versées	Variation de périmètre	31/12/07
Dettes actuarielles	1 050	83	- 39	–	1 094

TFR – Trattamento Di Rapporto

En milliers d'euros	31/12/07	Coût	Prestations versées	Variation de périmètre	31/12/08
Dettes	3 377	1 041	- 967	- 105	3 346

En milliers d'euros	31/12/06	Coût	Prestations versées	Variation de périmètre	31/12/07
Dettes	3 225	651	- 499	–	3 377

L'impact des prestations définies sur le compte de résultat affecte les coûts de personnel à hauteur de 2 178 K€.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Au 31 décembre	2008	2007
Taux d'actualisation		
France	4,0 % - 5,0 %	4,0 %
Allemagne	5,0 %	4,5 %
États-Unis	6,0 %	6,0 %
Italie	n/a	n/a
Autres	4,0 % - 5,0 %	1,0 % - 4,5 %
Rendement à long terme attendu des actifs des régimes		
France	2,4 - 4,4 %	2,4 % - 3,5 %
Allemagne	5,0 % - 6,0 %	5,0 % - 6,0 %
États-Unis	6,0 %	6,0 %
Italie	n/a	n/a
Autres	2,3 % - 4,5 %	2,3 % - 4,5 %
Augmentation future des salaires		
France	1,0 % - 3,5 %	1,4 % - 2,8 %
Allemagne	1,0 %	1,0 %
États-Unis	2,0 %	2,0 %
Italie	n/a	n/a
Autres	1,0 % - 2,0 %	2,5 % - 3,5 %

La sensibilité de l'engagement brut des indemnités de retraite à une variation de + 1 % /- 1 % du taux d'actualisation est respectivement de - 13 % / + 17 %.

Le droit individuel de formation a donné lieu au 31 décembre 2008 à la comptabilisation d'une provision à hauteur de 565 K€. Les droits au titre du DIF s'élevaient à 151 308 heures au 31 décembre 2008 contre 90 205 heures à la clôture de l'exercice 2007. Le montant des droits utilisés sur l'exercice est peu significatif.

27. Autres dettes

En milliers d'euros	31/12/08	31/12/07
Dettes sociales	44 706	41 693
Dettes fiscales	7 250	7 602
Produit constatés d'avance	633	1 054
Autres *	4 368	1 656
Total	56 957	52 005

* Le poste "autres" comprend essentiellement des dettes sur immobilisations.

Les autres dettes classées en "courant" sont des dettes à moins d'un an.

28. Paiements en actions

Selon IFRS2, les stock options sont évaluées à valeur de marché lors de leur attribution, puis amorties dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits des salariés (5 ans) pour tous les plans attribués à compter du 7 novembre 2002.

Ces opérations ont été évaluées selon le modèle de Black & Sholes, modèle d'évaluation qui permet d'obtenir la juste valeur de l'avantage ainsi octroyé et prend notamment en compte différents paramètres tels que le cours de l'action, le prix d'exercice, la volatilité attendue, les dividendes attendus, le taux d'intérêt sans risque ainsi que la durée de vie de l'option.

Un nouveau plan a été attribué en 2008 portant sur 29 550 options d'achat d'actions Somfy pour le prix de 155 €.

L'amortissement annuel est calculé par un expert extérieur sur les trois plans concernés.

Au 31 décembre 2008, le coût représente 405 K€ et est comptabilisé en charges de personnel (384 K€ en 2007).

Date du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées à l'origine	Nombre d'options exerçables ajustées *	Prix d'exercice de l'option (en euros)	Prix d'exercice de l'option ajusté * (en euros)	Date limite de levée des options
05/12/02	54	20 300	17 695	100,00	97,70	31/01/09
01/12/03	62	20 150	20 088	128,00	125,05	31/01/10
31/03/06	96	36 200	36 200	185,00	185,00	31/03/11
02/04/08	112	29 550	29 550	155,00	155,00	31/01/14

* Ajustements suite à la séparation du Groupe Damart et suite à la distribution exceptionnelle de réserves du 27 décembre 2005.

Les mouvements intervenus en 2007 et 2008 sur les plans d'options sur actions sont les suivants :

	2008		2007	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (€)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (€)
Options non exercées au 1^{er} janvier	60 416	154,92	81 557	140,14
Options attribuées	29 550	155,00	–	
Options annulées	- 5 058	185,00	- 3 079	161,07
Options exercées	- 4 130	95,85	- 18 062	87,14
Options non exercées à fin de période	80 778	156,08	60 416	154,92
Options exerçables à fin de période	21 936	118,93	26 066	115,27

Au 31 décembre 2008, les plans non exercés sont les suivants :

Date des plans	Prix d'exercice (€)	Nombre d'options non exercées	Durée de vie résiduelle jusqu'à l'échéance des options (en jours)
05/12/02	97,70	4 910	31
01/12/03	125,05	17 026	396
31/03/06	185,00	29 292	820
02/04/08	155,00	29 550	1 857

29. Détails des capitaux propres

	31/12/08	31/12/07
Nombre total d'actions	7 836 800	7 836 800
Actions propres	257 230	221 438
Valeur nominale	1 €	1 €
Dividendes proposés	4,80 €	5,50 €

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action de la société donne droit à une voix.

Certaines actions se voient toutefois conférer un droit de vote double à condition qu'elles soient libérées et qu'elles justifient d'une inscription nominative de quatre ans au moins au nom du même actionnaire, à la fin de l'année civile précédant chaque assemblée.

Les capitaux propres se ventilent de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/08	31/12/07
Capital	7 837	7 837
Réserve légale	791	791
Prime d'émission	1 866	1 866
Écarts de conversion	- 6 088	- 3 683
Actions propres	- 41 637	- 36 020
Plus-values dégagées sur les actifs disponibles à la vente *	27 555	41 631
Écarts actuariels	- 3 522	- 1 380
Impôts différés **	- 933	- 174
Autres réserves	599 823	533 018
Résultat de l'exercice	85 735	103 547
Capitaux propres (part Groupe)	671 427	647 433

* Différence entre les justes valeurs et les prix d'acquisition : cf. note 15.

** Cf. note 7.

30. Détails du tableau de flux de trésorerie

30.1 Trésorerie et équivalent de trésorerie

En milliers d'euros	31/12/08	31/12/07
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	88 548	99 746
Trésorerie et équivalent de trésorerie	89 398	100 046
Découverts bancaires	- 850	- 300
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	51 744	88 548
Trésorerie et équivalent de trésorerie	54 168	89 398
Découverts bancaires	- 2 424	- 850

30.3 Variation du besoin en fonds de roulement

En milliers d'euros	31/12/08	31/12/07
Variation des stocks nets	535	- 13 056
Variations des clients nets	10 702	- 5 310
Variation des fournisseurs	- 15 942	- 5 773
Variation autres créances et dettes	- 2 097	1 016
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	- 6 802	- 23 123

30.2 Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les dettes et créances sur immobilisations sont comprises dans le tableau de flux de trésorerie, en activité d'investissement et représentent 0,9M€ au 31 décembre 2008 contre - 0,4M€ en 2007.

Durant l'année 2008, le Groupe a acquis des immobilisations incorporelles et corporelles pour un montant total de 47,6M€, dont 11,2M€ au moyen de contrats de location financement.

31. Les engagements hors bilan

Les engagements du Groupe se décomposent comme suit :

Engagements donnés :

En milliers d'euros	31/12/08	31/12/07
Avals, cautions données	4 024	3 605
Intérêts sur emprunts restant à couvrir	21 596	8 191
Loyers restant à payer sur locations simples	20 447	10 746
Achats de cuivre à terme	3 380	149
Ventes de devises à terme	25 513	19 723
Total	74 960	42 414

Les intérêts sur emprunts restant à courir sont calculés uniquement sur les emprunts ayant des échéances connues et non sur les lignes de crédit court terme où les tirages sont aléatoires.

Engagements reçus :

En milliers d'euros	31/12/08	31/12/07
Avals, cautions reçues, garanties de passif	19 392	2 031
Lignes de crédit non utilisées	84 888	109 121
Total	104 280	111 152

32. Information relative à l'environnement

La majorité des sites de production réalise uniquement des activités d'assemblage qui, par nature, sont non polluantes. Le Groupe n'est donc pas exposé à un risque significatif en matière environnementale. Néanmoins, des mesures de tri sélectif sont menées dans chacun des sites et des actions de réduction de consommation d'énergie (chauffage, électricité) ont été mises en œuvre dans l'usine principale de production (Cluses/France).

Dans ce contexte, aucune provision n'est requise au titre du risque environnemental.

33. Information relative au personnel

33.1 Effectifs moyens

L'effectif du groupe Somfy au 31 décembre 2008 inclut les intérimaires et les temps partiels transcrits à temps complet :

	31/12/08	31/12/07
Effectif moyen	5 081	4 712

34. Informations relatives aux parties liées

Les parties liées sont :

- la société mère,
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité,
- les filiales,
- les entreprises associées,
- les co-entreprises,
- les membres du Directoire et du Comité de Direction.

34.1 Transactions avec les entreprises associées

Il s'agit des entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable et qui sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Les transactions avec les parties liées se font sur la base de prix de marché.

En milliers d'euros	31/12/08	31/12/07
Chiffre d'affaires	3 655	4 642
Autres produits	367	260
Achats de marchandises	1 914	2 600
Autres charges	29	54
Intérêts reçus	1 858	20
Clients	2 091	1 790
Fournisseurs	360	417
Prêts	5 919	800
Prêts obligataires	49 717	–

34.2 Rémunérations brutes allouées aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

En milliers d'euros	31/12/08	31/12/07
Avantages à court terme	1 632	1 566
Avantages postérieurs à l'emploi*	113	111
Paiement en actions	55	63

* Y inclus le coût des services passés.

Le paiement en actions représente le coût des plans de stock options de 2006 et 2007.

Les avantages postérieurs à l'emploi correspondent aux coûts liés à un nouveau régime de retraite complémentaire mis en place en 2006 par la société CMC (SARL) et dont deux membres du Directoire bénéficient.

35. Événements postérieurs

Aucun événement postérieur à la clôture.

36. Périmètre

Toutes les sociétés clôturent leur exercice au 31 décembre.

Raison sociale	Siège	% de contrôle 31/12/08	% d'intérêt 31/12/08	% d'intérêt 31/12/07
Somfy SA	Cluses (France)	(mère)		
Sociétés consolidées par intégration globale				
Somfy S.A.S	Cluses (France)	100,00	100,00	100,00
Spirel SAS	St-Rémy-de-Maurienne (France)	100,00	100,00	100,00
Somfy GmbH	Rottenburg (Allemagne)	100,00	100,00	100,00
Somfy Ges.mb H.	Elsbethen-Glasenbach (Autriche)	100,00	100,00	100,00
Somfy KFT	Budapest (Hongrie)	100,00	100,00	100,00
Somfy Sp zoo	Varsovie (Pologne)	100,00	100,00	100,00
Somfy Spol sro	Praha (Tchéquie)	100,00	100,00	100,00
Somfy AB	Limhamn (Suède)	100,00	100,00	100,00
Somfy BV	Hoofddorp (Pays-Bas)	100,00	100,00	100,00
Somfy Systems Inc.	Cranbury NJ (États-Unis)	100,00	100,00	100,00
Somfy Italia SRL	Trezzano sul Naviglio (Italie)	100,00	100,00	100,00
Somfy AG	Bassersdorf (Suisse)	100,00	100,00	100,00
Somfy K.K.	Yokohama (Japon)	100,00	100,00	100,00
Somfy Espana SA	Barcelone (Espagne)	100,00	100,00	100,00
NV Somfy SA	Zaventem (Belgique)	100,00	100,00	100,00
Somfy Middle East Co Ltd	Limassol (République de Chypre)	100,00	100,00	100,00
Somfy Ltd	Yeadon (Angleterre)	100,00	100,00	100,00
Somfy PTY Ltd	Rydalmere (Australie)	100,00	100,00	100,00
Somfy Joo	Séoul (Corée)	100,00	100,00	100,00
Somfy PTE Ltd	Singapour	100,00	100,00	100,00
Somfy Co Ltd	Hong Kong	100,00	100,00	100,00
Lian Da	Zhejiang (Chine)	80,00	80,00	80,00
Somfybat SNC	Cluses (France)	100,00	100,00	100,00
Somfy Maroc SARL	Casablanca (Maroc)	100,00	100,00	100,00
Somfy Hellas SA	Athenes (Grèce)	100,00	100,00	100,00
Somfy Mexico SA DE CV	Edo de Mex. (Mexique)	100,00	100,00	100,00
Somfy Brazil LTDA	Sao Paulo (Brésil)	100,00	100,00	100,00
Somfy India Pvt Ltd	New Dehli (Inde)	100,00	100,00	100,00
Simu SAS	70100 Gray (France)	100,00	100,00	100,00
Simu U.S.A. Inc	Boca Raton FL (États-Unis)	100,00	100,00	100,00
SIMU GmbH	Iserlohn (Allemagne)	100,00	100,00	100,00
Simu RT SPOL SRO	Zlin (Tchéquie)	100,00	100,00	100,00
Somfy ULC	Halifax (Canada)	100,00	100,00	100,00
Hal en Co BV	Maastricht (Pays-Bas)	100,00	100,00	100,00
WAY SRL	Galliera Bologne (Italie)	100,00	100,00	100,00
Siminor Technologies Castres SARL	Castres (France)	100,00	100,00	100,00
Domis SA	Rumilly (France)	100,00	100,00	100,00
Harmonic Design	Californie 91355 (États-Unis)	100,00	100,00	100,00
Sisa Home Automatisatation Ltd	Rishone Le Zion (Israël)	100,00	100,00	100,00
Somfy China Ltd	Shanghai (Chine)	100,00	100,00	100,00
Somfy Russie LLC	Moscou (Russie)	100,00	100,00	100,00
SITEM Sarl	Tunis (Tunisie)	100,00	100,00	100,00
SITEM Services	Tunis (Tunisie)	100,00	100,00	100,00

Raison sociale	Siège	% de contrôle 31/12/08	% d'intérêt 31/12/08	% d'intérêt 31/12/07
Domaster SAS	Cluses (France)	100,00	100,00	100,00
Somfy Ev Otomasyon Sistemleri Ticalet Ltd Sti	Usküd (Turquie)	100,00	100,00	100,00
Sun Protection Technology GmbH	Rottenburg (Allemagne)	100,00	100,00	100,00
Stehle Hungaria bt	Györ (Hongrie)	100,00	100,00	100,00
PD Technology Ltd	Bradford (Angleterre)	100,00	100,00	100,00
Somfy Latvia SIA	Riga (Lettonie)	100,00	100,00	-
DSG	Mouscron (Belgique)	99,98	99,98	99,98
BFT SpA	Schio (Italie)	100,00	100,00	100,00
SARL Automatismes BFT France SAS	Lyon (France)	100,00	100,00	100,00
BFT Group Italiberica de Automatismos SL	Barcelone (Espagne)	98,70	98,70	98,70
BFT Torantriebssysteme GmbH	Furth (Allemagne)	60,00	60,00	60,00
BFT Automation UK Limited	Stockport (Angleterre)	100,00	100,00	100,00
BFT Benelux SA	Nivelles (Belgique)	100,00	100,00	100,00
BFT Adria d.o.o.	Croatie	75,00	75,00	75,00
BFT US Inc.	Boca Raton FL (États-Unis)	100,00	100,00	100,00
BFT Polska Sp.zoo	Warszawa (Pologne)	100,00	100,00	100,00
BFT Portugal SA	Coimbra (Portugal)	100,00	100,00	100,00
BFT Gates systems Limited	Berkshire (Angleterre)	100,00	100,00	100,00
SACS SRL	Borgo Valsugana (Italie)	66,85	66,85	66,85
BFT Languedoc SAS	Nîmes (France)	100,00	100,00	-
BFT Sud-Ouest SAS	Toulouse (France)	90,00	90,00	-
BFT Australie	Sydney (Australie)	100,00	100,00	-
BFT Czech Republic	Praha (Tchéquie)	100,00	100,00	-
BFT Piemonte	Dronero (Italie)	70,00	70,00	-
BFT France	Marseille (France)	100,00	100,00	-
Cothem Participation SA	38470 Vinay (France)	65,00	65,00	65,00
Cothem Développement SA	38470 Vinay (France)	100,00	65,00	65,00
Cothem SAS	38470 Vinay (France)	100,00	65,00	65,00
Cothem Tunisie Sarl	Ben Arous (Tunisie)	100,00	65,00	65,00
M&M components Ltd	Suffolk (Angleterre)	95,00	61,75	61,75
Cothem North America	Warwick (États-Unis)	50,00	32,50	32,50
NMP SASU	Cluses (France)	100,00	100,00	-
Zurflüh-Feller Holding SAS	Autechaux Roide (France)	100,00	100,00	-
Zurflüh-Feller SAS	Autechaux Roide (France)	100,00	100,00	-
Zurflüh-Feller Montage EURL	Autechaux Roide (France)	100,00	100,00	-
CERF EURL	Autechaux Roide (France)	100,00	100,00	-
Financière Nouveau Monde SA	Miribel (France)	87,53	87,53	-
Sirem International SA	Miribel (France)	87,53	87,53	-
Sirem SAS	Miribel (France)	87,53	87,53	-
Aqua System Design SAS	Miribel (France)	87,53	87,53	-
Sirem Immobilier SNC	Miribel (France)	87,53	87,53	-
Sociétés consolidées par mise en équivalence				
Faac SpA	Bologne (Italie)	-	-	34,00
Gaviota Simbac SL	Sax Alicant (Espagne)	46,50	46,50	46,50
Simbac SpA	Mezzago (Italie)	46,50	46,50	46,50
BFT France	Marseille (France)	-	-	30,00
Firstinnov	Montesson (France)	40,00	40,00	40,00
CIAT	Culoz (France)	40,00	40,00	-

Comptes sociaux

Somfy SA

BILAN ACTIF

En milliers d'euros	31/12/08 Net	31/12/07 Net
ACTIF IMMOBILISÉ		
Immobilisations incorporelles	1	1
Immobilisations corporelles	0	0
Immobilisations financières	602 148	424 805
Total	602 148	424 806
ACTIF CIRCULANT		
Stocks et en-cours	0	0
Créances clients et comptes rattachés	312	156
Autres créances et comptes de régularisation	23 166	10 961
Valeurs mobilières de placement	55 487	110 243
Disponibilités	1 846	1 277
Total	80 811	122 637
TOTAL ACTIF	682 960	547 442

BILAN PASSIF

En milliers d'euros	31/12/08	31/12/07
CAPITAUX PROPRES		
Capital	7 837	7 837
Primes d'émission, fusion, apport	1 866	1 866
Réserves	422 220	375 805
Résultat	56 778	72 275
Total	488 702	457 783
Provisions pour risques et charges	3 097	3 432
DETTES		
Emprunts et dettes financières	103 114	503
Fournisseurs et comptes rattachés	1 100	374
Autres dettes et comptes de régularisation	86 946	85 350
Total	191 161	86 227
TOTAL PASSIF	682 960	547 442

Compte de résultat

En milliers d'euros	31/12/08	31/12/07
Chiffre d'affaires net	1 529	1 571
Autres produits	335	-
Autres charges :	- 9 433	- 6 931
<i>Personnel</i>	- 436	- 494
<i>Impôts et taxes</i>	- 49	- 50
<i>Charges nettes d'exploitation</i>	- 8 948	- 6 386
<i>Redevances payées</i>		
Dot./rep. aux amortissements et provisions	0	584
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 7 569	- 4 776
Résultat financier	56 476	73 971
RÉSULTAT COURANT AVANT IS	48 907	69 195
Résultat exceptionnel	- 1 613	82
RÉSULTAT AVANT IS	47 293	69 277
Impôt société	9 485	2 998
RÉSULTAT NET	56 778	72 275

Projet d'affectation du résultat de l'exercice 2008

En milliers d'euros	
Origines	
Report à nouveau antérieur	1'396
Résultat de l'exercice	56'778
Total	58'174

En milliers d'euros	
Affectation	
Dividendes	37 617
Réserve facultative	20 557
Total	58 174

Annexe aux documents comptables de Somfy SA

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008.

A - Évènements significatifs de l'exercice

Somfy SA a acquis :

- **Zurflüh-Feller**, le 17 juillet 2008, dans le cadre d'un montage à effet de levier. L'opération représente pour Somfy une mise de fonds de 31,0 M€ dans la société NMP SAS, holding de rachat détenue à 100 %. La société cible, Zurflüh-Feller, est spécialisée dans la fabrication de composants et d'accessoires pour volets roulants.
- **Sirem**, le 3 octobre 2008, dans le cadre d'un montage à effet de levier. L'opération représente pour Somfy SA une mise de fonds de 5,9 M€ en capital dans la société Financière Nouveau Monde, holding de rachat détenue à 87,53 % et de 2,3 M€ en mezzanine. La société cible, Sirem, commercialise des motoréducteurs et des pompes ainsi que leurs systèmes de motorisation électrique.
- 40 % du Groupe **CIAT**, le 23 juillet 2008, dans le cadre d'un montage à effet de levier. L'opération représente pour Somfy SA une mise de fonds de 34,6 M€ en capital et de 48,0 M€ en mezzanine. Cette société fabrique des équipements destinés à la climatisation, aux échanges thermiques, au traitement de l'air et au chauffage par les énergies renouvelables.

Les actionnaires familiaux de CIAT qui ont réinvesti dans le nouveau montage détiennent une option de vente de leur participation sur Somfy activable du 2 mai 2012 jusqu'au 30 juin 2012. Somfy détient symétriquement une option d'achat activable du 1^{er} avril 2013 jusqu'au 30 avril 2013.

- Un complément de titres **agta-record** pour 21,4 M€, amenant ainsi le pourcentage de détention à 32,95 %.
- 9,14 % de **Babeau Seguin**, constructeurs de maisons individuelles, pour un montant de 2,7 M€.

B - Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2008 sont présentés conformément aux dispositions légales en vigueur en France telles que décrites dans le Plan Comptable Général et conformément aux principes généralement admis.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception de la modification indiquée ci-après,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Depuis l'exercice clos au 30 juin 1998, les titres de participation des sociétés contrôlées de manière exclusive sont valorisés par la méthode de l'évaluation par équivalence.

Par ailleurs, en application des dérogations du règlement CRC 2005-09, la Société a choisi de maintenir les durées d'usage antérieurement appliquées comme durées d'amortissement des immobilisations non décomposables.

Titres de participation

La méthode de l'évaluation par équivalence permet de retenir pour valeur des titres de chacune des sociétés contrôlées de manière exclusive et consolidées par intégration globale la quote-part des capitaux propres avant répartition du résultat revenant à la société mère. Ces capitaux propres sont déterminés après retraitements d'harmonisation effectués dans le cadre de la consolidation. Le montant net de l'écart non affecté de première consolidation est ajouté. Un écart d'équivalence, qui s'élève à 176,6 M€ au 31 décembre 2008, a été constaté directement dans les capitaux propres.

Autres titres immobilisés et créances obligataires

La valeur d'entrée dans le patrimoine est constituée par le coût d'acquisition, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence. La valeur d'inventaire est elle-même déterminée conformément aux principes prévus par le Plan Comptable Général.

Les intérêts exigibles sur créances obligataires sont capitalisés à chaque fin d'exercice.

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires ou valeur d'apport. Les titres de placement sont évalués sur la base des valeurs boursières au 31 décembre 2008 et provisionnés lorsque cette dernière est inférieure à la valeur d'achat.

Actions propres

Les actions propres étant uniquement destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre des plans d'achat d'actions, ces titres sont classés au compte 502 "actions propres".

Les actions propres affectées à des plans de stock options sont valorisées plan par plan au plus bas du prix d'acquisition ou du prix d'exercice de l'option d'achat.

Les actions non encore affectées à des plans ou devenues caduques sont évaluées au plus bas du prix moyen d'acquisition de l'ensemble de ces actions ou du cours de Bourse à la clôture.

Créances rattachées à des participations et créances diverses

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Lorsque la situation nette des participations, ne faisant pas l'objet d'une mise en équivalence, devient négative une provision pour dépréciation est pratiquée par référence à la valeur d'inventaire définie ci-avant.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

La perte latente de change résultant de la détermination d'une position de change globale par devise sur les actifs et passifs existant à la clôture fait l'objet d'une provision pour risque de change.

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit figurent au bilan pour leur valeur nette. Les intérêts courus sont rattachés au bilan aux emprunts concernés.

Au 31 décembre 2008, les covenants financiers sur les lignes de crédits consenties par les banques sont intégralement respectés.

Opérations de couverture de taux

Les charges et produits sur opérations de taux sont constatés en résultat à chaque échéance prévue dans les contrats.

À la clôture de l'exercice sont comptabilisés :

- les intérêts courus sur les opérations de couverture de taux,
- la perte latente résultant de la valorisation à la juste valeur des instruments financiers qui fait l'objet d'une provision pour risque de taux.

Éléments d'exploitation

Au 31 décembre 2008, le chiffre d'affaires de Somfy SA est de 1,6 M€, stable par rapport à l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation est de - 8,3 M€ contre - 4,8 M€ en 2007, principalement en raison des dépenses liées aux acquisitions effectuées par Somfy SA.

Éléments financiers

Le résultat financier de la holding Somfy SA est de 56,5 M€ contre 73,9 M€ en 2007.

La dégradation du résultat financier s'explique par une provision pour dépréciation des actions propres non attribuées destinées aux plans de stock options (- 13,4 M€), une perte liée au dénouement d'un contrat d'equity swap portant sur des titres hors Groupe (- 4,8 M€), des justes valeurs négatives portant sur des couvertures de taux (- 1,4 M€) passées en provision pour risques, d'un résultat de change impacté par la forte volatilité des devises en 2008, principalement sur le dollar US, la livre sterling, le won coréen et des intérêts liés aux dettes bancaires compensés en partie par des intérêts sur les prêts obligataires (mezzanine) que Somfy SA a accordés à CIAT et à Financière Nouveau Monde.

Résultat net

Le résultat net ressort ainsi à 56,8 M€, après prise en compte d'un profit d'intégration fiscale de 9,5 M€.

Intégration fiscale

La convention d'intégration fiscale signée entre la société Somfy SA et ses filiales directes et indirectes a été renouvelée au 1^{er} janvier 2007 pour une nouvelle période de 5 exercices, jusqu'au 31 décembre 2012.

Selon la convention, le bénéfice d'impôt lié à l'intégration fiscale, calculé par différence entre l'impôt réellement payé dans le cadre du résultat fiscal Groupe et la somme des impôts payables individuellement, est imputable à Somfy SA, société tête de Groupe. Au 31 décembre 2008, par application de la convention, ce produit s'élève à 9,5 M€.

L'économie d'impôt réalisée grâce aux déficits transmis par les filiales déficitaires est considérée comme un produit d'impôt.

En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes sont indemnisées par Somfy SA selon des modalités appréciées d'un commun accord lors de la sortie au vu des éléments de faits constatés à cette date.

À ce jour, il n'y a pas de déficit d'ensemble reportable à utiliser.

En 2008, la société NMP SAS a rejoint l'intégration fiscale.

Plans d'options d'achat d'actions SOMFY SA

Quatre plans d'options sont actuellement en vigueur, dont les principales caractéristiques sont décrites dans la note 17.

Suite à l'apport partiel d'actif de Somfy SA et à la distribution en date du 1^{er} juillet 2002 aux actionnaires des 7 713 691 actions DAMARTEX, un ajustement sur le prix et sur le nombre des stock options accordées a été réalisé conformément aux dispositions des articles 174-12 et 174-13 du décret du 23 mars 1967.

C - Notes

Note 1 : Immobilisations brutes

En milliers d'euros	Valeur brute 31/12/07	Augmentations	Diminutions	Mouvements Fusion	Autres mouvements	Valeur brute 31/12/08
Immobilisations incorporelles	209	-	-	-	-	209
Immobilisations corporelles	2	-	-	-	-	2
Immobilisations financières	424 932	178 056	- 800	0	0	602 188
Titres de participation	422 457	116 512	- 635	-	-	538 334
Créances rattachées à des participations	1 220	9 234	- 164	-	-	10 290
Autres immobilisations financières	1 255	224	- 2	-	-	1 477
Créances obligataires	0	52 086	-	-	-	52 086
	425 144	178 056	- 800	0	0	602 398

L'augmentation des immobilisations financières est due à des prises de participations pour 99,6 M€, à des augmentations de capital ainsi qu'à de nouveaux prêts consentis à des filiales. La baisse s'explique par des remboursements de créances rattachées à des participations. L'augmentation des autres immobilisations financières est due à l'émission de créances obligataires au profit des sociétés acquises en LBO. La valeur historique des titres mis en équivalence s'élève à 361,7 M€. L'écart d'équivalence ressort ainsi à 176,6 M€, en hausse de 15,8 M€.

Note 2 : Amortissements

En milliers d'euros	Montant 31/12/07	Dotations	Reprises	Mouvements Fusion	Autres mouvements	Montant 31/12/08
Immobilisations incorporelles	208	-	-	-	-	208
Concessions, brevets, licences	208	-	-	-	-	208
Immobilisations corporelles	2	0	0	0	0	2
	210	0	0	0	0	210

Note 3 : Provisions inscrites au bilan

En milliers d'euros	Montant 31/12/07	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Mouvements Fusion	Autres mouvements	Montant 31/12/08
Provisions réglementées	0	-	-	-	-	-	0
Provisions pour risques et charges	3 432	2 151	- 1 930	- 557	0	0	3 097
Provisions pour dépréciation	129	13 813	- 13	0	0	0	13 929
Sur immobilisations financières	40	-	-	-	-	-	40
Sur créances diverses	0	-	-	-	-	-	0
Sur valeurs mobilières de placement	89	13 813	- 13	-	-	-	13 889
	3 561	15 964	- 1 943	- 557	0	0	17 026

Note 4 : État des échéances des créances

En milliers d'euros	Montant total	À un an au plus	À plus d' un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	10 290		10 290
Autres immobilisations financières	1 477	-	1 477
Créances obligataires	52 086	-	52 086
Créances de l'actif circulant			
Créances clients	312	312	0
Créances diverses *	23 075	20 406	2 669
Charges constatées d'avance et écart de conversion	91	91	-
	87 332	20 809	66 523

* Dont comptes courants intra-groupes à hauteur 3'489 K€ issus notamment de la mise en place d'un cash pooling au niveau Groupe.

Note 5 : État des échéances des dettes

En milliers d'euros	Montant total	À un an au plus	À plus d'un an et moins de cinq ans	À plus de cinq ans
Dettes				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	103 114	73 114	30 000	-
Emprunts et dettes financières divers	0	-	-	-
Dettes du passif circulant			-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 100	1 100	-	-
Dettes fiscales et sociales	196	196	-	-
Autres dettes *	86 500	86 500	-	-
Produits constatés d'avance et écart de conversion	251	251	-	-
	191 161	161 161	30 000	0

* Dont comptes courants intra-groupes à hauteur 86 425 K€ issus notamment de la mise en place d'un cash pooling au niveau Groupe.

Note 6 : Éléments concernant les entreprises liées et les participations

En milliers d'euros	
Participations	538 334
Créances rattachées à des participations	10 290
Emprunts obligataires émis	52 086
Emprunts et dettes financières	0
Produits financiers (intérêts et dividendes)	80 882
Charges financières (intérêts)	- 2 523
Charges exceptionnelles	- 1 133
Créances	3 784
Dettes	86 422

Note 7 : Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Solde au 31/12/07 avant affectation des résultats	Affectation des résultats 31/12/2007	Variations exercice 2008	Solde au 31/12/08 avant affectation des résultats	Projet d'affectation résultats 2008	Solde au 31/12/08 après affectation des résultats
Capital	7 837	-	-	7 837	-	7 837
Primes d'émission, d'apport	1 866	-	-	1 866	-	1 866
Écart de réévaluation	166 722	-	15 848	182 570	-	182 570
Réserve légale	791	-	-	791	-	791
Réserves réglementées	0	0	-	0	0	0
Autres réserves	207 126	30 337		237 463	20 557	258 021
Report à nouveau	1 165	- 1 165	1 396	1 396	- 1 396	0
Résultat	72 275	- 72 275	56 778	56 778	- 56 778	0
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	0
	457 783	- 43 102	74 022	488 702	- 37 616	451 085
			Variation			
Capitaux propres après affectation	414 680		36 406			451 085

Note 8 : Produits à recevoir

En milliers d'euros	
Dividendes	0
Intérêts courus sur comptes financiers, DAT	216
État, impôts et taxes	2 741
Autres	71

Note 9 : Charges à payer

En milliers d'euros	31/12/08
Intérêts courus sur emprunts	122
Fournisseurs, factures non parvenues	219
Personnel, organismes sociaux, État, impôts et taxes	176
Divers	0
Jetons de présence	1

Note 10 : Composition du capital

En euros	Nombre de titre	Valeur nominale
Actions		
Situation au début de l'exercice	7 836 800	1,0
Situation en fin d'exercice	7 836 800	1,0
Obligations convertibles et titres similaires	–	–

Note 11 : Ventilation du chiffre d'affaires

En milliers d'euros	31/12/08
Production vendue de services France	1 226
Production vendue de services UE	156
Production vendue de services hors UE	147
Total	1 529

Note 12 : Engagements financiers

En milliers d'euros	31/12/08	31/12/07
Avals, cautions reçues	1 960	1 870
Lignes de crédit non utilisées	76 250	103 250
Total	78 210	105 120

En milliers d'euros	31/12/08	31/12/07
Avals, cautions données	10 589	11 291
Intérêts sur emprunts restant à couvrir	122	0
Total	10 711	11 291

Note 13 : Dettes garanties par des sûretés réelles

Aucune dette garantie par des sûretés réelles.

Note 14 : Rémunérations attribuées aux dirigeants

En milliers d'euros	
Rémunérations allouées	
- aux membres des organes de direction	61
- aux membres des organes de surveillance	60
Engagements de retraites souscrits	N/A

Note 15 : Effectif au 31 décembre 2008

	Hommes	Femmes	Total
Cadres	3	2	5

Note 16 : Stock options au 31 décembre 2008**Plans d'options d'achat après ajustement suite à la séparation du Groupe (en euros)**

Date du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Nombre d'options ajustées	Prix d'exercice de l'option	Prix d'exercice de l'option ajustée	Date limite de levée des options
05/12/2002	54	20 300	17 695	100,00	97,70	31/01/2009
01/12/2003	62	20 150	20 088	128,00	125,05	31/01/2010
31/03/2006	96	36 200	36 200	185,00	185,00	31/03/2011
02/04/2008	112	29 550	29 550	155,00	155,00	31/01/2014

Situation des options non exercées

Date du plan	Prix d'exercice de l'option	Nombre d'options restant à exercer	Durée de vie résiduelle jusqu'à l'échéance des options (en jours)	Date d'échéance des plans
05/12/2002	97,70	4 910	31	31/01/2009
01/12/2003	125,05	17 026	396	31/01/2010
31/03/2006	185,00	29 292	820	31/03/2011
02/04/2008	155,00	29 550	1 857	31/01/2014

Mouvements sur les plans d'options

	2008		2007	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options non exercées au 1^{er} janvier	60 416	154,92	81 557	140,14
Options attribuées	29 550	155,00	–	
Options annuées	- 5 058	185,00	- 3 079	161,07
Options exercées	- 4 130	95,85	- 18 062	87,14
Options non exercées à fin de période	80 778	156,08	60 416	154,92
Options exerçables à fin de période	21 936	118,93	26 066	115,27

Note 17 : Actions propres

		31/12/07	Augmentation	Diminution	Transfert	31/12/08
Stock options	K €uros	35 411	5 329	- 319		40 421
	<i>nombre</i>	<i>218 712</i>	<i>35 524</i>	<i>- 4 130</i>		<i>250 106</i>
Contrat de liquidité	K €uros	608	1 001	- 394	0	1 215
	<i>nombre</i>	<i>2 726</i>	<i>6 584</i>	<i>- 2 186</i>	<i>0</i>	<i>7 124</i>
Autodétention	K €uros	0	0	0	0	0
	<i>nombre</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
TOTAL ACTIONS PROPRES	K €uros	36 019	6 330	- 713	0	41 636
	<i>nombre</i>	<i>221 438</i>	<i>42 108</i>	<i>- 6 316</i>	<i>0</i>	<i>257 230</i>

Note 18 : Ventilation de l'impôt sur les bénéfices au 31 décembre 2008

En milliers d'euros	Résultat	Impôt		
		Base	Taux	Montant
Résultat courant				
Résultat de l'exercice	48 907	48 907		16 824
Ajustements fiscaux				
- plus ou moins-values à long terme		0		0
- revenus de titres de participation		- 74 860		- 25 752
- autres		9 710		3 340
Impôt théorique		- 16 243	34,4%	- 5 587
Résultat exceptionnel				
Résultat de l'exercice	- 1 613	- 1 613		- 555
Ajustements fiscaux				
- plus ou moins-values à long terme		0	0	0
- déductions		716	0	246
- réintégrations		0	0	0
Impôt théorique		- 897	34,4%	- 309
Impôt théorique total		- 17 140		- 5 896
Somme des impôts versés par les sociétés du groupe fiscal				14 783
Impôt/résultat d'ensemble groupe fiscal				- 5 299
Impôt/rappel sur exercices antérieurs et dégrèvements				
Résultat net				56 778
		Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat courant		48 907	5 587	54 494
Résultat exceptionnel		- 1 613	309	- 1 305
				53 189
Impôt/résultat d'ensemble groupe fiscal				- 5 299
Somme des impôts versés par les sociétés du groupe fiscal				14 783
Impôt/rappel sur exercices antérieurs et dégrèvements				0
				62 674
Impôt théorique				- 5 896
Résultat net				56 778

Note 19 : Liste des sociétés membres du périmètre d'intégration fiscale

Somfy SAS	Cluses
Spirel SAS	St-Rémy-de-Maurienne
Simu SAS	Gray
Somfy Development SAS	Cluses
CMC SARL	Cluses
Domis SA	Rumilly
Domaster SAS	Cluses
Siminor Technologie Castres SARL	Castres
NMP SAS	Cluses

Note 20 : Liste des filiales et des participations

En milliers d'euros	Capital et prime	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenue en %	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires	Dividendes reçus
Filiales (34 % au moins du capital détenu par la Société)						
Cootherm	8 000	- 803	64,99%	2 759		0
DSG	4 250	- 849	99,90%	380		0
Somfy SAS	20 000	65 176	100,00%	32 719	336 733	40 000
Spirel	56	3 270	100,00%	- 83	23 811	300
CMC	8	523	100,00%	372		150
Somfybat	6 830	6 286	100,00%	352		500
Somfy Development	5 906	- 3 401	100,00%	665	661	0
Somfy Ltd	142	1 411	100,00%	304	9 381	251
Somfy PTY Limited	298	3 295	100,00%	1 556	9 467	614
Somfy N.V.	348	3 241	100,00%	1 298	20 887	1 000
Somfy Brasil Ltda	74	846	99,00%	254	4 388	0
Somfy GmbH	1 500	8 121	100,00%	2 072	93 251	2 350
Sun Protection Technology Gmbh	25	- 1 158	100,00%	1 315	31	0
Somfy Kft	866	- 274	100,00%	- 152	2 728	0
Somfy SPOL SRO	- 15	509	100,00%	- 99	7 691	0
Somfy Sp.Zoo	151	1 670	100,00%	755	4 482	0
Somfy Roumanie	60	- 6	100,00%	- 27	740	0
Somfy JOO	264	2 733	100,00%	434	5 526	0

En milliers d'euros	Capital et prime	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenue en %	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires	Dividendes reçus
I-Blind	2 870	- 2 487	100,00%	- 458	2 672	0
Somfy Italia	2 000	23 003	95,00%	1 593	19 439	380
Somfy Espana SA	93 100	1 699	100,00%	5 771	22 254	7 899
Somfy Systems Inc.	2 058	12 563	100,00%	547	36 792	0
Somfy AG	32	1 157	100,00%	1 014	12 391	980
Somfy AB	82	1 554	100,00%	693	12 450	1 397
Somfy PTE Ltd	528	345	100,00%	391	3 113	0
Somfy Co Ltd	51	820	100,00%	442	4 418	494
Lian Da	5 395	- 2 316	80,00%	- 2 019	2 568	0
Somfy Middle East Co Ltd	72	9 671	100,00%	4 104	28 252	3 200
Somfy Mexico SA DE CV	28	1 264	99,75%	218	3 571	0
Somfy K.K.	244	2 403	100,00%	- 970	6 733	0
Promofi BV	91	- 6 031	100,00%	8 405		7 000
Simu SAS	5 000	13 898	99,99%	11 308	62 711	7 000
Somfy ULC Canada	2 299	- 37	85,30%	636	3 901	0
Gaviota	4 548	18 321	46,50%	1 869	51 394	816
Faac SpA	775	372 426	34,00%	31 464		3 060
Firstinnov	50	741	40,00%	- 650		0
NMP SAS	29 000	0	100,00%	- 3 648		0
Yorkshire Technology Ltd & Control	21	584	100,00%	- 3	3 287	0
CIAT Group	84 305	0	40,00%	- 2 604		0
Financière Nouveau Monde	6 825	0	87,53%	- 422		0
Arve Finance	2 500	0	40,00%	- 50	0	0
Simu US	158	4 843	100,00%	143	7 953	0
Somfy SIA	14	336	100,00%	- 3	65	0

En milliers d'euros

Prêts et avances consentis aux sociétés ci-dessus et non encore remboursés	11 901
Montant des cautions et avals donnés aux sociétés ci-dessus	7 189
Dividendes des sociétés ci-dessus versés au cours de l'exercice	77 391

Note 21 : Inventaires des titres de participations au 31 décembre 2008

En milliers d'euros		Valeur brute	Valeur nette	Valeur boursière
1. Titres de participation				
29 995	titres DSG	4 218	4 218	–
119 994	titres Vimart	63	23	–
1 000 000	titres Somfy SAS	8 286	8 286	–
30 000	titres Somfy GmbH	4 555	4 555	–
3 000	titres Somfy AB	534	534	–
1 500	titres Promofi BV	1 084	1 084	–
230	titres Somfy Systems Inc.	2 585	2 585	–
1 900 000	titres Somfy Italia SRL	2 271	2 271	–
50	titres Somfy AG	152	152	–
660	titres Somfy K.K.	194	194	–
35 000	titres Somfy Espana SA	93 161	93 161	–
13 995	titres Somfy N.V.	334	334	–
35 999	titres Somfy Middle East Co Ltd	72	72	–
100 000	titres Somfy Ltd	144	144	–
499 999	titres Somfy PTY Limited	350	350	–
80 000	titres Somfy JOO	460	460	–
200 000	titres Somfy PTE Ltd	514	514	–
2 051 721	titres Somfy Development	21 665	21 665	–
3 500	titres Spirel	1 374	1 374	–
500	titres CMC	8	8	–
499 999	titres Somfy Co Ltd	51	51	–
1	titre Somfy SPOL	152	152	–
7 570	titres Somfy Sp.Zoo	1 423	1 423	–
1	titre Somfy Kft	869	869	–
399	titres Somfy Mexico SA DE CV	44	44	–
269 000	titres Somfy Brasil Ltda	149	149	–
250 000	titres Simu SAS	23 937	23 937	–
51 000	titres Faac SpA	17 373	17 373	–

En milliers d'euros		Valeur brute	Valeur nette	Valeur boursière
4 393 928	titres agta-record	45 780	45 780	73 818
544	titres Gaviota	22 157	22 157	–
400 000	titres I-Blind	3 055	3 055	–
44 000	titres Lian Da	4 550	4 550	–
51 994	titres Cotherm Participation	5 200	5 200	–
2	titres Sun Protection Technology GmbH	25	25	–
21 348	titres Somfy SRL Roumanie	60	60	–
2 380	titres Somfy ULC Canada	1 679	1 679	–
700	titres Yorkshire Technology Ltd et Control	2 078	2 078	–
320	titres FirstInnov	2 200	2 200	–
2 900 000	titres NMP SAS	29 000	29 000	–
270 000	titres Financière Performance	2 700	2 700	–
33 600 000	titres CIAT Group	33 600	33 600	–
5 895	titres Financière Nouveau Monde	5 895	5 895	–
1 000	titres Arve Finance	1 000	1 000	–
1 000	titres Simu US	6 096	6 096	–
100	titres Somfy SIA	315	315	–
379 449	titres Somfybat	10 280	10 280	–
		361 692	361 652	73 818
2. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		–	–	–
3. Valeurs mobilières de placement				
Actions propres		41 636	27 823	27 824
Valeur mobilières de placement		27 739	27 664	29 075
		69 376	55 487	56 899

Documents juridiques

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Somfy S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme précisé à la note intitulée "Titres de participation" de l'annexe aux comptes annuels et conformément à l'avis numéro 34 du Conseil national de la comptabilité, votre Société a historiquement opté pour la mise en équivalence des titres de participation des sociétés contrôlées de manière exclusive. Les titres éligibles dans le cadre de cette option sont relatifs aux sociétés intégrées globalement, dont le coût historique d'acquisition s'élève à 361,7 M€.
- La valeur d'équivalence au 31 décembre 2008 de ces titres s'élève à 538,3 M€, soit un impact favorable sur les capitaux propres de votre Société à cette date de 176,6 M€.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Lyon, le 28 avril 2009
Les Commissaires aux comptes

LEDOUBLE
Dominique Ledouble

ERNST & YOUNG Audit
Daniel Mary-Dauphin

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec la société Simu S.A.S.

Membre du Directoire concerné
M. Wilfrid Le Naour.

Nature et objet

Cession par la société Simu S.A.S. de l'ensemble des titres de la société Simu Inc. à votre Société.

Modalités

La société Simu S.A.S. a cédé l'ensemble des titres (soit 1 000 actions) de la société Simu Inc. à votre Société, pour un prix unitaire de 7 600 USD, soit un prix global de 7 600 000 USD, converti en euros au jour de la transaction. Cette autorisation a été donnée le 12 novembre 2008 préalablement à la fusion des sociétés Simu Inc. et Somfy Systems Inc.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec la société CMC

Nature et objet

Régime de retraite complémentaire article 39 ouvert aux salariés de la société CMC, membres du Comité de direction et ayant une ancienneté de quinze ans.

Modalités

Ce contrat, autorisé le 31 mai 2006, donne droit à une retraite additionnelle égale à 0,75 % du salaire annuel multiplié par le nombre d'années d'ancienneté, plafonné à vingt ans et à un maximum de 15 % du salaire de référence, celui-ci correspondant à la moyenne de rémunération au titre des quatre dernières années hors primes exceptionnelles, intéressement et participation.

2. Avec les sociétés Somfy S.A.S., Spirel S.A.S., Simu S.A.S., Somfy Development S.A.S., CMC S.A.R.L., Domis S.A., Domaster S.A.S., Siminor Technologies Castres S.A.R.L., et NMP S.A.S.

Nature et objet

Convention d'intégration fiscale.

Modalités

Votre Société a autorisé la signature d'une convention d'intégration fiscale en date du 28 juin 2002, pour laquelle votre Société est à la tête du périmètre d'intégration. Cette convention d'intégration fiscale s'est poursuivie au cours de l'exercice et a été renouvelée le 4 décembre 2006 pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2007.

Paris et Lyon, le 28 avril 2009
Les Commissaires aux comptes

LEDOUBLE
Dominique Ledouble

ERNST & YOUNG Audit
Daniel Mary-Dauphin

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Somfy S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants concernant les changements de méthode comptable exposés dans la note "I. Règles et méthodes comptables" de l'annexe relatifs :

- à l'application anticipée de la norme IFRS8 "Secteurs opérationnels",
- à l'adoption de l'option offerte par la norme IAS19 "Avantages au personnel – Écarts actuariels", quant à la comptabilisation des écarts actuariels en capitaux propres.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthode comptable mentionnés ci-dessus et de la sincérité de la présentation qui en a été faite.
- Les notes h) et 13) de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des écarts d'acquisition. Nous avons revu les méthodes d'évaluation utilisées par votre Société ainsi que les calculs en découlant. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Lyon, le 28 avril 2009
Les Commissaires aux comptes

LEDOUBLE
Dominique Ledouble

ERNST & YOUNG Audit
Daniel Mary-Dauphin

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Somfy S.A.

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Somfy S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement

de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de Commerce.

Paris et Lyon, le 28 avril 2009
Les Commissaires aux comptes

LEDOUBLE
Dominique Ledouble

ERNST & YOUNG Audit
Daniel Mary-Dauphin

Rapport du Conseil de Surveillance

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire vous a convoqués en Assemblée générale ordinaire annuelle en vue notamment de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice écoulé.

Conformément à l'article L. 225-68 du Code de Commerce, le Directoire nous a tenus périodiquement informés des opérations sociales par la présentation des rapports trimestriels.

Le Directoire nous a par ailleurs présenté, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes sociaux et les comptes consolidés au 31 décembre 2008, sur lesquels vous êtes appelés à vous prononcer aujourd'hui.

Le Directoire nous a remis également le rapport qu'il a établi et dont il vient de vous donner connaissance.

Nous vous présentons donc nos observations sur ces comptes et sur ce rapport, conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 susvisé.

Ce rapport reflète bien les informations qui nous ont été données régulièrement au cours de l'exercice écoulé.

Nous avons été précisément informés de l'organisation du Groupe autour de deux branches distinctes : l'une, **Somfy Activités**, dédiée aux activités traditionnelles, et, l'autre, **Somfy Participations**, dédiée aux investissements et prises de participation dans des entreprises industrielles situées en dehors du cœur de métier ainsi que des acquisitions réalisées par chacune d'elles en 2008.

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 749,4 millions d'euros, soit une hausse de 4,0 % en termes réels et de 1,2 % à périmètres et taux de change constants.

La branche Somfy Activités a réalisé un chiffre d'affaires de 691,0 millions d'euros, marqué par une baisse des ventes en Europe du Nord (- 4,9 %) et en Europe du Sud (- 0,5 %) alors que la croissance perdurait en Asie-Pacifique (+ 6,3 %) et en Europe de l'Est et du Centre (+ 12,0 %).

De son côté, Somfy Participations enregistre un chiffre d'affaires de 58,4 millions d'euros, résultant de la contribution respective des sociétés Cotherm (douze mois) et des sociétés nouvellement consolidées en intégration globale, Zurflüh-Feller (six mois) et Sirem (trois mois).

En ce qui concerne les résultats, le résultat opérationnel courant du Groupe ressort à 123,9 millions d'euros, soit 16,5 % du chiffre d'affaires.

Le résultat opérationnel courant de Somfy Activités s'établit à 117,6 millions d'euros ; il pâtit de la hausse des coûts de structure consécutive aux investissements effectués en 2007.

La branche Somfy Participations, qui bénéficie de la consolidation de Zurflüh-Feller et de Sirem, dégage un résultat opérationnel courant en progression de 3,4 millions d'euros.

Le résultat net consolidé atteint 86,4 millions d'euros ; il prend en compte une augmentation des frais financiers et une baisse de la charge d'impôts.

L'endettement net ressort à 76,4 millions d'euros ; il représente 11,4 % des fonds propres, attestant de la solidité de la structure financière du Groupe.

Sur cette base, et, pour tenir compte de l'environnement conjoncturel, le Directoire propose la distribution d'un dividende net unitaire de 4,80 €.

Le rapport du Directoire donne également toutes les informations prescrites par la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, il vous sera demandé d'autoriser le Directoire à mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions propres.

Des projets de résolution, conformes à l'ordre du jour, seront soumis à votre approbation.

Nous n'avons aucune observation particulière à formuler sur les différents documents qui vous ont été présentés. En conséquence, nous vous engageons à adopter les résolutions proposées.

Le Conseil de Surveillance

Projet de résolutions

Assemblée générale ordinaire annuelle du 13 mai 2009

Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2008

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance, du Président du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes, et après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve ces rapports et ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations résumées dans ces rapports ou traduites par ces comptes.

Elle donne, en conséquence, quitus entier et sans réserve aux membres du Directoire de leur gestion et aux Commissaires aux comptes de leur mission de contrôle pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2008

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un résultat net attribuable au Groupe de 85 735 000 € ainsi que les opérations résumées dans ces rapports ou traduites par ces comptes.

Troisième résolution

Affectation des résultats de l'exercice 2008 et fixation du dividende

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice social clos le 31 décembre 2008, s'élevant à 56 778 108,73 €, augmenté du report à nouveau bénéficiaire de 1 395 779,00 €, soit la somme totale de 58 173 887,73 €, comme suit :

- attribution aux actionnaires d'un dividende net de 4,80 €
par action, soit 4,80 € x 7 836 800 actions 37 616 640,00 €
- dotation à la réserve facultative 20 557 247,73 €
58 173 887,73 €

Pour chaque action de 1 € nominal, le dividende net ressort à 4,80 € ouvrant droit à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur les revenus en France.

Les actions détenues par la Société au moment du paiement n'ayant pas droit au dividende, le montant correspondant au dividende non versé à raison de ces actions sera porté au compte report à nouveau.

Le dividende sera mis en paiement le 27 mai 2009 ; pour bénéficier du versement de ce dividende, il faut être propriétaire des titres le 21 mai 2009.

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices clos les	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Nombre d'actions rémunérées*	7 717 750	7 612 749	7 583 022
Nominal	1 €	1 €	1 €
Dividendes distribués	37 045 200,00 €	39 586 294,80 €	41 706 621,00 €
Dividendes par action	4,80 €	5,20 €	5,50 €

*Hors actions détenues par Somfy privées de droit au dividende.

Quatrième résolution

Conventions réglementées

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce, approuve les conventions qui y sont énoncées ainsi que les conditions d'exécution de celles-ci.

Cinquième résolution

Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2009

L'Assemblée générale fixe à 80 000 € le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice en cours, conformément à l'article 20 des statuts.

Sixième résolution

Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du descriptif du nouveau programme, autorise le Directoire à acquérir des actions de la Société dans les conditions prévues par les dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce et par celles du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, en vue des objectifs suivants :

- animer le marché du titre et assurer sa liquidité, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions attribuées à des salariés et mandataires sociaux du Groupe ou permettre l'attribution gratuite d'actions au bénéfice de salariés et mandataires sociaux du Groupe.

L'Assemblée générale fixe pour une action d'une valeur nominale de 1 €, le prix maximum d'achat à 160 €, hors frais et commissions, et le nombre d'actions pouvant être rachetées à 10 % du capital social arrêté à ce jour, soit 783 680 actions, pour un montant maximum de 125 388 800 €.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, sans que la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen soit limitée.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société.

Les actionnaires seront informés chaque année, par le Directoire, lors de l'Assemblée générale, de l'affectation précise des actions acquises aux différents objectifs poursuivis pour l'ensemble des rachats effectués ainsi que des éventuelles réallocations ultérieures. L'Assemblée générale prend acte des informations concernant les actions rachetées durant l'exercice écoulé et leur affectation relatée par le Directoire dans son rapport.

Cette autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour. Elle remplace purement et simplement l'autorisation conférée au Directoire par l'Assemblée générale ordinaire du 14 mai 2008 concernant le précédent programme de rachat d'actions.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation, pour décider et mettre en œuvre la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme de rachat d'actions et notamment pour passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et tout autre organisme, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Septième résolution

Pouvoirs pour les formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications exigés par la loi.



**Déclaration de la personne physique assumant la responsabilité
du rapport financier annuel**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes de l'exercice écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Cluses, le 20 février 2009

Paul Georges DESPATURE
Président du Directoire de Somfy SA

SOMFY SA

Bureaux : 13, chemin du levant - 01210 Ferney-Voltaire - France - Tél. +33 (0)4 50 40 48 49 - Fax +33 (0)4 50 40 19 61
www.somfy.com

Siège social : 50, avenue du Nouveau Monde - BP 152 - 74307 Cluses cedex - France - Tél. +33 (0)4 50 96 70 00 - Fax +33 (0)4 50 96 70 89
S.A. au capital de 7 836 800 € - RCS Bonneville 476 980 362

Conception et réalisation : W & CIE 

Crédit photos : photothèque Somfy, Getty Images, Arnaud Childeric, Guy Gallice, X

Ce document est imprimé par un imprimeur labellisé "Imprim'Vert".

Ce rapport est réalisé sur un papier composé de 60 % de pâte recyclée et 40 % de pâte dont les fibres proviennent de forêts gérées de manière durable et équitable dans une usine certifiée ISO 14001.



SOMFY SA
50, avenue du Nouveau-Monde
BP 152 - 74307 Cluses Cedex - France
TÉL : +33 (0) 4 50 96 70 00

www.somfy.com

